

**Document de la  
BANQUE MONDIALE**

**Rapport N° 24715-DZ  
TRADUCTION NON OFFICIELLE DU TEXTE  
ANGLAIS ORIGINAL QUI SEUL FAIT FOI**

**DOCUMENT D’EVALUATION DE PROJET  
EN VUE DE L’OCTROI D’UN PRET  
D’UN MONTANT DE 95 MILLIONS DE DOLLARS DES ETATS-UNIS  
A LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
POUR LE DEUXIEME PROJET D’EMPLOI RURAL**

**Le 27 mars 2003**

**Eau, Environnement et Développement Rural et Social  
Région Moyen-Orient et Afrique du Nord**

**Le présent document fait l’objet d’une diffusion restreinte. Il ne peut être utilisé par ses destinataires que dans l’exercice de leurs fonctions et sa teneur ne peut être divulguée sans l’autorisation de la Banque mondiale.**

## TAUX DE CHANGE

(Taux de change effectif au 6 décembre 2002)

Unité monétaire = Dinar algérien (DA)

1 DA = 0,0125 \$EU

1 \$EU = 79,915 DA

## EXERCICE BUDGETAIRE

1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre

## SIGLES ET ABREVIATIONS

AUE	Association des Usagers de l'Eau
ANRH	Agence National des Ressources Hydrauliques
AP	Autorisation de Programme (dans le budget)
BAD	Banque algérienne de Développement
BADR	Banque de l'Agriculture et du Développement Rural
BHC	Bureaux d'Hygiène Municipaux
BNDER	Bureau National d'Etudes pour le Développement Rural
CAS	Stratégie de Coopération avec le Pays
CCGP	Cellule Centrale de Gestion du Projet
CCGW	Cellule de Coordination et de Gestion de Wilaya
CDF	Conservation des Forêts (de Wilaya)
CDMW	Commission de Marchés de Wilaya
CGP	Cellule de Gestion du Projet
CNM	Commission National de Marchés
CNMA	Caisse nationale de Mutualité agricole
CREAD	Centre de Recherche en Economie Appliquée pour le Développement
CRMA	Caisse régionale de Mutualité agricole
CP	Crédit de paiement
DA	Dinar algérien
DAS	Domaines Agricoles Socialistes
DEP	Direction d'Equipement (de la BAD)
DGF	Direction générale des Forêts
DHW	Direction hydraulique de Wilaya
DPIEE	Direction de la Programmation de l'Investissement et des Etudes économiques
DSA	Direction des Services agricoles (de Wilaya)
DSP	Développement du Secteur privé
EAC	Exploitation Agricoles Collectives
EAI	Exploitations Agricoles Individuelles
EIE	Etudes d'Impact Environnementaux
EE	Evaluation environnementale
E/E	Exploitation et entretien
EER	Evaluation environnementale régionale

EFP	Etat financier du Projet
EIE	Evaluation d'impact sur l'environnement
FDRMVTC	Fonds de Développement Rural de Mise en Valeur des Terres par des Concessions
FLDDPS	Fonds de Lutte Contre la Désertification, le Développement du Pastoralisme et de la Steppe
FNDA	Fonds national de Développement agricole
FNRDA	Fonds national de la Régulation et du Développement agricole
IGF	Inspection Générale des Finances
INPV	Institut national de la Protection des Végétaux
MADR	Ministère de l'Agriculture et du Développement rural
MDF	Ministère des Finances
MEP	Manuel d'Exécution du Projet
MICL	Ministère de l'Intérieur et des Collectivité Locales
ONG	Organisation non gouvernementale
PAP	Plan d'Aménagement pastorale
PDAR	Programme de Développement agricole et rural
PER1	Projet d'emploi rural 1
PER2	Projet d'emploi rural 2
PGE	Plan de Gestion environnementale
PME	Petites et moyennes entreprises
PMH	Petite et moyenne hydraulique
PNAE-DD	Plan national d'Action pour Environnement et Développement Durable
PNDAR	Plan national de Développement agricole et Rural
PSRE	Programme de Soutien à la Relance économique
RSF	Rapport de suivi financier
S/E	Suivi et évaluation
TI	Technologie de l'information

<p>Vice-président : Jean-Louis Sarbib  Directeur du Département : Theodore O. Ahlers  Responsable sectoriel : Petros Aklilu  Chargé de Projet : Kutlu Somel</p>
---

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**DEUXIEME PROJET D'EMPLOI RURAL**

**TABLE DES MATIERES**

	<b>Page</b>
A. Objectifs de développement du projet.....	3
1. Objectifs de développement du projet .....	3
2. Indicateurs clés de performance.....	3
B. Cadre stratégique .....	4
1. Objectifs sectoriels de la stratégie de coopération avec l'Algérie (CAS) poursuivis par le projet .....	4
2. Principaux problèmes sectoriels et stratégie du Gouvernement .....	5
3. Problèmes sectoriels auxquels s'adresse le projet et choix stratégiques .....	8
C. Description sommaire du projet .....	8
1. Composantes du projet .....	8
2. Principales mesures et réformes institutionnelles poursuivies par le projet.....	12
3. Avantages et population ciblée.....	12
4. Dispositifs institutionnels et modalités d'exécution.....	15
D. Justification du projet.....	17
1. Variantes envisagées et raisons pour lesquelles elles ont été écartées.....	17
2. Principaux projets connexes financés par la Banque et/ou d'autres organismes de développement.....	19
3. Leçons tirées et intégrées dans la conception du projet.....	21
4. Indications de l'engagement et de l'adhésion de l'emprunteur au projet.....	23
5. Valeur ajoutée représentée par l'appui de la Banque au projet.....	25
E. Récapitulatif de l'analyse du projet .....	25
1. Analyse économique .....	25
2. Analyse financière .....	26
3. Evaluation technique.....	27
4. Evaluation institutionnelle .....	27

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
DEUXIEME PROJET D'EMPLOI RURAL**

**TABLE DES MATIERES (suite)**

	<b>Page</b>
5. Evaluation environnementale .....	28
6. Evaluation sociale .....	30
7. Politiques de sauvegarde .....	33
<b>F. Pérennité et risques .....</b>	<b>34</b>
1. Pérennité.....	34
2. Risques critiques .....	37
3. Aspects éventuellement litigieux .....	39
<b>G. Principales conditions du prêt.....</b>	<b>39</b>
1. Conditions de mise en vigueur.....	39
2. Autres.....	39
<b>H. Etat de préparation à l'exécution.....</b>	<b>40</b>
<b>I. Conformité aux politiques de la Banque .....</b>	<b>40</b>
 <b>Annexes</b>	
Annexe 1 : Récapitulatif de la conception du projet .....	41
Annexe 2 : Description détaillée du projet .....	46
Annexe 3 : Coûts estimatifs du projet.....	55
Annexe 4 : Analyse économique .....	56
Annexe 5 : Récapitulatif financier .....	61
Annexe 6 : Modalités de passation des marchés et de décaissement .....	62
Annexe 7 : Calendrier d'instruction du projet .....	81
Annexe 8 : Documents figurant dans le dossier du projet .....	83
Annexe 9 : Etats des prêts et crédits .....	85
Annexe 10 : Le Pays en bref.....	87
Annexe 11 : Evaluation sociale.....	90

Annexe 12 : Evaluation Environnementale ..... 110

Carte : BIRD N° 32215

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
DEUXIEME PROJET D'EMPLOI RURAL**

**Document d'Evaluation du Projet**

Région Moyen-Orient et Afrique du Nord  
Département Eau, Environnement et Développement Rural et Social, MNSRE

<b>Date :</b> le 27 mars 2003	<b>Chef de l'équipe :</b> Kutlu Somel		
<b>Responsable sectoriel :</b> Letitia A. Obeng	<b>Secteur(s) :</b> Cultures (45 %), Forêts (35 %), Irrigation et Drainage (10 %), Agriculture générale, pêches et forêts (10 %)		
<b>Directeur du département :</b> Theodore O. Ahlers	<b>Thème(s) :</b> Formation de revenu rural hors agriculture (P), Services et infrastructure ruraux (P), Engagement civique, participation et développement communautaire (P), Parité hommes-femmes (P), Analyse et suivi sociaux (S)		
<b>N° identification du projet :</b> P076784			
<b>Instrument de prêt :</b> Prêt d'investissement spécifique			
<b>Données relatives au financement du projet</b>			
<p align="center"> <input checked="" type="checkbox"/> Prêt    <input type="checkbox"/> Crédit    <input type="checkbox"/> Garantie    <input type="checkbox"/> Autre         </p>			
<b>Pour les prêts/crédits/autres :</b>			
<b>Devise du prêt :</b> Dollars EU			
<b>Montant (millions \$EU) :</b> 95.0			
<b>Justification de l'Emprunteur quant aux choix des conditions du prêt disponible au dossier :</b> X Oui			
<b>Conditions proposées (BIRD) :</b> Prêt à spread variable (PSV)			
<b>Période de grâce (années) :</b> 3			
<b>Commission d'ouverture sur prêt de la Banque :</b> 1,00 %			
<b>Païement pour commission d'ouverture :</b> Capitaliser des montants du prêt			
<b>Choix initial de base de Taux d'Intérêt :</b> Maintenir variable, LIBOR 6 mois plus spread variable			
<b>Type de calendrier de remboursement :</b>			
[X] Lié aux décaissements			
<b>Plan de financement (millions de \$EU) :</b>			
<b>Source</b>	<b>Monnaie locale</b>	<b>Devises</b>	<b>Total</b>
EMPRUNTEUR	24,22	0,00	24,22
BIRD	89,00	6,00	95,00
SOURCES LOCALES DU PAYS EMPRUNTEUR	23,67	0,00	23,67
Déficit de financement	-89,00	89,00	
<b>Total</b>	<b>47,89</b>	<b>95,00</b>	<b>142,89</b>

**Emprunteur :** GOUVERNEMENT ALGERIEN

**Entité responsable :** MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

Direction générale des Forêts (DGF)

Adresse : DGF, Parc Zoologique, Ben Aknoun, Alger, Algérie

Personne à contacter : M. Salah Bourahla, Directeur général

Tél. : 213 21 91 53 16 Fax: 213 21 91 53 17 Email : [dgf@wissal.dz](mailto:dgf@wissal.dz) ; [per2@wissal.dz](mailto:per2@wissal.dz); per2bis@yahoo.fr

Autre(s) agence(s) :

Direction de la Programmation de l'Investissement et des Etudes économiques (DPIEE)

Adresse : DPIEE, Ministère de l'Agriculture et du Développement rural

Personne à contacter : M. Idir Bais, Directeur

Tél. : 213 21 74 57 52 Fax: 213 21 74 57 52 Email : [Idirbais@yahoo.fr](mailto:Idirbais@yahoo.fr)

**Montant estimé des décaissements en contre-valeur de millions \$EU (AF Banque/Semestres)**

Exercice	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
<b>Source</b>	Sem. 1	Sem. 1	Sem. 1	Sem. 1	Sem. 1	Sem. 1	Sem. 1
	Sem. 2	Sem. 2	Sem. 2	Sem. 2	Sem. 2	Sem. 2	Sem. 2
<b>BIRD</b>		5,03	10,47	16,59	8,87	6,30	0,45
		5,03	10,48	16,60	8,87	6,31	
<b>Cumulé</b>		\$10,06	\$31,01	\$64,20	\$81,94	\$94,55	\$95,00

**Période d'exécution du projet :** Cinq ans et demi

**Date estimative de mise en vigueur :** 01/07/2003

**Date de clôture :** 30/06/2009

## **A : Objectifs de développement du projet :**

### **1. Objectifs de développement du projet (voir Annexe 1)**

*Le projet cherche à générer et stimuler l'emploi rural dans les zones montagneuses rurales pauvres du Nord-Ouest et du Nord-Centre de l'Algérie.* En premier lieu, le projet vise à répondre sur le court terme au problème critique du chômage dans les zones rurales ciblées au moyen de la création directe d'emplois utilisant des travaux à forte intensité de main-d'œuvre pour la gestion des ressources naturelles en mettant l'accent sur la lutte contre l'érosion des sols. La perspective à long terme met l'accent sur l'instrument de la création d'actifs pour stimuler l'emploi, principalement au moyen de la gestion des ressources naturelles, la protection de l'environnement, la mobilisation des ressources en eau et des activités de développement rural génératrices de revenu visant à la substitution de **la production annuelle de céréales** par des cultures arbustives pérennes, dans le but d'accroître la productivité de la main-d'œuvre d'une manière durable.

La création d'actifs est définie ici au sens large en l'assimilant à la disponibilité accrue de ressources pouvant être utilisées directement ou indirectement à des fins productives. Il s'agit par exemple d'aménager des infrastructures ayant d'importants effets externes, de préserver la base des ressources naturelles par la réduction de l'érosion, de cultiver des vergers d'arbres fruitiers et des vignes pérennes adaptés et appropriés à l'environnement agro-écologique au lieu des céréales annuelles à faible productivité, d'accroître le volume d'eau pour l'irrigation et la consommation humaine, etc. Le chômage en Algérie est un problème structurel. Aussi est-il nécessaire de lui trouver des solutions à long terme. Les solutions à court terme comme les transferts directs peuvent atténuer l'insuffisance des revenus et de la consommation, mais elles doivent s'accompagner d'actions et de mesures ayant des effets durables. Dans ce contexte, il est nécessaire de porter les efforts sur la création d'actifs qui généreront des effets à plus long terme, notamment sur la productivité de la main-d'œuvre.

### **2. Indicateurs clés de performance (voir Annexe 1)**

Un sondage de base sera effectué dans le cadre de l'exécution du projet par les consultants chargés de suivi et évaluation (S/E) et par rapport auquel les progrès seront mesurés. Le suivi et l'évaluation comporteront des activités régulières pour les rapports périodiques sur les progrès physiques et de l'emploi, et des études occasionnelles pour évaluer l'impact, à partir de sondages et de modélisation. Les indicateurs clés de performance sont les suivants :

- création d'emplois directs pour 36.000 personnes-ans à l'aide d'activités à forte intensité de main-d'œuvre
- augmentation des revenus et des actifs des ménages ruraux au moyen d'augmentations de la production
- emplois indirects et effets sur le développement du secteur privé (DSP) en raison de l'accroissement de l'activité économique et des revenus
- amélioration de la capacité au Ministère central et décentralisé de l'Agriculture et du Développement rural (MADR) et à la Direction générale des Forêts (DGF) au moyen de formation et d'études.

## **B : Cadre stratégique**

### **1. Objectifs sectoriels de la stratégie de coopération avec l'Algérie (CAS) poursuivis par le projet (voir l'Annexe 1)**

N° du document : 15316-AL

Date du dernier examen du CAS : 27/02/1996

Le dernier CAS remonte à 1996 et avait pour but d'être une stratégie sur un an. Il suivait une période difficile d'ajustement au début des années 90, lorsque les insuffisances des recettes pétrolières ont provoqué des problèmes de gestion de la dette. En 1994-95, l'Algérie a entrepris une série de mesures visant la stabilisation macro-économique et l'ajustement structurel. Ces mesures comportaient entre autres une dévaluation importante du Dinar algérien (DA) surévalué, des changements réglementaires et l'élimination de subventions importantes à la production et à la consommation, les subventions à la production étant destinées en particulier à l'agriculture, alors que toutes les subventions à la production (intrants et produits) à l'exception de celles pour le blé et l'eau d'irrigation étaient éliminées. Le CAS de 1996 portait par conséquent sur la gestion de la transition, notamment l'impact social de la libéralisation.

Dans l'environnement existant en 1995/96, l'objectif principal de la stratégie de transition consistait à capitaliser sur la fenêtre d'opportunité existante et ensuite d'approfondir les réformes et d'assurer leur irréversibilité comme condition principale de croissance future. Deux éléments prioritaires clés de la stratégie étaient comme suit :

- stimuler la croissance génératrice d'emploi menée par le secteur privé au moyen d'un renforcement du programme de réforme ; et
- protéger les pauvres pendant la transition au moyen d'opérations ciblées.

La création rapide d'emplois et la protection des groupes vulnérables sur le plan de l'emploi étaient considérées comme essentielles pour sauvegarder le programme de réforme et résoudre la crise sociale qui caractérisait le pays. L'accélération de l'exécution de programmes bien ciblés à forte intensité de main-d'œuvre dans l'agriculture constituait l'une des priorités. Cette action a été appuyée par la suite par une étude d'évaluation de la pauvreté, fondée sur les données LSMS de 1988 et de 1995, qui indiquait que 70 pour cent des pauvres en Algérie vivent dans les zones rurales.

Le premier Projet d'emploi rural a ainsi été préparé en 1996 et est entré en vigueur en 1997. Au vu de ses résultats et de son impact satisfaisants sur le développement rural et l'emploi rural, un deuxième Projet d'emploi rural est apparu comme prioritaire dans le contexte du dialogue entre la Banque et le Gouvernement.

Le CAS de 1996 est toujours valable dans les domaines qui préoccupent le deuxième Projet d'emploi rural. Le nouveau CAS en préparation (qui devrait être prêt au début de 2003) est un exercice ouvert d'inclusion et de collaboration. Plusieurs ateliers et séances de travail ont été tenues pour impliquer les parties intéressées telles que des représentants du secteur privé, des syndicats, des universitaires et des membres de la société civile ainsi que des représentants de l'administration. Ces réunions d'ordre général ont été suivies de réunions thématiques et sectorielles (par exemple, secteur de l'eau, aspects sociaux, etc...). Dans ce contexte, en avril 2002 une réunion initiale entre l'Algérie et la Banque s'est tenue à Ghardaia, en vue de la préparation d'une stratégie de coopération dans les domaines du « développement agricole, agro-alimentaire et rural », à laquelle ont participé des représentants des agriculteurs, des membres du secteur privé travaillant dans les services agricoles et les agro-industries, des universitaires, des institutions financières agricoles, des chercheurs et des membres de l'administration agricole centrale et décentralisée. A cette réunion ont été discutés la focalisation du présent projet, ainsi que la performance

du Projet d'emploi rural en cours (PER1 : Prêt 4143-AL; Projet No. P043724; REP Rapport No. 16343-AL du 3 mars 1997)). L'accent mis sur le développement durable et la gestion des ressources naturelles constituait un aspect particulier des discussions qui donnent de la crédibilité aux efforts du projet en cours et du projet proposé. En outre, la stratégie sectorielle et les discussions sur le CAS ont relevé que l'évolution des politiques tournées vers le marché du Gouvernement en matière de développement rural doit mettre en place un cadre stratégique amélioré, que ces politiques doivent se fonder sur une analyse solide et qu'elles doivent mettre l'accent sur la stimulation des investissements dans les zones rurales ainsi que réorienter l'administration décentralisée qui est plus habituée à appliquer des interventions décidées au niveau central. Ces recommandations se sont traduites par la composantes sur le développement institutionnel du MADR. Les documents produits dans les réunions sectorielles du CAS se trouvent dans les dossiers du projet.

Le projet est conforme à la stratégie de développement rural de la Banque ainsi qu'à la stratégie régionale de MENA, car il met l'accent sur les problèmes sociaux de la pauvreté et du chômage, sur la parité hommes-femmes et les femmes rurales en particulier, il encourage la diversification et le DSP en favorisant la mise en place de petites et moyennes entreprises (PME) dans le secteur privé. Enfin, le projet correspond également aux stratégies du Gouvernement exprimées dans le Programme de Soutien à la Relance économique (PSRE) et dans le Plan national de Développement Agricole et Rural (PNDAR) (voir point suivant pour discussion).

## **2. Principaux problèmes sectoriels et stratégie du Gouvernement :**

Le secteur rural en Algérie porte un fardeau disproportionné en termes de pauvreté, de chômage et de sous-emploi. L'étude d'évaluation de la pauvreté qui a été réalisée en 1996 montre que 70 pour cent des pauvres en Algérie vivent dans les zones rurales et qu'il existe une relation étroite entre pauvreté et chômage. Les zones rurales sont également affectées par la nature saisonnière des activités agricoles, qui fait que la productivité de la main-d'œuvre agricole est considérablement plus faible que celle des autres secteurs.

L'agriculture et l'agro-industrie qui sont dominées par des opérateurs privés, ont représenté un élément plus dynamique de l'économie, avec des taux de croissance moyens supérieurs à ceux de la moyenne de l'économie prise dans son ensemble. Toutefois, l'agriculture est fortement susceptible aux variations climatiques, et à la sécheresse en particulier, qui a frappé le pays de manière constante depuis les années 90, en affectant certaines régions plus que d'autres. Cette situation a abouti à des choix technologiques opposés au risque de la part des producteurs, avec de faibles niveaux d'investissement et de technologie et des rendements moyens faibles dans des cultures essentielles (stratégiques) telles que les céréales.

Afin de stimuler le secteur rural et le secteur agricole, le Gouvernement a préparé et lancé en 2000, le un PNDA . Ensuite, le PNDAR le Gouvernement a lancé en 2001 un plan quinquennal (2001-2004) intitulé PSRE lesquels est venu s'insérer dans le PNDA. Après 2002, avec l'incorporation de la perspective de développement rural, le PNDA est devenu Plan National de Développement Agricole et Rural (PNDAR).

Les **objectifs** du PNDAR étaient les suivants : (i) sécurité alimentaire ; (ii) exploitation des ressources fondée sur le potentiel défini ; et (iii) protection de l'environnement. Toutefois, le « potentiel défini » pourrait avoir été surestimé et il faut donc qu'il se fonde sur la recherche portant à la fois sur les aspects techniques et les aspects économiques (compétitivité). L'espérance que ce potentiel se réalise facilement aurait pu mettre l'accent sur des incitations de développement ciblées à l'aide de subventions en tant qu'instrument commun.

Le PNDAR est formulé dans le contexte d'une économie de marché et comporte des données fondamentales telles que la « sécurité alimentaire plutôt que l'autosuffisance » la « compétitivité », « l'avantage comparatif », « l'utilisation optimale des ressources » (l'eau en particulier), etc. Ces initiatives doivent être appuyées par une analyse politique détaillée et elles doivent avoir un suivi approprié de l'impact. Il faut renforcer la capacité du personnel du MADR en établissant des programmes cohérents articulés autour de priorités bien définies, ainsi qu'en mettant en place un suivi et évaluation efficace.

**Participation.** Le fait que le PNDAR se base davantage sur des processus décentralisés et la participation des bénéficiaires que ce n'était le cas auparavant constitue un aspect important du Plan. Ce fait est très important pour la durabilité des interventions et la réduction des coûts d'exploitation et d'entretien (E/E). L'expérience du Projet d'emploi rural à cet effet s'est révélée importante.

Le PNDAR est composé de quatre principaux programmes : (i) le programme d'adaptation des systèmes de production aux conditions climatiques appelé *reconversion* ; (ii) le programme de modernisation des exploitations agricoles, appelé communément *filière* ; (iii) le programme de mise en valeur des terres par les *concessions* ; et (iv) le programme national de reboisement.

**Le programme de reconversion** vise à diversifier la production agricole dans les zones arides, semi-arides et subhumides en réduisant la jachère et en remplaçant les céréales de faible productivité par d'autres cultures et activités qui : (i) généreraient mieux les conditions de sécheresse ; (ii) arrêteraient et inverseraient la dégradation environnementale provenant de la monoculture céréalière en jachère, en particulier l'érosion des sols et l'empiètement du désert ; et (iii) amélioreraient les revenus des agriculteurs.

**Le programme filière** cible les produits de plus grande consommation tels que le blé et le lait. Il s'agit de programmes de développement destinés à encourager l'accroissement de la production et de la productivité au moyen de diverses incitations (financement des intrants, prix à la production des blés et du lait, subventions au taux d'intérêt et à l'investissement). Ce sont également des programmes ambitieux qui impliquent d'importantes dépenses budgétaires requérant des analyses appropriées. Il faut aussi évaluer les impacts potentiels et réels de cette composante.

**Le programme de concessions** encourage des projets spécifiques de développement à des fins diverses (par ex., aménagement d'un périmètre de petite irrigation dans un endroit donné). Les projets doivent être économiquement viables, socialement acceptables et durables sur le plan de l'environnement. Il y a un élément de participation dans le financement des coûts de chaque projet. Si le projet continue à être une réussite après cinq ans, tous les actifs dont la terre sont supposés être cédés aux bénéficiaires. Il faut procéder à une évaluation de la performance du programme. En particulier, en raison de l'état problématique actuel des droits d'occupation des sols, la cession de terre aux bénéficiaires aurait des répercussions à long terme.

**Le programme national de reboisement** porte sur les bassins versants et les zones montagneuses, en utilisant le modèle du Projet d'emploi rural (Prêt 4143-AL), à savoir le reboisement sur des terres publiques et l'expansion d'arbres fruitiers sur des terres privées à l'aide de méthodes à forte intensité de main-d'œuvre. En outre, les activités forestières telle que la production végétale sont introduites sous forme de concessions sur les terres publiques. L'érosion des sols représente le problème environnemental le plus grave dans les zones rurales. Un effort majeur vise à établir des activités de défense des forêts et de plantation d'arbres fruitiers (reboisement, réfection des banquettes, etc.) pour lutter contre l'érosion des sols. Elles constituent des utilisations efficaces des ressources publiques en employant des approches à

fort coefficient de main-d'œuvre. Le Projet d'emploi rural appuyé par la Banque donne des résultats satisfaisants dans ce domaine. La Banque a déjà contribué au Programme national de reboisement dans le cadre du PNDAR et du PSRE en incluant un programme supplémentaire pour les wilayate de Relizane et Mostaganem dans le Projet d'emploi rural en cours et en prolongeant la date de clôture du prêt en conséquence, pour permettre la réalisation de ce programme supplémentaire.

**Nouvelles initiatives pour les steppes.** Le domaine difficile de la gestion des steppes en tant qu'actif écologique (diversité de la flore et la faune) et économique (pâturage) sera abordé dans le cadre d'une nouvelle initiative. Ces zones fragiles sont sujettes à des pressions sévères imputables au pâturage et à l'empiètement illicite des cultures, causant des dommages irréversibles aux vastes nappes alfatières qui sont essentielles à la stabilisation des sols. Les droits coutumiers fondés sur les structures tribales n'allaient pas dans le sens des initiatives de développement s'efforçant d'établir un contrôle sur l'utilisation des ressources sur ces terres publiques. Maintenant, la nouvelle initiative reconnaîtra les communautés comme l'unité de base du développement, dans l'esprit d'approches décentralisées et participatives.

**Développement agricole et rural.** Le programme du nouveau Gouvernement nommé après les élections de mai 2002 a réaffirmé la priorité du développement agricole et rural et la poursuite des initiatives dans le cadre du PNDAR, portant sur l'emploi, le développement durable et la préservation des ressources naturelles. Un développement particulier a été constitué par la création du poste de Ministre délégué au développement rural dans le Ministère de l'Agriculture, qui a été renommé Ministère de l'Agriculture et du Développement rural (MADR).

Le Projet d'emploi rural en cours a influencé les perspectives politiques sur des questions liées aux opérations décentralisées et aux approches participatives du développement rural. Dans ce contexte, un nouveau Programme de Développement agricole et rural (PDAR) est en train d'être développé dans l'esprit du Projet d'emploi rural, avec une perspective de « mise en valeur de proximité », impliquant l'administration décentralisée d'autres ministères également dans les wilayate. A cet égard, plusieurs décisions interministérielles ont déjà été signées, en particulier, l'une entre le Ministère de l'Intérieur et les Municipalités et le MADR. Le premier est représenté par le Wali, l'administrateur en chef de chaque wilaya. Donc la coordination pour le développement rural est assurée sous le Wali, impliquant divers ministères intervenant dans le développement rural comme les ressources en eau, l'habitat, la santé, l'éducation, etc. Le deuxième Projet proposé d'emploi rural sera donc l'élément moteur des efforts du PDAR et de la mise en valeur de proximité dans les wilayate ciblés ainsi que dans l'ensemble du pays.

**Financement du PNDAR.** Les programmes du PNDAR sont financés par des dispositifs soutenus par différents fonds.. Le plus important de ces fonds est le Fonds national de la Régulation et du Développement agricole (FNRDA), qu'a rejoint le Fonds de Développement Rural et de Mise en Valeur des Terres par Concessions (FDRMVTC). Le FNRDA combine les deux anciens fonds pour les Prix minimums garantis et le Fonds national de Développement agricole (FNDA). La Caisse nationale de Mutualité agricole (CNMA), par le biais de ses caisses régionaux de la CRMA, et la Banque algérienne de Développement agricole (BADR) par les biais de ses agences constituent les institutions financières spécialisées de la gestion desdits fonds ainsi que l'octroi des crédits.

Au titre du PSRE, le secteur de l'agriculture a bénéficié d'une Autorisation du Programme de 65 milliards de DA, soit 12 pour-cent de l'AP du PSRE qui s'élève globalement à 525 milliards de DA sure une période quinquennale (2001-2004). Ce total sera plus élevé si les composantes du secteur de l'irrigation qui entrent maintenant dans la rubrique Hydraulique, et les activités d'infrastructure rurale sont incluses. L'essentiel de l'AP du secteur agricole été affectée au renforcement des programmes soutenus par le FNRDA(53,9 milliards de DA).

Il y a un dialogue et une coopération étroites entre le Gouvernement et la Banque en matière de développement agricole et rural, et ils seront renforcés à l'aide de la composante développement institutionnel pour le MADR. Cette composante portera sur la formation et des études dans des domaines tels que le développement de la capacité, les systèmes de S/E, la réduction de la pauvreté rurale, la sécurité alimentaire et la compétitivité, les mécanismes de crédit agricole, etc. Ces activités seront complémentaires et fourniront des apports à la Note de stratégie sectorielle pour le développement rural, prévue pour l'AF03.

### **3. Problèmes sectoriels visés par le projet et choix stratégiques :**

Le Projet proposé porte essentiellement sur le problème du *chômage rural*. Les instruments que le Projet utilise mettent l'accent sur la *gestion des ressources naturelles* et la *protection de l'environnement*. Ces instruments favorisent des techniques à forte intensité de main-d'œuvre et la création d'emploi.

Le Projet représente un engagement continu à ce qui est un moment décisif pour les projets ruraux en Algérie. Il s'inscrit dans les choix stratégiques suivants que le Gouvernement a faits pour affronter le problème de la pauvreté et du chômage en milieu rural : (i) une réorientation des approches à forte intensité de capital à celles à forte intensité de main-d'œuvre, dans l'esprit des proportions des facteurs prédominants dans le pays ; (ii) la priorité accordée à des interventions à petite échelle ; et (iii) enfin, un changement des approches centralisées, du sommet à la base, à une approche décentralisée dans laquelle les communautés interviennent davantage dans les différents stades des projets. Ainsi, en récoltant les graines des approches participatives semées dans le Projet d'emploi rural en cours pour établir les bases de la participation communautaire, le deuxième Projet d'emploi rural étendra l'utilisation de ces approches.

Des observations préliminaires sur le terrain et une évaluation du projet en cours mènent à un choix stratégique sur l'impact fondamental du développement en ce qui concerne la réduction de la pauvreté rurale. Les agriculteurs pauvres des régions ciblées sont essentiellement impliqués dans la production de céréales à faible rendement pour la consommation familiale, et dans l'élevage pour équilibrer le régime alimentaire, le budget et les flux de consommation. Les événements de la dernière décennie ont en fait même forcé certains à abandonner leur terre de laquelle ils tiraient leur maigre subsistance. Ce système de production à faible niveau d'équilibre ne favorise pas une accumulation en vue d'investissements qui pourraient sortir ces agriculteurs de leur pauvreté. Le projet offrirait fondamentalement cette possibilité en appuyant l'investissement dans des actifs qui permettraient aux agriculteurs de faire un saut qualitatif pour sortir de la pauvreté. Le fait qu'ils participeront et qu'ils aient participé au processus d'investissement au moyen de leur apport en main-d'œuvre renforce l'appropriation des actifs créés

## **C : Description sommaire du projet**

1. **Composantes du projet** (voir l'Annexe 2 pour une description détaillée et l'Annexe 3 pour la ventilation des coûts) :

Le projet porte sur les objectifs fondamentaux de création directe et indirecte d'emploi. La création directe d'emploi cherche à répondre au problème immédiat du chômage important dans la zone du projet, et la création indirecte d'emploi cherche à renforcer les options en vue du développement à moyen et long terme d'un emploi plus durable au moyen d'une production accrue et plus diversifiée, à l'exploitation et hors exploitation, au moyen d'une demande accrue de services en amont et en aval. Le projet vise également à intégrer les femmes rurales dans les activités du projet grâce à un accès direct aux activités

du projet en général, et également à des activités spécifiques ciblant les femmes rurales, aussi difficile que cela peut être étant donné les conditions socioculturelles existantes.

Comme le montre l'Annexe 11 sur l'Évaluation sociale, le projet se focalise sur les approches participatives afin de renforcer l'appropriation des interventions et des activités qui répondent aux besoins des bénéficiaires. Un sondage préliminaire, employant le personnel du projet qui a reçu une formation de base aux approches participatives, aidé par des formateurs qui ont reçu une formation dans le cadre du Projet d'emploi rural en cours (PER1 – Prêt 4143-AL) et coordonné par une équipe de consultants, a employé diverses techniques pour évaluer les besoins et les contraintes des hommes et des femmes dans les zones du projet (voir Sondage Préliminaire dans les documents des dossiers du Projet). Ceci était une expérience nouvelle tant pour le personnel du projet que pour les bénéficiaires dans les zones du projet les premiers étant en mesure de travailler étroitement avec les bénéficiaires et de répondre à leurs besoins, et les derniers découvrant des agences gouvernementales intéressées par leurs points de vue sur les problèmes et les priorités. Par conséquent, les composantes du projet ont été modifiées pendant sa préparation, pour tenir compte des contraintes critiques dans les zones du projet. Ces changements résident principalement dans l'accent accru sur la mobilisation des ressources en eau et les aspects techniques de la diversification. Enfin, l'exécution du projet comportera également une certaine flexibilité comme c'est le cas pour le PER1, afin de s'adapter à l'évolution des conditions.

Le projet comprendra les composantes suivantes qui seront exécutées par l'administration centralisée et décentralisée du MADR et de la DGF au moyen de procédures de passation de marchés basées sur le marché et concurrentielles, qui mettront l'accent sur les petits lots dans les contrats afin d'encourager les PME.

**Composante 1 : Mesures de lutte contre l'érosion (coût total 50,2 millions de \$EU ; financement de la Banque 40,1 millions de \$EU)**

C'est là la composante essentielle du projet qui servira d'instrument pour la création d'emploi à court terme, à l'aide de techniques à forte intensité de main-d'œuvre. L'accent est mis sur la gestion des ressources naturelles ciblant le problème critique de l'érosion des sols. Un aspect essentiel de cette composante est l'emploi des riverains des zones forestières d'une manière participative pour assurer la durabilité des interventions. De plus, là où il le convient, les espèces forestières et fourragères seront combinées dans des activités de plantation pour répondre à la caractéristique agropastorale des zones du projet et des plans d'aménagement pastorale seront établis pour promouvoir l'exploitation durable de la base de ressources naturelles pour le pâturage.

Les activités spécifiques comportent comme suit : reboisement, fixation des berges, réfection et stabilisation biologique des banquettes, production des plants, infrastructures de corrections torrentielles, repeuplement forestier et activités sylvicoles.

**Composante 2 : Développement agricole (coût total 66,7 millions de \$EU ; financement de la Banque 34,4 millions de \$EU)**

Cette composante traite des problèmes de l'emploi sur une perspective de court à moyen terme au moyen d'activités de développement agricole dans les zones montagneuses du projet. Ces zones se caractérisent actuellement par un système d'élevage céréalier, principalement de l'orge pour l'alimentation animale et un peu de blé, et de l'élevage, principalement des ovins (moutons et chèvres). Cette composante s'efforce de diversifier la base de production en étendant la production limitée d'arbres fruitiers dans la zone du projet. La participation est un élément essentiel de la majorité des activités de développement

agricole. Dans les activités de plantation d'arbres fruitiers, les bénéficiaires participeront à 50 pour cent des coûts en procédant à l'ouverture des potets et à la plantation des arbres. Cette participation prendra soit la forme de main-d'œuvre et de contribution financière réelle. Les méthodes mécaniques ne seront pas permises à l'exception du labour profond nécessaire à la viticulture. Les bénéficiaires contribueront à l'amélioration foncière à hauteur de 30 pour cent des coûts sous forme de main-d'œuvre ou de financement. Les femmes bénéficieront des activités de développement agricole d'une manière intégrale ainsi qu'au moyen d'activités spécifiques axées sur les femmes rurales.

Les activités de plantation d'arbres fruitiers, de vignes et de petit élevage seront étroitement associées aux efforts de vulgarisation des Directions des Services agricoles (DSA) des Wilayate et des Directions de la Conservation des Forêts (CDF) des Wilayate, en mettant l'accent sur les conditions requises pour atteindre les femmes bénéficiaires du projet, sur le choix des espèces adaptées, et les méthodes culturales dont les méthodes d'irrigation qui permettent d'économiser l'eau.

Les activités spécifiques au titre de cette composante sont les plantations d'arbres fruitiers rustiques et d'arbres fruitiers en irrigué, la viticulture, la production végétale, plantation de brise-vent, l'amélioration foncière, les pistes rurales (réhabilitation et aménagement), le développement du petit élevage et les activités artisanales.

### **Composante 3 : Mobilisation des ressources en eau (coût total 15,5 millions de \$EU ; financement de la Banque 12,4 millions de \$EU)**

La mobilisation des ressources en eau est essentielle aux activités du projet. La zone du projet est caractérisée par des précipitations faibles avec des variations considérables dans la même année et entre différentes années. Alors que l'irrigation se pratique dans les vallées basses avec des grands périmètres d'irrigation, dans les zones montagneuses et collinaires le potentiel de l'eau n'est pas exploité adéquatement à l'usage de l'irrigation ou de l'eau potable. Dans la zone du projet, le captage et la gestion des ressources en eau existantes influencera fortement sur l'allègement de certains des risques dus aux conditions agro-climatiques variables. Cette activité donnera également de l'eau potable et salubre aux populations rurales. Comme pour l'irrigation, certaines activités auront besoin de la condition préalable de la disponibilité de l'eau (par ex., arbres fruitiers irrigués). D'une manière générale, l'irrigation fera place à une production agricole plus intensive et plus diversifiée. Une coordination étroite sera maintenue avec les Directions hydrauliques de Wilaya (DHW) dans les activités de mobilisation des ressources en eau, en particulier pour les activités de retenues collinaires et de forages. Le choix des emplacements des retenues collinaires et des forages sera autorisé par les DHW, à l'aide d'études complémentaires et de forages exploratoires le cas échéant. Dans tous les cas, il faut que la quantité et la qualité de l'eau soient appropriées pour qu'une activité d'investissement soit autorisée par la suite.

Les activités spécifiques au titre de cette composante sont les suivantes : retenues collinaires (dont la hauteur de la digue n'excède pas quinze mètres); points d'eau ; aménagement de sources et construction et réhabilitation de puits superficiels (30–50 m.) et des forages (50–100 m.).

Une retenue collinaire sera soumise à plusieurs préalables pour les investissements apparentés devant être autorisés par la Banque :

- Conformité aux sauvegardes liées à la sécurité des réservoirs (OP4.37) lorsque nécessaire ;
- Etudes préalables d'impact sur l'environnement ; et
- Etablissement et formation préalables des Associations des Usagers de l'Eau (AUE).

Selon l'ampleur de l'opération, des AUE seront également requises pour les forages.

Un équipement complémentaire d'irrigation permettant d'économiser l'eau, tel que des systèmes d'irrigation au goutte-à-goutte, sera financé dans le cadre des activités en cours PNDAR/FNRDA.

**Composante 4 : Appui à la Cellule Centrale de Gestion du Projet (CCGP) et des Cellules de Coordination et de Gestion de Wilaya (CCGW) (coût total 4,6 millions de \$EU ; financement de la Banque 3,2 millions de \$EU)**

Cette composante couvre diverses activités telles que la formation pour le personnel de la DGF, les études requises, les services de consultants pour le S/E, et l'équipement et les véhicules pour la gestion du projet et la structure de l'exécution. Les deux éléments importants de cette composante sont la formation aux approches participatives pour le personnel du projet et le S/E indépendant. Ces deux activités sont des innovations récentes pour la DGF qui ont également un effet qui s'applique plus généralement à d'autres projets du MADR.

Les activités spécifiques comporteront comme suit : (i) activités de **formation** telles que les approches participatives, avec une perspective spéciale accordée aux problèmes spécifiques aux femmes dans la parité hommes-femmes ciblant le personnel masculin et féminin de la DGF ; gestion du projet ; technologie de l'information (TI), sujets forestiers techniques, etc.; (ii) des **études** telles que le sondage de base, des études techniques et environnementales sur la mobilisation des ressources en eau et des activités de pistes rurales et le marketing et l'impact socio-économique ; le S/E qui sera assuré par des consultants indépendants d'une manière complémentaire à l'exécution du projet ; et (iii) l'**équipement** comprenant des ordinateurs, du matériel de bureau, et des véhicules.

**Composante 5 : Développement institutionnel pour le MADR (coût total 4,5 millions de \$EU ; financement de la Banque 3,5 millions de \$EU)**

Lors des discussions sur la stratégie sectorielle dans le contexte du nouveau CAS et au cours de la préparation du projet, des complémentarités entre certains des objectifs et des instruments du PNDAR et du PER ont été notées dans des domaines tels que la diversification de la production, la protection des ressources naturelles et la mobilisation des ressources en eau. Par conséquent, une composante plus générale de développement institutionnel a été définie pour le MADR, ciblant tant les domaines plus généraux de formulation des politiques et d'exécution et le S/E des programmes de développement, que le contexte spécifique de la zone du projet. Pour la zone du projet, l'accent serait mis sur les complémentarités entre agences au niveau du wilaya, à savoir, les Conservations des Forêts (CDF) ; les Directions des Services Agricoles (DSA) ; et les Directions Hydrauliques de Wilaya (DHW), en leur donnant une formation et/ou un équipement appropriés pour assurer un appui efficace aux efforts déployés en collaboration dans des domaines tels que la vulgarisation, la facilitation des demandes de crédit, etc. Dans la composante de développement institutionnel, une part importante des ressources serait affectée à des programmes de formation ciblant l'administration décentralisée. Cette formation faciliterait le développement de la capacité en exécutant des programmes de développement rural tournés vers le marché, et en donnant le pouvoir et la responsabilité au personnel régional et des wilayate au moyen de divers outils tels que les approches participatives.

Les activités de développement institutionnel pour le MADR comprennent comme suit : formation de l'administration centrale et décentralisée à des stratégies de développement rural ; évaluation d'impact des

politiques de développement et des instruments d'analyse politique ; instruments et méthodes de S/E, et projets pilotes de développement rural intégré à des fins de formation. Les activités de développement institutionnel comprendront également des questions spécifiques de parité hommes-femmes intéressant les femmes et ciblant le personnel masculin et féminin du MADR.

Composante	Coûts indicatifs (M\$EU)	% du Total	Financement de la Banque (M\$EU)	% financement de la Banque
Mesures de lutte contre l'érosion	50,17	35,1	40,14	42,3
Développement agricole	66,72	46,7	34,44	36,3
Mobilisation des ressources en eau	15,51	10,9	12,40	13,1
Développement institutionnel pour la DGF	4,61	3,2	3,16	3,3
Développement institutionnel pour le MADR	4,47	3,1	3,45	3,6
Non affecté	0,46	0,3	0,46	0,5
<b>Coût total du projet</b>	<b>141,94</b>	<b>99,3</b>	<b>94,05</b>	<b>99,0</b>
Commission d'ouverture	0,95	0,7	0,95	1,0
<b>Financement total requis</b>	<b>142,89</b>	<b>100,0</b>	<b>95,00</b>	<b>100,0</b>

## 2. Principales mesures et réformes institutionnelles poursuivies par le projet :

Il n'y a pas de question au niveau des politiques qui devrait être abordée dans le contexte du présent projet. Comme indiqué ci-dessus, le dialogue sur la politique du secteur agricole se fera dans le contexte de la préparation de la Note du CAS et du CAS lui-même, ainsi que la Note de stratégie du secteur agricole prévue pour l'AF03. La composante développement institutionnel du MADR sera un instrument essentiel qui servira de base au dialogue de politique sectorielle en fournissant des études spécifiques sur des questions stratégiques et politiques.

Les actions suivantes relatives aux questions institutionnelles et d'exécution ont été adoptées dans le cas du Projet d'emploi rural en cours (Prêt 4143-AL) et elles ont également été convenues avec l'Emprunteur pour le Projet proposé.

- Les investissements dans les retenues collinaires nécessiteront des études d'ingénierie préalables et des évaluations d'impact sur l'environnement et la création d'Associations d'Usagers de l'Eau (AUE) pour entreprendre les responsabilités d'E/E.
- Les investissements dans les pistes rurales nécessiteront des études d'ingénierie préalables, et des évaluations de l'impact social et environnemental.
- Les bénéficiaires contribueront partiellement par la force de travail ou moyens de production des coûts des investissements agricoles à hauteur de 50 pour cent des coûts de la main-d'œuvre pour la plantation des arbres fruitiers et des vignes et à hauteur de 30 pour cent des coûts de la main-d'œuvre pour l'amélioration foncière.
- Il n'y aura pas d'exécution en régie. La passation des marchés de fournitures, travaux et services sera basée sur des procédures d'appel à la concurrence auxquelles peuvent participer les entreprises privées et publiques.

- Le suivi et l'évaluation seront assurés par des consultants indépendants, sur la base de termes de référence à convenir lors des négociations.

### **3. Avantages et population ciblée :**

Le projet devrait produire des avantages importants sur les plans économique, social, environnemental et institutionnel, avantages qui seraient ressentis aux niveaux national, régional et local.

**Avantages économiques.** Les avantages produits seraient sous la forme suivante : (i) augmentation de l'emploi rural, environ 36 mille personnes-an d'emploi direct et un nombre important d'emploi indirect ; (ii) production agricole diversifiée et accrue ; (iii) des revenus et des valeurs d'actif plus élevés pour les ménages ruraux pauvres ; et (iv) des niveaux plus élevés d'activité du secteur privé. D'autres avantages économiques proviendraient de l'amélioration de l'infrastructure qui augmenterait l'accès des communautés locales aux services sociaux de base. Même s'ils sont plus difficiles à quantifier, des avantages économiques proviendraient également de la protection de la terre agricole et des autres ressources naturelles à l'aide de l'exécution d'activités de conservation des eaux et des sols.

**Avantages sociaux.** Le projet cherche à créer un climat propice à un développement participatif, inclusif et équilibré sur le plan de la parité, résultat de nature essentiellement sociale. Les avantages sociaux toucheront les personnes individuelles et la communauté. Au niveau individuel, les avantages proviendront de la participation des bénéficiaires aux investissements du projet. Les avantages sociaux provenant de l'amélioration de l'infrastructure de base et des services sociaux iront aux groupes communautaires. De plus, la participation de la communauté locale améliorera la communication entre l'Administration et la population, ce qui devrait se traduire par un ciblage amélioré et un degré plus élevé d'intégration de tous les secteurs de la population, femmes comprises, dans la vie économique et sociale des communautés. En outre, la participation de la communauté locale aura pour résultat des interventions plus pertinentes et des méthodes plus appropriées dans la formulation des programmes de développement, augmentant ainsi l'impact et l'efficacité des dépenses publiques. Cette approche accroîtra également l'appropriation des interventions par les communautés locales, menant ainsi à la durabilité des investissements réalisés.

**Avantages environnementaux.** Une large part des activités du projet vise la réduction de l'érosion des sols et l'amélioration de la gestion des ressources naturelles. L'utilisation de techniques améliorées et durables dans la production agricole et la gestion des ressources naturelles et des forêts renforcera considérablement l'état de ces maigres ressources dans une zone où la dégradation constitue un sérieux problème. Les avantages environnementaux vont au-delà de la zone d'intervention immédiate car les effets touchent également les zones adjacentes ainsi que les zones en aval des bassins versants traités. En tant que tels, les avantages environnementaux du projet devraient être très importants.

#### **Avantages institutionnels.**

**DGF.** Les niveaux national, régional et local retireront des avantages institutionnels. Au niveau national, les avantages proviendront des activités de renforcement institutionnel comme la formation qui devrait contribuer à l'amélioration de la planification, de l'exécution et des compétences en S/E à la DGF. Avec quelques adaptations, les leçons positives tirées des deux Projets d'emploi rural, le présent et l'antérieur, peuvent également être reproduites à l'échelon national, du fait que le projet en cours a déjà inspiré et servi de modèle à une partie des programmes au titre du PNDAR. L'efficacité améliorée des agences d'exécution résultant des activités de renforcement institutionnel devrait se traduire par un coût-efficacité auprès des agences d'exécution du projet, et partant, un impact amélioré sur le développement. Au

niveaux régional et local, les avantages toucheront les bureaux d'exécution décentralisés, par le biais de leur participation à la formation et des mesures de renforcement de la capacité. Ces activités visent les trois agences principales au niveau de wilaya qui auront un rôle dans le projet : la CDF, la DSA et la DHW. En substance, le processus comporte une transition de l'exécution centralisée à une exécution dans laquelle l'administration centrale travaille au développement stratégique, à l'analyse des politiques et au S/E, alors que l'exécution réelle est décentralisée au niveau de l'administration de wilaya et à ses niveaux inférieurs. Dans ce contexte, les niveaux régional et local bénéficieront des activités de renforcement de la capacité cherchant à accroître l'efficacité de l'exécution décentralisée, condition préalable à l'augmentation de la participation communautaire locale. Les compétences acquises dans le développement et l'usage d'approches participatives pour améliorer le potentiel de durabilité des investissements réalisés, constituera un autre avantage important aux niveaux régional et local. Des avantages supplémentaires au niveau local iront au DSP du fait que des PME privées participent à l'exécution des activités du projet.

**Développement institutionnel du MADR.** Il y a des interactions étroites entre le PNDAR et les deux Projets d'emploi rural, et le PNDAR fait partie intégrante du PSRE. Le Projet d'emploi rural proposé jouera un rôle critique dans les modalités d'exécution des programmes gouvernementaux relatifs au développement agricole et rural, à savoir que le PDAR est préparé dans une perspective de mise en valeur de proximité. Par conséquent, dans le contexte de la stratégie sectorielle et des dialogues sur le CAS, des réunions ont été tenues pour identifier les problèmes et les contraintes du développement rural. En fonction de ce dialogue qui se poursuit, un programme de développement institutionnel a été établi pour le MADR (cf. dossiers du projet). Les avantages du programme de développement institutionnel se produiront à l'échelle nationale et comporteront : (i) une formulation de stratégie et une analyse des politiques améliorées, fondées sur des informations solides au niveau de l'administration centrale ; (ii) un S/E amélioré de l'impact des programmes et des politiques de développement ; et (iii) une capacité d'exécution améliorée aux niveaux régional et local au moyen de programmes de formation utilement orientés.

### **Groupes cibles**

Le **groupe cible** est la population dans des communes spécifiques des zones montagneuses des wilayates de Tiaret, Tissemsilt, Chlef, Aïn Defla, Médéa et Bouira. La population dans ces communes s'élève à 1,2 millions de personnes, dans 92.000 ménages. Les zones du projet s'étendent à l'Est du PER1 en cours dans le Nord-Ouest de l'Algérie, vers le Nord-Centre du pays et couvrent 1,4 millions d'ha.

Concrètement les zones du projet sont les suivantes : (i) Zone 1 : Monts de Gargar et Monts de Frenda (bassin versant de la rivière Mina) dans la wilaya de Tiaret et Monts de l'Ouarsenis Sud dans la wilaya de Tissemsilt ; (ii) Zone 2 : Monts de Dahra et Monts de l'Ouarsenis occidental dans la wilaya de Chlef et Monts de l'Ouarsenis Nord dans la wilaya d'Aïn Defla ; (iii) Zone 3 : Monts du Titteri occidental et Monts du Sersou dans la wilaya de Médéa et Monts du Titteri oriental dans la wilaya de Bouira.

**Le projet cible les zones rurales qui ont une incidence élevée de pauvreté.** La zone du projet est caractérisée par des zones montagneuses isolées avec des terrains en pente vulnérables, fortement touchés par l'érosion en raison des sécheresses sévères, des ressources en eau sous-exploitées et des ressources naturelles surexploitées. Le degré de vulnérabilité des populations locales est élevé en conséquence de leur isolement et éloignement, de leur manque d'accès à des opportunités économiques durables et de la situation conjoncturelle.

L'analyse sociale entreprise au cours de la préparation du projet a identifié les **groupes vulnérables** suivants :

- **Les agriculteurs/éleveurs avec une faible base d'actif** comprennent les propriétaires de petits terrains, les propriétaires de terre sous droits de propriété conjoints (indivision), les occupants des terres marginales et les petits occupants de terre sans droits officiels sur leur propriété. Ces agriculteurs ont une attitude opposée au risque qui se reflète dans leurs cultures traditionnelles avec de faibles risques de marché (par ex., céréales subventionnées ou orge comme aliments du bétail) et la production du bétail.
- **Les ruraux qui ne disposent pas de terre** sont des travailleurs non qualifiés qui n'ont pas accès à la terre et qui dépendent de la demande saisonnière de main-d'œuvre dans l'agriculture et dans les petites industries et les services ruraux informels. Les travailleurs ruraux sans terre sont vulnérables aux fluctuations de la demande de main-d'œuvre, aux taux des salaires, et aux prix alimentaires.
- **Les familles d'agriculteurs/éleveurs déplacées** qui, en raison de la situation difficile ayant engendré l'exode à la recherche de meilleures conditions de vie dans d'autres douars (villages) des zones du projet.
- **Les jeunes chômeurs** avec un faible niveau d'éducation, qui souffrent d'une forte instabilité du revenu à cause de leur recours au travail occasionnel et souvent n'ont pas d'autre choix que d'abandonner le milieu rural et se diriger vers les zones urbaines.
- **Les femmes à faible revenu.** Dans cette catégorie, trois groupes principaux de femmes semblent particulièrement vulnérables : les **femmes chefs du foyer**, en particulier les veuves (les ménages dont le chef est une femme tendent à être plus petits que ceux dont le chef est un homme, et possèdent donc moins de main-d'œuvre disponible pour le travail agricole) ; les **femmes mariées**, dont le rôle qui leur est prescrit de fournisseuse d'aliments et de soins combiné à la demande du travail dans le ménage agricole se traduit par des charges de travail très lourdes et de sévères contraintes de temps ; et les **jeunes filles** dont le faible niveau d'éducation restreint leur accès aux opportunités du marché du travail.

Pour les activités de développement institutionnel, le personnel du MADR et de la DGF ainsi que les bénéficiaires sont ciblés, l'accent étant mis sur les approches participatives et une performance améliorée de la structure du MADR, en particulier aux niveaux décentralisés.

#### **4. Dispositifs institutionnels et modalités d'exécution :**

*Période d'exécution* : Cinq ans et demi (derniers six mois pour l'évaluation *à posteriori*).

*Agence d'exécution* : Direction générale des Forêts (DGF) du Ministère de l'Agriculture et du Développement rural (MADR) pour les quatre premières composantes (lutte contre l'érosion, développement agricole, mobilisation des ressources en eau et appui à la CCGP et à la CCGW) et la Direction de la Programmation de l'Investissement et des Etudes économiques (DPIEE) du MADR pour la cinquième composante (développement institutionnel du MADR).

Le projet utilisera la même formule d'exécution que celle du Projet d'emploi rural en cours (Prêt 4143-AL), avec des modifications mineures. Le personnel de la CDF chargé de l'exécution du projet en cours s'est réuni avec le personnel de la CDF pour le projet proposé et ils ont discuté des questions organisationnelles dans le contexte des leçons tirées. En outre, en septembre 2002, les Conservateurs du projet proposé ont fait une visite de terrain pour observer l'exécution du projet en cours.

La formulation de l'exécution maintient la base de la structure de la DGF décentralisée qui donne la responsabilité de la gestion journalière des activités du projet aux niveaux locaux de l'organisation au niveau de la wilaya :

- Niveau central. Une Cellule centrale de Gestion du Projet (CCGP) au sein de la DGF sera chargée de la coordination et de l'administration globales du projet, comprenant la comptabilité et les décaissements du projet, la gestion du compte spécial, la soumission ponctuelle des audits et le S/E (voir ci-dessous). Elle sera également l'interlocuteur principal de la Banque en ce qui concerne les passations de marchés, les rapports périodiques d'avancement, etc., conformément aux procédures convenues lors de l'évaluation et intégrées dans le Manuel d'Exécution du Projet (MEP), similaires à celles appliquées dans le PER1 en cours. Le personnel de la CCGP comportera une équipe multidisciplinaire formée d'un Chef de Projet, un agronome/spécialiste forestier (à nommer), un économiste, un sociologue et un cadre comptable chargé des passations de marché et de la gestion financière. Ils travailleront en collaboration étroite avec la Cellule de Gestion du Projet (CGP) du PER1 en cours.
- Niveau régional. La CDF de la DGF dans chaque wilaya sera chargée de l'exécution du projet qui sera coordonnée par une Cellule de Coordination et de Gestion de Wilaya (CCGW) sous la responsabilité du Conservateur et dirigée par un Chef de Cellule. La CCGW sera dotée d'expertise technique, de personnel chargé des passations de marchés et de la gestion financière, de personnel chargé de l'intégration des femmes rurales dans les activités du projet et de personnel de bureau. Concrètement, la CCGW exécutera les programmes annuels et coordonnera les actions du projet dans les wilayate respectives au niveau du périmètre (voir point suivant) ; gèrera les ressources humaines, financières et matérielles au niveau de la wilaya, dont la passation des marchés pour les travaux ; et coordonnera le S/E de la performance du projet au niveau de la wilaya au moyen de la supervision de chaque périmètre. La CCGW sera responsable de la liaison avec la hiérarchie de la DGF ainsi qu'avec les agences ou organisations publiques et privées (chambres d'agriculture, ONG, coopératives, les Directions des Services agricoles - DSA, les Directions hydrauliques de Wilaya - DHW, les agents de vulgarisation, etc.).
- Niveau communal. Des groupes de 6 à 12 communes contiguës dans la zone du projet seront organisées en périmètres sous un chef de périmètre. Le périmètre constituera l'unité de base de l'exécution du projet et l'interface avec les communautés, avec le soutien du personnel de la CCGW. Le périmètre sera chargé du suivi matériel des activités du projet ainsi que des interactions avec les communautés. Le personnel du périmètre comprendra le personnel technique de la DGF au niveau de la circonscription.
- Pour la composante développement institutionnel du MADR, l'agence d'exécution sera la Direction de la Programmation de l'Investissement et des Etudes économiques (DPIEE) du MADR. Toutefois, pour faciliter les processus et tirer parti de l'expérience de la DGF, les passations de marchés seront gérées par la DGF, alors que la DPIEE sera chargée de la préparation des termes de référence, par le biais de recrutement d'un consultant, pour les diverses activités de développement institutionnel au titre de la composante et de la supervision et de la coordination des produits.

Au niveau du périmètre, le personnel de terrain au niveau de la circonscription travaillera directement avec les bénéficiaires au niveau local du douar, en utilisant des méthodes participatives dans l'exécution du projet. Ce processus renforcera les flux de la base au sommet qui affecteront les activités du projet. Afin d'assurer que le projet favorise les bénéficiaires auxquels il est destiné, des critères spécifiques de

ciblage ont été incorporés dans la formulation du projet (voir Annexe 11 sur l'évaluation sociale). L'emploi d'une approche double du ciblage des bénéficiaires (mécanismes d'autociblage et ciblage direct par le personnel de la DGF) permettra aux groupes vulnérables d'être les principaux bénéficiaires des interventions du projet. Tous les agents de terrain de la DGF qui interviendront dans l'exécution du projet recevront une formation aux approches participatives et de parité hommes-femmes qui les aideront à forger des partenariats efficaces avec les bénéficiaires du projet.

Dans le cadre de gestion décentralisée ci-dessus, les activités du projet seront exécutées essentiellement par des entreprises locales privées et publiques au moyen de processus concurrentiels. Il ne sera pas fait appel à la régie. L'entretien des investissements sur les terres privées sera la responsabilité des bénéficiaires eux-mêmes. Pour certaines activités de mobilisation des ressources en eau, des AUE seront établies pour gérer et entretenir les infrastructures hydrauliques à l'aide d'un cahier de charges.

L'organisation du projet décrite ci-dessus est en place, à l'exception de quelques personnes restant à nommer. Certains membres de ce personnel ont déjà bénéficié d'une formation en cours sur les approches participatives et sur la gestion du projet. Ils ont également été impliqués activement dans les activités de préparation du projet. L'identification, le recrutement et le maintien de personnels féminins efficaces qui seront les principales homologues des femmes bénéficiaires est un domaine qui a besoin d'être amélioré. Les difficultés inhérentes reflètent en partie le contexte social et culturel et devraient être résolues progressivement pendant l'exécution du projet.

L'organisation du projet sera renforcée par diverses activités de formation à la gestion du projet, au S/E, aux questions de parité hommes-femmes, aux approches participatives, à la formation technique, la formation à la TI, etc., et elle sera équipée de véhicules et de matériel de bureau.

La DGF sera responsable de la gestion financière pour les quatre premières composantes du PER2, et la DPIEE sera responsable de la cinquième composante. Le système de gestion financière chez les agences d'exécution se fonde sur les principes et les procédures définis par le cadre juridique applicable au secteur public qui suit des procédures strictes d'application par l'intermédiaire de stades formels de dépenses (engagement, fourniture du service, ordre de paiement et paiement). Le système de gestion financière, qui est résumé à l'Annexe 6b et détaillé dans le MEP, est approprié et satisfait aux conditions minimums de la Banque en matière de comptabilité et de rapports. La DGF et chacune des six CDF engageront les dépenses du projet et approuveront les paiements en suivant des processus d'exécution du budget qui sont conformes aux lois et réglementation en vigueur en Algérie. La Banque algérienne de Développement (BAD) et ses bureaux régionaux agissant en tant que Contrôleur financier et Trésorerie Publique sera responsable du contrôle des dépenses et des paiements. Sur une base centralisée, à la DGF, la CCGP sera responsable de la comptabilité, du maintien des écritures et des rapports à fournir. La CCGP entreprendra toutes les fonctions administratives requises liées au budget au niveau central à la DGF. A cet égard, les fonctions de gestion financière de la CCGP seront intégrées dans les structures qui existent déjà à la DGF. La CCGP consolidera les états financiers de la CDF au titre de sa fonction de coordination. Au niveau décentralisé, dans chacune des six CDF, les coordinateurs maintiendront la comptabilité et les écritures financières des transactions sur une base comptable contractuelle similaire à celle déjà utilisée pour le PER1 en cours. En ce qui concerne la cinquième composante qui sera gérée sur une base centralisée, la CCGP s'acquittera des mêmes fonctions pour la DPIEE.

La CCGP sera également responsable de la préparation des rapports de suivi financier trimestriels (RSF) et des états financiers du Projet annuels (EFP). Le contenu et le format des RSF ont été discutés et

convenus avec l'Emprunteur et ceci sera étayé par des documents lors des négociations. Les RSF seront vérifiés par des auditeurs acceptables pour la Banque

Les organigrammes du projet et descriptions des postes pour différents niveaux de gestion du projet sont disponibles dans les dossiers du projet.

## **D : Justification du projet**

### **1. Variantes envisagées et raisons pour lesquelles elles ont été écartées :**

Le chômage et la pauvreté continuent à sévir dans les zones rurales. Le PER1 en cours (Prêt 4143-AL) a démontré l'efficacité d'une approche participative du développement flexible et décentralisée pour régler cette crise et a créé 23.500 personnes-an d'emploi en moins de cinq ans de son exécution. Il a également réglé diverses questions d'érosion des sols, de création d'actifs et de développement du secteur privé directement et indirectement. Par conséquent, les mêmes modalités du projet ont été choisies pour continuer à bénéficier de l'expérience acquise.

Dans la formulation d'alternatives, l'option consistant à établir un Fonds social aurait pu être envisagée. Cette approche a bien fonctionné dans d'autres pays et elle a également été efficace dans le premier Projet de filet social (Prêt 4006-AL), avec un système financier extra-budgétaire. Toutefois, cette structure s'est heurtée à des difficultés administratives. Le deuxième Projet d'Emploi rural proposé aura donc recours à des mécanismes conventionnels d'exécution, comme cela a été le cas dans le PER1 en cours.

Le projet proposé offre également une alternative aux mécanismes classiques de soutien ciblant les zones pauvres en Algérie. Il y a eu les prix minimums garantis par le Gouvernement pour les céréales, sans aucune différenciation de régions, de zones agro-écologiques ou de la taille de l'exploitation. Alors que cette politique aurait fourni des incitations dans les zones céréalières à potentiel élevé, dans les zones de faible pluviosité et à potentiel peu élevé, elle a essentiellement servi de mécanisme de transfert social. De plus, en encourageant l'expansion de la zone dans les années de bonne pluviosité, elle a eu l'effet adverse de cultures céréalières opportunistes dans des zones de pâturage marginales vulnérables, des steppes et des zones montagneuses en pente. Pour les zones montagneuses, le projet appuie la création d'actifs, à savoir la plantation d'arbres fruitiers et de vignes pérennes en vue de la diversification de la production et l'augmentation des flux de revenu comme un instrument servant à atténuer les problèmes de la pauvreté et du chômage.

Enfin, même si les problèmes du chômage prévalent dans tout le pays, il a été décidé de maintenir une approche régionale afin de ne pas gaspiller les efforts et les ressources sur des vastes zones. Par conséquent, le projet porte sur une zone relativement contiguë du Nord-Centre de l'Algérie, avoisinant les zones du projet en cours, permettant à cette proximité de créer une synergie et la possibilité de partager les expériences.

## 2. Principaux projets connexes financés par la Banque et/ou d'autres organismes de développement (achevés, en cours ou prévus)

Enjeu sectoriel	Projet	Dernières notations de supervision (uniquement pour les projets financés par la Banque)	
		Progrès exécution (PE)	Objectif de développement (OD)
<p><b>Projet financé par la Banque</b> Le Projet visait principalement à promouvoir une gestion améliorée des ressources naturelles à l'aide de la recherche et de la vulgarisation. Il a été restructuré pour tenir compte des problèmes dans la composante recherche. La composante vulgarisation a fait des progrès marginaux. (Clôturé le 31/12/97)</p>	Recherche et vulgarisation Prêt 3216-AL	S	S
<p>Le Projet a appuyé, entre autres objectifs, la gestion des ressources naturelles et la protection des ressources fragiles dans le Sud de l'Algérie. Le Projet n'a réalisé qu'en partie ses objectifs de développement. (Clôturé le 30/06/98)</p>	Développement du Sahara Prêt 3405-AL	I	I
<p>Le Projet a servi l'objectif de la gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement. La composante bassins versants a connu des problèmes en raison de conditions préalables liées à la formation aux approches participatives. Avec une certaine restructuration, le Projet a réalisé quelques-uns de ses objectifs. (Clôturé le 31/12/98)</p>	Projet forestier et de gestion de bassins versants Prêt 3487-AL	I	S
<p>Le Projet a cherché à générer l'emploi et à améliorer les infrastructures dans une zone défavorisée. Même si le prêt n'a pas été entièrement décaissé, le nombre d'emplois créés dans les travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre a excédé les projections (24.500 personnes-ans d'emplois créés contre une cible de 20.000 personnes-ans). (Clôturé le 31/03/01)</p>	Projet de filet social Prêt 4006-AL	S	S
Le Projet cherche à aider le	Habitat précaire	S	S

Gouvernement de l'Algérie à améliorer les conditions de vie et de logement. Il a une composante environnementale et une composante politique sociale qui sont les quartiers urbains insalubres et les zones à faible revenu avec une forte incidence de la pauvreté	Prêt 4361-AL		
L'objectif du Projet est d'aider le Gouvernement algérien à réduire la pollution qui provoque une dégradation écologique. Il démarre un programme dans le secteur industriel d'Annaba pour atténuer les effets adverses de la pollution sur l'environnement et la santé.	Lutte contre la pollution industrielle Prêt 4034-AL	S	S
Le Projet entend générer l'emploi rural dans les zones pauvres du Nord-Ouest de l'Algérie, en utilisant l'instrument de la gestion des ressources naturelles. Il met l'accent sur la création d'actifs dans le but d'accroître la productivité de la main-d'œuvre d'une manière durable.	Emploi rural Prêt 4143-AL	S	S
<b>Autres agences de développement</b>			
Il s'agit d'un Projet qui se fait dans l'Est de l'Algérie. Alors qu'il y a des progrès sur le terrain, il y a des retards de décaissement pour des raisons de procédures. (Clôturé)	Oued Mellegue (FIDA).		
Mise en œuvre 18 février 2003, le projet traite le bassin versant du Barrage de Zardesas.	Projet d'Aménagement de la Zone de Montagne dans le Bassin Versant de Oued Safsaf (Skikda) (FIDA)		
Le Projet est en train d'être préparé et a été identifié septembre 2002.	Aménagement Intégré du Bassin Versant dans le Wilaya de Msila. (FIDA)		

Notations PE/OD : TS (Très satisfaisant), S (Satisfaisant), I (Insatisfaisant), TI (Très insatisfaisant)

### 3. Leçons tirées et intégrées dans la conception du projet :

Le PER1 en cours a produit une expérience considérable, à la fois positive et négative, de laquelle des leçons importantes peuvent être tirées. Ces expériences ont été évaluées d'une manière systématique par l'Emprunteur, par l'intermédiaire des services des consultants indépendants chargés du S/E et elles ont été utilisées lors de la préparation du projet. Conceptuellement, l'expérience de la Banque en matière de projets de développement rural utilisant des approches participatives tels que les Projets de développement

des zones montagneuses du Nord-Ouest de la Tunisie en ont rendu témoignage et ont fourni une orientation sur les questions de conception du projet en ce qui concerne les aspects techniques et sociaux. Certaines des leçons tirées sont résumées ci-dessous :

### Aspect institutionnel

- Une **exécution du projet décentralisée et flexible** augmente l'appropriation du projet par le personnel d'exécution. Des **approches participatives** améliorent la communication entre le personnel de l'administration et le dialogue fermé et ouvert entre l'administration et les communautés mènent à une confiance accrue et à des résultats effectifs. L'emploi de ces méthodes dynamiques a donné lieu à un changement profond de mentalité à la fois aux niveaux central et décentralisés de la DGF. Par conséquent, les personnels du PER2 dans les six wilayate sont intervenus activement dans le sondage préliminaire qui a été réalisé et ils ont été en mesure de voir les avantages de travailler étroitement avec les communautés. La formation à ces méthodes est prévue dans le cadre du PER2.
- Il est important d'avoir un **système bancaire** motivé et efficace pour faciliter le déroulement aisé des passations de marchés et des décaissements. L'exécution du projet a subi des retards provenant de la lenteur du transfert des fonds et des paiements aux unités d'exécution, aggravés au niveau des bureaux locaux de la BAD. A titre de mesure d'atténuation, le PER1 est passé à un système direct de crédit de paiement (CP) qui sera également utilisé dans le projet proposé.

### Conception du projet

- La **flexibilité** doit être incorporée dans la conception du projet, en particulier lorsque l'on exécute un projet dans des zones où il y a des problèmes liés à la conjoncture. Une conception flexible a permis à l'agence d'exécution et à la Banque d'ajuster le programme de l'exécution sans provoquer des retards sérieux. La flexibilité permet également de changer les perspectives des communautés bénéficiaires.
- **Impact sur la réduction de la pauvreté et implications pour le ciblage.** La condition de contribution des bénéficiaires aux coûts du projet au moyen d'un apport en main-d'œuvre s'est avérée être un mécanisme efficace d'autociblage. Les agriculteurs pauvres sont disposés à offrir la main-d'œuvre familiale au titre des investissements dans des actifs productifs financés par le projet. Pourtant, dans certains cas, les propriétaires d'exploitations de taille moyenne ont également bénéficié du projet. Afin d'assurer que le profil typique des bénéficiaires du projet demeure le pauvre rural, une approche à deux volets du ciblage des bénéficiaires sera utilisée, qui combine des mécanismes d'autociblage avec un ciblage direct par le personnel de terrain de la DGF, sur la base des observations directes des actifs des bénéficiaires et des stratégies pour leurs moyens d'existence.
- Dans les parties rurales des zones du projet, les communes, les douars, etc., il y a des terres non cultivées et marginales du domaine public (i.e., propriété de l'Etat) qui sont *de facto* utilisées comme terrains communs de pâturage. En tant que tels, ils fournissent une maigre alimentation pour le bétail, et leur surexploitation se traduit par la conséquence environnementale négative de l'érosion des sols. Le projet cherche à définir des actions pour faire revivre ces zones dans le cadre de la composante lutte contre l'érosion des sols à l'aide de l'emploi d'une combinaison appropriée de plantes, dont des espèces forestières et fourragères (arbres et arbustes) avec des vues à court terme et à long terme sur la fourniture de fourrage et la stabilisation des sols. Ceci sera réalisé aux moyens de **Plans d'Aménagement pastorale (PAP)**, qui est un instrument participatif utilisé avec succès dans le PER1 en cours, au moyen duquel les riverains sont

interrogés pour évaluer les caractéristiques et les préférences, interviennent dans le choix des méthodes et des espèces, et assument la responsabilité de gérer les plantations en ce qui concerne la rotation et l'intensité de l'usage. Les PAP seront appuyés par des activités appropriées de vulgarisation dans les domaines techniques.

- La conception du projet encouragera également une **participation efficace du secteur privé dans l'exécution du projet**. Dans le PER1 en cours, les seuils critiques pour l'examen préalable ont été maintenus à un bas niveau pour encourager l'usage de l'acquisition de petits lots, ce qui a permis aux PME aux moyens limités de participer de manière concurrentielle aux travaux. De plus, le travail en régie a été catégoriquement exclu. Donc, à ce jour, près des deux tiers du volume financier de l'exécution des travaux sont assurés par les PME ce qui produit un impact sur le DSP. La participation du secteur privé accroît l'efficacité de l'exécution. L'élimination du travail en régie et l'utilisation de procédures concurrentielles se sont traduites par l'amélioration de la conception des activités et la réduction des coûts unitaires.
- A l'inverse, la participation des PME dans les activités forestières a été limitée. Les cahiers des charges pour les activités forestières étaient plus rigides et dans quelques cas, les zones forestières connaissaient des problèmes liés à la conjoncture. Ces risques implicites et explicites ont empêché la participation des PME aux activités forestières. Ces activités sont donc restées dans le domaine des entreprises publiques qui ont fait montre d'une performance variée, généralement plus problématique en moyenne que le secteur privé. Depuis, la situation s'est améliorée et les PME devraient participer aux activités forestières.
- Pour accroître la compétitivité et la participation des PME dans les activités de plantation forestières dans un pays où le secteur public prédomine dans la production de plants forestiers, il est nécessaire de séparer la production des plants des processus de plantation et de maintenance. Par conséquent, dans le projet proposé les plants seront produits indépendamment dans le cadre de contrats concurrentiels pour la DGF et ils seront fournis aux entreprises pour être plantés.
- Les processus de passation de marchés avec les PME posent quelques problèmes. Un problème s'est posé pendant l'exécution du projet avec des entreprises qui avaient soumissionné avec succès pour plusieurs lots. Certaines d'entre elles ont ensuite décidé de se retirer parce qu'elles n'avaient pas la capacité d'entreprendre tous les marchés qui leur avaient été attribués. Cette situation a causé des retards dans l'exécution du fait que le processus de passation des marchés a dû être prorogé. A titre de mesure d'atténuation, la DGF prépare un registre des entreprises agréées afin de minimiser ce genre d'interruptions, qui en elles-mêmes entravent la productivité (voir Annexe 6.A). Cet agrément n'est pas acceptable pour la Banque.. Au lieu de cela, des critères objectifs d'éligibilité seront introduits dans les documents d'appel d'offres pour assurer que les entreprises dotées d'une capacité, de moyens et d'un personnel technique appropriés participent aux passations des marchés.
- Au début de l'exécution du PER1 en cours, des retards ont été observés à l'exécution décentralisée des passations de marchés au niveau de la wilaya, où les processus d'examen et d'approbation ont affecté des activités biologiques à échéance précise. Ces problèmes ont été réglés et les passations de marchés se déroulent maintenant de manière ponctuelle. De plus, les Walis et les autorités des zones du projet proposé ont été sensibilisés de ce problème et ils ont donné leurs assurances en soulignant la nature prioritaire du projet pour le Gouvernement.
- **Evaluation d'impact sur l'environnement.** Il est important de consacrer un temps suffisant pour réaliser l'EIE pour des activités spécifiques (par ex., retenues collinaires), car ces études peuvent souvent prendre plus de temps que prévu, ce qui provoque des retards dans l'exécution. Le PER1 en cours a subi des retards d'exécution liés à la préparation de ces études. Pour éviter que cette situation se reproduise, il a été décidé de démarrer la préparation de ces études qui constituent une condition préalable dès que le projet entre en vigueur.

- **Intégration des femmes aux activités du projet.** Les activités des femmes doivent faire partie intégrante des activités du projet pour accroître leurs avantages potentiels. En raison des circonstances en 1996, lorsque le PER1 en cours a été préparé, les femmes ont été incorporées d'une façon marginale et quelque peu limitée à une série d'activités prédéterminées. Pourtant le rôle actif des agents forestiers féminins pour identifier les femmes et les contacter en faisant du porte-à-porte a été très efficace et il a été reconnu par les bénéficiaires elles-mêmes. Dans le projet proposé, à l'aide d'une évaluation plus approfondie des besoins et des priorités des femmes, celles-ci seront intégrées dans le projet d'une manière décisive.
- Dans des climats durs comme celui de la zone d'intervention du projet, les espèces doivent être choisies en sorte qu'elles soient suffisamment adaptées aux sites ciblés, afin d'améliorer la survie, la productivité et les avantages environnementaux qui proviendraient d'un couvert végétal amélioré.
- Les activités préparatoires pour des investissements plus importants (par ex., études d'ingénierie pour les pistes rurales et les retenues collinaires) ont été lentes et ont subi des retards d'exécution. L'expérience acquise permettra maintenant une planification plus réaliste des passations de marchés pour ces activités.

### Suivi et évaluation

- L'emploi d'un consultant indépendant en S/E représente une approche efficace car elle donne suffisamment de temps à l'agence d'exécution pour s'occuper de l'exécution journalière du projet alors que le consultant se concentre sur l'évaluation de l'impact en utilisant des spécialistes dans différents domaines. Les avis objectifs du consultant indépendant ont offert une perspective critique sur les progrès du projet en termes des réussites desquelles on peut tirer parti, ainsi que des mesures correctives pour les problèmes identifiés.
- L'emploi d'un bureau d'étude local indépendant a également été particulièrement important en raison de la situation conjoncturelle qui a limité les missions du personnel de la Banque sur le terrain. Etant indépendant de l'agence d'exécution, le consultant en S/E a fourni à la Banque une opinion objective et détaillée de la situation sur le terrain, même pendant des époques très difficiles pendant lesquelles les missions de la Banque ne pouvaient pas se rendre sur le terrain. Les quelques visites de terrain limitées que le personnel de la Banque ont pu faire par la suite ont confirmé les observations du consultant en S/E. Cette modalité sera appliquée à nouveau dans le projet proposé, tout d'abord en raison de son efficacité, et ensuite à cause des contraintes conjoncturelles toujours existantes.

### 4. Indications de l'engagement et de l'adhérence de l'emprunteur au projet

Lors de la visite du Vice-Président de MENA en Algérie en Octobre 2001, un second Projet d'Emploi rural a été signalé par les hautes instances du Gouvernement comme l'un des quatre domaines hautement prioritaires pour assistance de la Banque sur le court terme. Dans le contexte des directives contenues dans le PSRE, qui accordent une importance clé à l'emploi et du PNDAR qui incorpore plusieurs instruments à cette fin, le MADR et la DGF ont tous deux réconfirmé la priorité d'un second Projet d'Emploi rural.

A cet égard, la DGF a honoré ses engagements pour la préparation convenus dans un protocole d'accord signé avec la Banque en octobre 2001. Ils comprennent des TDR pour les activités de préparation à être financées dans le cadre d'un don PHRD proposé (TF050503) pour la préparation du projet et la préparation d'une fiche technique détaillée pour le projet. La DGF gère avec succès l'exécution des

activités de préparation financées par le don PHRD. La DGF a également utilisé efficacement la capacité d'approche participative créée dans le cadre du projet en cours, dans la préparation du projet proposé.

L'engagement du Gouvernement au deuxième Projet proposé d'Emploi rural peut également être observé dans son traitement des économies réalisées dans le projet en cours. Au lieu d'annuler environ 12 millions de \$EU d'économies causées par la dévaluation du DA et la réduction des coûts imputable aux processus compétitifs, le Gouvernement a proposé un programme supplémentaire de trois ans pour les deux wilayate avoisinantes de Relizane et Mostaganem, avec les mêmes objectifs et instruments de développement que le Projet d'Emploi rural. Le PER1 en cours a été restructuré pour faire une place à ce programme supplémentaire.

A la suite d'un atelier sectoriel tenu en avril 2002 dans le contexte de la préparation du CAS, le besoin du développement institutionnel et de la capacité du MADR a été identifié en vue d'une exécution plus efficace et rationnelle des programmes de développement et du S/E. Une proposition du Gouvernement d'ajouter une composante au PER2 proposé a été favorablement accueillie par la Banque. Ceci a mené à la cinquième composante sur l'AT pour le MADR. Enfin, le programme du nouveau Gouvernement nommé après les élections de mai 2002 a réaffirmé la priorité du développement agricole et rural qui met l'accent sur l'emploi, le développement durable et la préservation des ressources naturelles. Un développement particulier a été constitué par la création du poste de Ministre délégué au développement rural dans le Ministère de l'Agriculture, qui a été renommé Ministère de l'Agriculture et du Développement rural (MADR).

Comme indiqué ci-dessus dans la section sur la stratégie du Gouvernement, un nouveau PDAR est en cours d'établissement dans l'esprit du Projet d'Emploi rural avec une perspective de « mise en valeur de proximité », impliquant également l'administration décentralisée d'autres ministères dans les wilayate. A cet égard, plusieurs décisions interministérielles ont déjà été signées.

L'engagement du Gouvernement ressort également des principes suivants qu'il a adopté dans le cadre du projet en cours pour renforcer la durabilité des interventions du projet :

- approches à forte intensité de main-d'œuvre utilisées dans les projets ruraux plutôt que des approches à forte intensité de capital ;
- passage à des opérations à petite échelle plutôt que l'approche grands chantiers ;
- populations locales intervenant dans les différents stades des projets, au lieu d'approches centralisées, du sommet à la base ;
- accent mis sur l'amélioration de la capacité d'exécution des projets et la participation locale ; et
- emploi de consultants indépendants pour suivre la performance des projets afin de faciliter la résolution rapide des contraintes et des problèmes.

## **5. Valeur ajoutée représentée par l'appui de la Banque au projet :**

Les contributions de la Banque proviennent de l'expérience internationale acquise dans les projets de type emploi et filets de protection sociale. Cette expérience a contribué à changer les perspectives politiques du MADR et de la DGF, des options comportant une plus forte intensité relative de capital à des options à plus petite échelle comportant une forte intensité de main-d'œuvre. A partir de son expérience internationale, la Banque a été en mesure de semer les graines des approches participatives, aussi limitées et progressives qu'elles l'aient pu être initialement. Ceci a représenté une amélioration majeure par rapport aux approches traditionnelles du sommet à la base. La DGF a également jugé que les

perspectives techniques, environnementales, économiques et sociales introduites par la Banque étaient efficaces, même si elles étaient pesantes à mettre en place initialement, ce qui a maintenant accru la rigueur des activités qu'elle formule et met en œuvre. L'accent mis par la Banque sur l'exécution décentralisée et sur la conception du projet a encouragé et renforcé la décentralisation de la DGF à l'aide d'activités qui complètent la capacité technique avec la gestion du projet. Enfin, la composante développement institutionnel ciblant le MADR bénéficiera également de l'expérience de la Banque en matière d'analyse politique, de S/E et de développement participatif.

## **E. Récapitulatif de l'analyse du projet** (des évaluations détaillées figurent dans le dossier du projet, se référer à l'Annexe 8)

### **1. Analyse économique. (Annexe 4) :**

- Coût-avantage VAN = 140,9 millions de dollars EU ; TRE = 23,56 % (voir Annexe 4)
- Coût-efficacité
- Autres (préciser)

Une partie des activités du projet, telles que les plantations d'arbres fruitiers, de vignes, l'irrigation, etc., est sujette à une analyse type coût-avantage (TRE et VAN). Les activités de création d'emploi sont évaluées en termes d'efficacité par rapport au coût. Toutefois, certaines activités portant essentiellement sur l'environnement ou le développement de la capacité ne sont pas propices à une analyse économique régulière en raison des difficultés à évaluer les effets et les effets externes qu'elles produisent.

Dans la mesure dans laquelle ils peuvent être quantifiés en termes monétaires et inclus dans l'analyse coût-avantage, les avantages du projet sont les suivants : (i) pour la composante mesures de lutte contre l'érosion, une augmentation de l'accumulation de l'eau dans les réservoirs en aval en raison de la réduction de l'envasement, et une production modeste de bois ; (ii) pour la composante développement agricole, une production accrue d'arbres fruitiers et de raisins; et (iii) pour la composante mobilisation des ressources en eau (retenues collinaires), une augmentation de la production irriguée. Ces trois composantes représentent une grande partie du total des coûts du projet et devraient également produire des avantages environnementaux importants – en termes d'amélioration de la qualité des terres, de réduction de l'érosion, de réduction du ruissellement et d'augmentation de la recharge – qui ne peuvent pas être pris en compte dans les calculs de la VAN et du TRE.

Outre un taux d'actualisation de 10 pour cent, les hypothèses clés étayant l'analyse coût-avantage sont les suivantes : (i) une valeur économique de la main-d'œuvre équivalant à 30 pour cent de sa valeur financière (comme dans le PERI en cours) en raison de la prévalence des niveaux élevés de chômage dans la zone du projet ; et (ii) une valeur économique de l'eau égale à 150 pour cent de sa valeur financière, pour tenir compte des tarifs actuels de l'eau subventionnés.

En fonction de ce cadre, le projet est économiquement solide, avec une VAN de la contre-valeur de 141 millions de \$EU et un TRE de 23,6 pour cent.

Les objectifs et instruments du PNDAR ont également été évalués sur le plan de leur cohérence et leur complémentarité entre le PNDAR et le second Projet d'Emploi rural. Le besoin d'une coordination étroite entre CDF, DSA et DHW dans les domaines techniques, en particulier quand ils relèvent de la mobilisation des ressources en eau, a mené au développement de la capacité et à la fourniture d'équipement aux DSA en plus des CDF dans les zones du projet. En fonction d'instructions émises par le MADR et dans le contexte des décisions interministérielles, l'intervention des DHW dans des domaines tels que les inventaires des ressources en eau, études exploratoires, etc., sera arrangée au niveau local par l'intermédiaire des bureaux des Walis.

Une hypothèse clé de l'analyse économique est que les conditions conjoncturelles dans le pays et dans la région favoriseraient l'exécution efficace du projet. Etant donné que ce facteur aurait un impact beaucoup

plus fort sur les résultats escomptés que les hypothèses et risques spécifiques au projet, mais qu'il ne peut pas être quantifié, une analyse forme du risque et de la sensibilité n'est pas utile.

## 2. Analyse financière (voir l'annexe 4 et l'annexe 5) :

VAN = 49,5 millions de dollars EU ; taux de rentabilité financière = 13,39 % (voir Annexe 4)

L'évaluation financière se fonde sur le coût financier des coûts et bénéfices du projet pour estimer la VAN et le TRF, en utilisant un taux d'actualisation de 10 pour cent. Le projet sera exécuté au moyen de procédures de passation de marchés concurrentielles basées sur les conditions du marché. Dans ces circonstances, les entreprises doivent payer les salaires du marché, sur lesquels il y a un plancher déterminé par la législation sur le salaire minimum, qui ne peut pas être évité. L'expérience montre que pour une vaste série de contrats dans le cadre du PER1, les salaires tournaient autour du salaire minimum, à l'exception de certaines tâches demandant des qualifications. Outre les salaires, il y a des charges sociales et des taxes (essentiellement des transferts) de 38,5 pour cent qui augmentent davantage les coûts de la main-d'œuvre. Par conséquent, en raison du coût financier beaucoup plus élevé, la VAN financière et le TRF sont plus bas, à 50 millions de \$EU et 13,4 pour cent respectivement. Les composantes 4 et 5 pour le développement de la capacité de la DGF et du MADR sont un autre facteur expliquant le faible TRF et la VAN financière.

Au niveau des agriculteurs individuels, la rentabilité des diverses activités d'investissement devrait être plus attrayante que ne l'indique le TRF global du projet (par ex., l'amélioration foncière qui équivaut à la création de nouvelles terres cultivables ou plus productives, et d'arbres fruitiers).

### Impact fiscal :

L'impact fiscal du projet se fonde sur trois facteurs : (i) la part de la production accrue de fruits qui sera commercialisée par les filières officielles, estimée être de l'ordre de 25 pour cent du total, augmentera les recettes fiscales d'environ 6,3 millions de \$EU ; (ii) du fait que la production des arbres fruitiers augmente sur des terres céréalières (blé), la production va diminuer et les subventions publiques aux céréales diminueront donc également. Comme toute la production de blé produit n'est pas commercialisée, 50 pour cent seulement de la diminution prévue de la production de blé devrait avoir un impact sur les subventions. Ceci équivaut à une VAN d'environ 6 millions de \$EU (diminution) ; (iii) enfin, la différence entre le prix financier et le prix économique de l'eau est considéré comme une subvention implicite, avec une VAN d'environ 3 millions de \$EU. Donc, l'un dans l'autre, le projet aura un impact fiscal potentiel avec une VAN d'environ la contre-valeur de 9,3 millions de \$EU.

## 3. Evaluation technique :

La conception technique utilise essentiellement des interventions de gestion des ressources naturelles à forte intensité de main-d'œuvre et environnementales comme instruments de base pour réaliser l'objectif de création d'emploi du projet. D'un point de vue technique, le choix et la conception des activités du projet tiennent compte des facteurs clés de limitation dans la zone du projet, à savoir, la disponibilité de l'eau, le terrain rude, rocailleux et généralement en pente avec une base des ressources naturelles dégradée, due principalement à l'érosion des sols et à l'environnement agro-climatique caractérisé par des sécheresses récurrentes. De plus, les options techniques dans le projet proposé ont adapté les techniques appliquées dans le PER1, en tenant dûment compte des caractéristiques spécifiques naturelles et sociales des zones du projet proposé. Concrètement, la conception technique se fonde sur : (i) la gestion nationale des ressources et la stratégie de développement du MADR/DGF au titre du PNDAR ciblant les zones

montagneuses ; (ii) l'expérience technique existante et les leçons tirées en Algérie et dans les pays avoisinants ; (iii) l'efficacité des techniques de protection de l'environnement ; et (iv) l'acceptabilité sociale et la rentabilité économique potentielle (formation de revenu, amélioration durable de la production, etc.) des instruments techniques proposés. L'approche de base de l'amélioration de la gestion des terres cultivées consiste à diversifier la production basée actuellement sur les cultures annuelles (essentiellement la monoculture de céréales, l'orge principalement) sur des terres en pente vulnérables avec des cultures pérennes à l'aide d'un processus progressif utilisant les arbres fruitiers et les arbres ligneux qui offrent une meilleure protection au sol. L'accent est également mis sur la concordance des écosystèmes et des espèces employés pour accroître la valeur commerciale des produits, renforçant ainsi l'appropriation communautaire et la durabilité.

#### **4. Evaluation institutionnelle :**

Les dispositifs institutionnels et modalités d'exécution décrits à la section C.4 ci-dessus ont déjà été appliqués avec succès dans le PER1. L'organisation régionale (décentralisée) du nouveau projet a été évalué et des mesures de renforcement nécessaires (formation, équipement, etc.) ont été incorporées dans sa conception, certaines de ces activités prenant place lors de la préparation. Au niveau central, la DGF a l'expérience et l'organisation pour gérer la comptabilité, les rapports financiers et les modalités d'audit. Certaines questions dans l'organisation des données et des rapports du projet ont été réglées dans le projet en cours et seraient incorporées dans le projet nouveau. Comme déjà noté, la DGF est dotée d'une structure décentralisée avec une représentation accrue aux niveaux de wilaya et de daïra. La responsabilité actuelle des opérations du projet relève de ces niveaux. Les nominations clés à la structure de gestion décentralisée du projet ont été faites, ce qui a permis au personnel de participer aux activités de préparation dès le début du projet. Une composante développement institutionnel est incluse dans le projet pour renforcer les efforts de décentralisation de la DGF à l'aide de formation et d'équipement.

##### **4.1 Agences d'exécution :**

Voir Section C.4.

##### **4.2 Gestion du projet :**

Voir Section C.4.

##### **4.3 Questions de passation de marchés :**

Un CPAR (évaluation des passations de marchés) est actuellement en cours de préparation pour l'Algérie. Globalement, l'Algérie a des régulations et pratiques de passation de marchés approfondies, largement conformes aux directives de la Banque. Les principaux problèmes auxquels se heurte actuellement la passation des marchés pour les travaux et les services sont les suivants : (i) la réticence des sociétés internationales à s'impliquer en Algérie, en particulier dans les zones rurales, pour des raisons de la situation conjoncturelle (certaines sociétés n'étant pas en mesure d'obtenir une assurance pour travailler en Algérie) ; et (ii) dans quelques cas, en particulier pour les services, la capacité restreinte au sein des bureaux d'étude et des consultants nationaux, ce qui mène inévitablement à une consultation restreinte ou des contrats par entente directe. Les problèmes de la capacité des PME locales à soumissionner pour les marchés de travaux ont été mentionnés plus haut dans la section sur les leçons tirées. Un examen *a posteriori* des passations de marchés a été effectué en avril 2002 pour le PER1 en cours, coïncidant avec la pré-évaluation du projet proposé (mai-juin 2002), afin d'identifier les problèmes

actuels et potentiels de passation de marchés et de les résoudre. Il n'y a pas de problème majeur, et les problèmes qui ont été notés sont discutés à l'Annexe 6A.

#### 4.4 Questions de gestion financière :

Dans l'ensemble, les modalités de gestion financière pour le PER2 sont adéquates et s'inspirent de l'expérience acquise avec le PER1 en cours, pour lequel l'information financière et les rapports d'audit ont été soumis à la Banque dans les périodes prescrites. La Banque n'a pas encore effectué une évaluation de la comptabilité financière pour l'Algérie, et par conséquent, une évaluation des risques inhérents à la gestion des finances publiques ne peut pas être effectuée. Toutefois, sur la base de l'expérience du PER1 en cours, il n'y a pas eu jusqu'à présent de problèmes systémiques affectant négativement la gestion financière de l'agence d'exécution. Egalement, le risque de contrôle est modéré car il y a des règles strictes de comptabilité publique avec un processus transparent de flux de fonds à travers la BAD (agissant comme trésorier public), en plus de sa fonction de contrôle financier. Pour éviter une exécution discordante des aspects de la gestion financière des projets dans les wilayate : (i) des procédures sont établies et incorporées dans un Manuel d'Exécution du Projet (MEP) détaillé ; et (ii) une synergie constante entre le personnel de la gestion financière du PER1 en cours et du PER2 est fortement encouragée. Le risque de manque de fonds de contrepartie est considéré comme négligeable, car cela n'a jamais été le cas dans le PER1 en cours. La récente Régulation administrative (RA) No. 21 (Instruction 21 du 25 juillet 2001) qui a pour but d'assurer la flexibilité des procédures pour la disponibilité des fonds n'a pas encore été entièrement appliquée et son impact devra être évalué pendant l'exécution du projet. Lors des supervisions du projet, des revues régulières seront effectuées pour assurer : (i) une application systématique du MEP, (ii) l'existence d'une fécondation croisée régulière des expériences entre les personnels financiers du PER1 en cours et du PER2, et (iii) une amélioration de la flexibilité dans le processus de décaissement en ce qui concerne l'application intégrale de la RA 21.

#### 5. Evaluation environnementale : Catégorie environnementale : B (Evaluation partielle)

5.1 Résumer les mesures prises en vue de l'évaluation de l'impact environnemental et de l'élaboration du plan de gestion environnementale (y compris le processus de consultation et de divulgation), ainsi que les principaux problèmes et les mesures correctrices dégagées de l'analyse.

Les activités du projet devraient se traduire par des avantages environnementaux positifs et il n'est pas prévu de problèmes environnementaux majeurs. La zone du projet souffre d'une érosion et d'une dégradation des sols aiguë. L'emphase du projet sur des mesures qui aboutiraient au contrôle du ruissellement, à la réduction de l'érosion des sols et à l'amélioration du couvert végétal devrait contribuer à alléger ce problème. Toutefois, de possibles problèmes environnementaux pourraient venir d'activités telles que la construction de retenues collinaires et de pistes rurales (réhabilitation et aménagement). Pour ces activités, des EE spécifiques à des activités seront réalisées pendant la phase d'exécution du projet. Pour les régions couvertes par le projet et s'étendant sur six wilayate (Tiaret, Tissemsilt, Chlef, Aïn Defla, Bouira et Médéa), des rapports détaillés décrivant les aspects techniques, environnementaux, sociaux et économiques des projets ont été préparés pendant la phase de préparation. Les analyses environnementales effectuées pour chaque zone du projet ont fourni les bases d'une Evaluation environnementale régionale (EER) comme l'instrument approprié d'évaluation environnementale conforme aux directives établies par la Politique opérationnelle concernée de la Banque (OP 4.01). L'EER a été divulguée dans le pays, dans les zones du projet ainsi qu'au siège de la DGF. De plus, le projet est participatif de par sa conception, et il contient de nombreuses caractéristiques et des instruments qui

assureront la participation appropriée des bénéficiaires. Un de ces outils sera les Plans d'Aménagement pastorale pour répondre aux besoins des agriculteurs/éleveurs ainsi qu'aux préoccupations environnementales en incorporant un niveau équilibré de plantes fourragères et forestières dans les activités de reboisement. L'expérience de Ras El Ma à Sidi Bel Abbas dans le cadre du PER1 en cours, où des questions similaires ont été résolues d'une manière participative à l'aide d'un Plan d'Aménagement pastorale, servira de modèle. Le problème potentiel de l'usage des pesticides en conséquence des activités du projet a été réglé même s'il n'est pas considéré important en raison des méthodes et pratiques culturales dans les zones du projet. Néanmoins, cet aspect devra faire l'objet d'un suivi approprié pendant le cours du projet par la DGF, la CDF et la DSA avec l'assistance de l'Institut national de la Protection des Végétaux (INPV).

## 5.2 Quelles sont les principales caractéristiques du plan de gestion environnementale et sont-elles adéquates ?

Une EER incluant un Plan de Gestion environnementale (PGE) a été préparée pour les *zones du projet prises dans leur ensemble*, dans laquelle les activités devant être financées par le projet ont été décrites, en incluant, *inter alia*, les risques potentiels, les recommandations sur les mesures d'atténuation, les modalités d'exécution et les indicateurs de suivi, selon les besoins. Pour les pistes rurales et les retenues collinaires, des consultants ou des bureaux d'étude indépendants dotés de la capacité appropriée, réaliseront des EE spécifiques aux activités pendant l'exécution du projet. Les modalités d'exécution pour le PGE conçu au titre de l'EER assureront que les recommandations de ces EE spécifiques qui doivent être menées à bien pendant l'exécution du projet, sont incluses dans les dossiers d'appel d'offres et dans les marchés attribués. Lorsque possible, les EE spécifiques aux activités incorporeront une analyse sociale pour réduire les possibilités de retard de l'exécution. L'EER globale pour les zones du projet a été organisée en équipes multidisciplinaires de préparation du projet en parallèle aux évaluations sociales et à ce titre, elle a inclus la participation d'un échantillon représentatif d'agriculteurs, d'autorités locales et d'autres parties prenantes identifiées. Une affectation appropriée des coûts a été comprise dans le plan de financement du projet afin de mettre en œuvre les mesures d'atténuation et de suivi.

## 5.3 Pour les projets de Catégorie A et B, calendrier et statut de l'EE :

Date de réception du projet final : Octobre 2002

Le rapport d'EER a été préparé et finalisé, sur la base des rapports de préparation du projet et il est disponible dans les dossiers du projet. Le client a fourni une lettre autorisant sa divulgation par l'intermédiaire du système d'information de la Banque (Infoshop) et a informé la Banque de la divulgation dans le pays. La version finale de l'EER a été divulguée à travers l'Infoshop le 9 décembre 2002. En Algérie, la divulgation a été annoncée dans un journal national, donnant accès au rapport au siège de la DGF et aux six CDF dans les wilayate du projet.

## 5.4 Comment les parties prenantes ont-elles été consultées au stade (a) du tamisage environnemental et (b) du projet de rapport sur l'impact environnemental et du plan de gestion environnementale proposé ? Décrire les mécanismes de consultation utilisés et indiquer les groupes qui ont été consultés.

Lors de la préparation du projet, des équipes multidisciplinaires ont entrepris une analyse sociale et environnementale d'une manière participative, qui a impliqué des consultations préliminaires considérables avec les parties prenantes sous des formes structurées (questionnaires) et informelles (groupes focaux).

Ces activités de préparation du projet ont été guidées par un sondage préliminaire qui a également été accompli dans une perspective participative et qui a traité aussi des problèmes environnementaux, en particulier ceux liés à l'érosion des sols et à l'eau dans le contexte de l'identification des interventions prioritaires du projet. Au cours de l'exécution du projet et au titre des procédures de criblage des activités du projet, les parties prenantes seront consultées explicitement, en particulier les personnes qui pourraient être potentiellement affectées. De plus, le projet se fonde sur une approche participative qui veillera à ce que la voix des bénéficiaires soit entendue. La divulgation en Algérie comprendra l'accès public à l'EER ainsi que des discussions sur des problèmes généraux et spécifiques avec les parties prenantes, en particulier les bénéficiaires et/ou les personnes potentiellement affectées dans les zones du projet.

5.5. Quels sont les mécanismes établis pour suivre et évaluer l'impact environnemental du projet ? Les indicateurs reflètent-ils les objectifs et les résultats du plan de gestion environnementale ?

L'EER dans la section sur le Plan de Gestion environnementale, comprend une description détaillée des mesures d'atténuation à appliquer au cours de l'exécution du projet, ainsi que des activités de renforcement de la capacité dont bénéficiera la DGF, principale agence d'exécution. Les procédures de supervision et de suivi seront également définies dans un Manuel des Opérations qui fera partie du Plan d'Exécution du projet. Les taux d'érosion des sols seront suivis à l'aide de données provenant des stations de terrain qui seront développées dans les zones du projet au titre du S/E et la modélisation sera utilisée pour généraliser et évaluer les effets des mesures biologiques et mécaniques pour réduire le ruissellement. Pour les activités qui seront identifiées, préparées et évaluées pendant l'exécution du projet (par ex., retenues collinaires), des procédures ont été définies pour assurer un tamisage environnemental satisfaisant, la préparation d'EE spécifiques selon besoins, l'application de mesures d'atténuation ainsi qu'une supervision et un suivi appropriés, basés sur des indicateurs réalistes et pratiques. Les conclusions et recommandations de ces EE spécifiques à des activités seront incorporées dans les cahiers de charges des dossiers d'appel d'offres et feront partie intégrante des marchés de travaux. Bien que le projet ne finance pas l'acquisition de pesticides, son emploi dans les vergers et les vignes appuyés par le projet sera suivi par l'agence d'exécution et le bureau d'étude indépendant qui sera chargé du S/E du projet, en coordination étroite avec les DSA locales et l'INPV.

## **6. Evaluation sociale :**

6.1 Résumer les principaux enjeux sociaux au regard des objectifs du projet, et indiquer les résultats attendus du projet sur le plan du développement social.

Le projet ne s'attend pas à des problèmes et des risques sociaux du fait que les activités qu'il exécutera devraient avoir pour résultat des avantages sociaux positifs. Dans l'ensemble, en fonction de l'expérience du PER1 en cours, l'impact social du projet devrait être positif en termes de création d'emploi et de formation de revenu à travers la création d'actifs. Le projet cherche à créer un environnement propice au développement participatif à l'aide du renforcement de la capacité locale en matière d'approches participatives, et à identifier des mécanismes pour assurer la participation des bénéficiaires du projet, résultat essentiellement social en soi. Les principes essentiels de la préparation et de l'exécution du projet sont que : (i) les bénéficiaires des communautés, hommes et femmes, et en particulier les groupes vulnérables, ont l'opportunité de participer au processus de planification, exécution et suivi et évaluation du projet ; et (ii) les personnes individuelles et les communautés ne seront pas affectées négativement par les interventions du projet.

Les principaux problèmes sociaux qui ressortent de l'évaluation sociale résumée à l'Annexe 11 comportent :

- la situation socio-économique de la population dans les zones du projet, caractérisée par un degré élevé de vulnérabilité et une forte inégalité des revenus et de la parité hommes-femmes
- la présence de groupes sociaux spécifiques particulièrement vulnérables aux risques
- la résistance et l'ingéniosité des groupes vulnérables à faire face aux risques, comme l'illustre la vaste série de stratégies d'affrontement des risques
- le rôle des institutions sociales et les règles informelles pour affronter les risques
- les causes sous-jacentes de la vulnérabilité et les limites de l'affrontement des risques
- les besoins et les priorités des groupes ciblés, dont les femmes
- la façon dont les bénéficiaires perçoivent le projet et l'évaluation des capacités institutionnelles locales
- les opportunités et les contraintes concernant une intégration efficace des femmes et l'inclusion des groupes vulnérables.

Dans l'ensemble, l'impact social du projet devrait être positif. Le projet cherche à atteindre les résultats suivants de développement social :

- accroître l'accès à des actifs productifs et à des possibilités d'emploi pour les groupes vulnérables des zones du projet
- réduire l'exposition des populations ciblées aux risques naturels, économiques et sociaux
- augmenter les capacités au niveau individuel et organisationnel des communautés bénéficiaires, des PME et du personnel de la DGF
- rapprocher l'administration de la population ciblée et donner des possibilités aux groupes vulnérables de faire entendre leur voix et participer davantage
- aborder les disparités hommes-femmes en favorisant l'accès des femmes à des ressources productives et à la formation et en améliorant leurs capacités organisationnelles.

## 6.2 Approche participative : Comment les principales parties prenantes participent-elles au projet ?

L'analyse sociale dans le contexte de la préparation du projet a été un processus itératif et inclusif. Le processus de préparation de l'évaluation sociale a fourni un cadre pour le dialogue sur les priorités du développement dans les zones du projet avec les principales parties prenantes : groupes vulnérables, dont les femmes dans les zones du projet, autorités centrales et locales du Gouvernement, et personnel de la DGF.

Les processus participatifs ont aidé à tirer au clair les perspectives analytiques et les espérances des différentes parties prenantes, en assurant la légitimité des conclusions de l'évaluation sociale, ce qui crée un sens d'appropriation du projet et une conception du projet qui répond aux besoins des groupes vulnérables dans les zones du projet. La participation directe du personnel de terrain de la DGF avec des universitaires et des consultants locaux à une analyse sociale participative a aidé à renforcer les capacités institutionnelles locales en matière d'approches participatives et a créé un sens d'engagement envers les résultats de développement social du projet. La composition et les termes de référence des équipes de la préparation du projet ont eu un mandat clair sur l'intégration des préoccupations de parité hommes-femmes dans la conception globale du projet.

Au cours de la préparation du projet, l'analyse sociale a porté les activités suivantes :

- Organisation d'un atelier d'introduction aux approches participatives pour le personnel de terrain de la DGF
- Réalisation d'un sondage préliminaire de terrain avec l'intervention directe du personnel de la DGF du PER1 en cours et d'autres personnels forestiers de terrain qui interviendront dans le projet proposé
- Organisation d'un atelier de deux jours de partage de l'information pour présenter les résultats du sondage préliminaire aux parties prenantes concernées
- Réalisation des études détaillées d'évaluation sociale pour chacune des zones du projet combinant des méthodologies quantitatives et qualitatives (sondages des ménages, interviews des informateurs clés, groupes focaux)
- Une évaluation sociologique complémentaire dans le contexte de voyages de terrain organisés lors de la mission de pré-évaluation du projet
- Pour l'exécution du projet, des mécanismes participatifs appropriés ont été établis au titre de l'analyse sociale du projet pour assurer un flux d'information continu et une participation en connaissance de cause des bénéficiaires aux activités du projet, l'accent étant mis sur les problèmes de l'intégration des femmes.

Le S/E du projet sera conçu comme un processus de rétroinformation participative. Dans ce processus, plusieurs exercices de suivi de l'impact social seront entrepris tout au long de l'exécution du projet, y compris un sondage de base au démarrage de l'exécution du projet.

6.3 De quelle façon le projet assure-t-il la consultation ou la collaboration des ONG ou d'autres organisations de la société civile ?

En raison des circonstances particulières des ONG en Algérie, elles ne sont pas considérées comme intervenant directement dans l'exécution des activités du projet. L'évaluation sociale a révélé le rôle potentiel des associations existantes dans la zone du projet et a identifié des mécanismes de consultation appropriés avec ces associations au cours de l'exécution du projet.

L'un des objectifs du développement social du projet consiste à renforcer les capacités organisationnelles locales des groupes bénéficiaires en fonction des intérêts communs (associations des usagers de l'eau, groupes de femmes, etc.).

6.4 Quels sont les dispositifs institutionnels en place pour s'assurer que les résultats du projet sur le plan du développement social seront atteints ?

Les dispositions institutionnelles proposées par l'analyse sociale du projet sont les suivantes :

- une inclusion sociale et un cadre de parité hommes-femmes ;
- un plan de participation ; et
- un cadre de S/E qui incorpore les aspects sociaux et l'impact du projet.

La section C.4 et l'Annexe 2 décrivent les modalités d'organisation, de personnel et de renforcement des capacités proposées pour l'exécution du projet, et leurs implications de coût ont été incorporées dans le budget du projet.

6.5 Comment le déroulement du projet sera-t-il suivi au regard des résultats attendus dans le domaine du développement social ?

La conception du projet comprend un cadre de S/E basé sur l'expérience du PER1 en cours. Les indicateurs de suivi de la performance porteront sur : (i) l'impact social et l'impact sur la parité ; (ii) l'efficacité et la qualité de la participation des bénéficiaires ; et (iii) la conformité aux politiques de sauvegarde de la Banque en ce qui concerne les problèmes sociaux. Un sondage de base sera entrepris dès le début de l'exécution du projet.

Dans le contexte de l'exécution du projet, le S/E sera réalisé par des consultants indépendants, comme c'est le cas pour le PER1 en cours, qui s'est avéré être une approche efficace. La composition de l'équipe du S/E reflétera l'expertise multidisciplinaire et équilibrée sur le plan de la parité qui sera nécessaire pour évaluer l'impact social et la réalisation des résultats du développement social. L'approche flexible qui doit être suivie pendant l'exécution du projet permettra une réaction rapide aux problèmes et une évaluation et un réajustement continus, comme c'est le cas dans le PER1 en cours.

Le S/E comportera un processus de rétroinformation participative par lequel les exercices de suivi de l'impact social entrepris sur une base régulière pendant l'exécution du projet éclaireront la façon dont les bénéficiaires perçoivent les progrès du projet, en assurant l'équité de l'opportunité et de la participation aux groupes vulnérables. L'information ventilée par sexe sera produite, analysée et incorporée dans l'exécution du projet.

Il faut noter que dans les circonstances locales, la réalisation de la parité hommes-femmes et du développement participatif que le projet a l'intention de favoriser, sera un processus progressif. Par conséquent, le suivi des progrès dans ces deux domaines devra être mesuré à l'aide de méthodologies qualitatives. Des dispositions seront prises pour former le personnel du projet au S/E participatif et sensible à la parité hommes-femmes.

## 7. Politiques de sauvegarde

7.1 L'une des politiques de sauvegarde suivantes s'applique-t-elle au projet ?

Mesures	Champ d'application
<input type="checkbox"/> Evaluation environnementale ( <a href="#">OP/BP/GP 4.01</a> )	Oui
<input type="checkbox"/> Habitats naturels ( <a href="#">OP/BP/GP 4.04</a> )	Non
<input type="checkbox"/> Foresterie ( <a href="#">OP/GP 4.36</a> )	Non
<input type="checkbox"/> Gestion phytosanitaire ( <a href="#">OP 4.09</a> )	Non
<input type="checkbox"/> Propriété culturelle ( <a href="#">OPN 11.03</a> )	Non
<input type="checkbox"/> Populations autochtones ( <a href="#">OD 4.20</a> )	Non
<input type="checkbox"/> Réinstallation involontaire ( <a href="#">OP/BP 4.12</a> )	Non
<input type="checkbox"/> Sécurité des réservoirs ( <a href="#">OP 4.37</a> )	Oui
<input type="checkbox"/> Projets dans eaux internationales ( <a href="#">OP/BP/GP 7.50</a> )	Non
<input type="checkbox"/> Projets dans zones contestées ( <a href="#">OP/BP/GP 7.60</a> )	Non

7.2 Décrire les provisions prises pour respecter les politiques de sauvegarde s'appliquant au projet ?

Les questions des politiques de sauvegarde ont été traitées en conformité aux politiques de la Banque dans le cadre du PER1 en cours, et des activités similaires seront exécutées dans le cadre du projet proposé. Ces activités incluent une évaluation environnementale pour les pistes rurales et les retenues collinaires. Si les dimensions ou autres conditions relatives à une retenue collinaire spécifique le jugent nécessaire, un panel d'experts sera utilisé pour assurer la conformité aux politiques de la Banque sur la sécurité des réservoirs (OP4.37).

L'EER spécifie que les recommandations des EE spécifiques à une activité, devant être entreprises pendant l'exécution du projet, soient incluses dans les dossiers d'appel d'offres et les marchés attribués pour assurer qu'elles sont prises en considération pendant l'exécution des travaux et le suivi et évaluation. De plus, les pesticides ne seront pas achetés au titre des activités du projet, cependant la possibilité de l'emploi de pesticides en conséquence du projet a été évaluée et estimée négligeable en raison des pratiques agricoles et des conditions agro-climatiques sèches dans les zones du projet. Toutefois, cette question sera suivie et l'INPV participera à ce suivi. L'EER a été préparée en parallèle à l'évaluation sociale de ce projet et ceci comprend la participation, à l'aide de sondages préliminaires, d'un échantillon représentatif d'agriculteurs, d'autorités locales et des autres parties prenantes concernées.

Pendant la préparation du projet, la nouvelle politique de la Banque sur la réinstallation involontaire (OP4.12) a été présentée et discutée en détail avec l'Emprunteur. L'Emprunteur a été informé du fait que la conformité appropriée à l'OP4.12 inclut une compensation aux personnes qui perdent la terre qu'elles ont détenue par droit coutumier ou droit traditionnel, aux personnes utilisant les ressources de propriété commune, aux squatters résidant sur les terrains publics et à ceux qui, privés d'un accès établi aux ressources, empiètent sur les propriétés. Etant donné les incompatibilités entre les réglementations nationales et les conditions de compensation de l'OP4.12, et l'incapacité de la DGF à son titre d'agence d'exécution du MADR de résoudre les problèmes de politique nationale, la position de la DGF est d'exclure du projet tout investissement impliquant le déplacement et/ou la réinstallation tel que le définit l'OP4.12. De plus, la réforme du régime foncier et la législation relative aux processus de compensation sont des questions structurelles qui dépassent la portée d'un projet d'investissement et qui ne peuvent être traitées que dans une perspective à long terme de réforme du régime foncier. Le management a également décidé que le présent projet proposé ne considérera pas des questions de politique. Pour les activités d'infrastructure dans le cadre du projet proposé, l'Emprunteur identifiera les sites qui n'impliquent pas de déplacement ou de réinstallation conformément à l'OP4.12. La sélection de ces sites fera l'objet d'une revue environnementale spécifique. Les critères de tamisage comprendront une évaluation des conditions de la terre, de son emploi actuel, de qui en est propriétaire et de qui l'utilise. Les évaluations environnementales spécifiques à une activité décrivant toute question liée à la politique de sauvegarde seront préparées par des consultants locaux et soumises à la Banque pour examen et approbation.

Pendant l'exécution du projet, une formation appropriée sur les questions de suivi des politiques de sauvegarde sera donnée à l'équipe du projet de la DGF. Des cadres de la Banque ou des consultants avec des connaissances appropriées feront partie des équipes de supervision de la Banque pour assurer la conformité aux politiques de sauvegarde de la Banque.

## **F : Pérennité et risques**

### **1. Pérennité :**

La pérennité du projet dépendra à la fois des politiques macro-économiques concernant le marché du travail, et de facteurs micro-économiques relatifs à l'environnement du projet. Un aspect prépondérant lié

à la pérennité et aux risques est que des conditions raisonnablement stables seraient maintenues dans la zone du projet.

Deux facteurs sont à considérer sur le plan macro-économique qui dépendent du processus de transition alors que l'Algérie se dirige vers une économie basée sur le secteur privé et le marché.

- Des politiques d'emploi cohérentes devraient être mises en œuvre dans les secteurs non agricoles, en particulier pour promouvoir l'emploi dans l'industrie et les services. L'agriculture ne devrait pas absorber la main-d'œuvre de façon disproportionnée, après avoir pris en compte les différences des coûts sociaux du maintien de la main-d'œuvre dans les zones rurales et urbaines. Les PME-PMI, qui utiliseraient des techniques à plus forte intensité de main-d'œuvre que les entreprises publiques à forte intensité de capital, devraient être encouragées dans les zones rurales à promouvoir l'absorption de la main-d'œuvre. Enfin, l'industrialisation à forte intensité de main-d'œuvre et des politiques complémentaires macro-économiques et structurelles seraient requises en vue d'une stratégie cohérente de l'emploi.
- La perspective à long terme pour la réduction de la pauvreté devrait mettre l'accent sur la création d'actifs qui augmenteraient la productivité de la main-d'œuvre plutôt que le recours à de simples transferts sociaux.

En ce qui concerne la composante développement institutionnel du MADR, la formation aux perspectives stratégiques et à l'analyse des politiques devrait améliorer l'efficacité de l'administration agricole centrale. De plus, la formation du personnel central et décentralisé à la conception, l'analyse, la gestion, le S/E et l'évaluation de l'impact des projets renforcera également la coordination et l'exécution de programmes décentralisés de développement rural. Toutefois, comme c'est le cas dans tout raisonnement stratégique et analyse des politiques, la réceptivité des décideurs politiques aux options développées sera essentielle pour les traduire en actions. La Banque devra maintenir un dialogue ouvert et constant avec le Gouvernement dans ce contexte.

Dans le cas spécifique de la pérennité des interventions du projet, sept éléments entrent en compte :

- Des ressources appropriées pour l'E/E doivent être affectées au budget pour les activités de maintenance devant être gérées par le Gouvernement. Il s'agit là d'une question qui mérite attention dans le contexte d'une revue des dépenses publiques (RDP) et revue des dépenses agricoles (RDA). Toutefois, l'augmentation des ressources affectées à la DGF et son organisation en une structure décentralisée témoignent de la priorité accordée à l'emploi rural par le Gouvernement.
- Le financement des coûts des interventions en E/E sur les terres publiques durant la vie du projet serait partagé entre la Banque et le Gouvernement en raison de la nature additionnelle des interventions. Les coûts des interventions sur les terres privées seraient partagés par les bénéficiaires au moyen de contributions en nature (par ex., main-d'œuvre familiale) ou financières, car ces interventions devraient créer des effets externes en réduisant l'érosion des sols. Par la suite, les dépenses d'E/E seraient sous la responsabilité du Gouvernement pour des activités sur les terres publiques et des bénéficiaires pour des activités sur les terres privées et elles sont incluses dans les analyses financières et économiques. En particulier, tous les coûts de maintenance pour des interventions sur les terres privées seraient à charge des bénéficiaires des interventions du type développement agricole. Dans les opérations de mobilisation des ressources en eau pour les retenues collinaires, les AUE reprendraient la gestion de l'infrastructure à titre de concession et contribueraient aux dépenses d'E/E.

- A cet égard, le développement de la capacité pour les approches participatives afin de promouvoir la participation communautaire est essentiel pour le projet proposé et pour les programmes à plus long terme du Gouvernement. L'implication des communautés dans les activités du projet à l'aide des méthodes participatives a constitué un départ radical des approches traditionnelles du sommet à la base. Tout aussi progressive qu'elle puisse être, elle a accru la sensibilité des communautés à la justification des interventions et elle a renforcé leur « appropriation » des ressources créées, en offrant de meilleures chances de pérennité.
- Un autre aspect qui contribuerait à la pérennité des interventions du projet est l'accroissement des revenus provenant d'une production diversifiée, à savoir, les arbres fruitiers et les raisins. Ces flux de revenus renforceront la maintenance des investissements à l'exploitation.
- Du fait que le Gouvernement a des programmes parallèles au titre du PNDAR pour promouvoir la conversion des terres céréalières marginales en plantations d'arbres fruitiers, l'augmentation progressive de la production des arbres fruitiers pourrait donner lieu à des baisses des prix des fruits. Actuellement, la demande est forte pour les fruits, en particulier les amandes et les pommiers, et l'Algérie importe des fruits. Une étude de commercialisation est entreprise par la DGF et les prix des fruits seront suivis pendant l'exécution du projet dans le but de faire des ajustements au programme.
- La focalisation générale et les actions spécifiques du projet, en particulier les interventions pour lutter contre l'érosion des sols, sont cohérentes avec le Plan d'action national de l'environnement pour un développement durable (PANE-DD) établi en partie avec l'appui de la Banque et discuté lors d'une conférence internationale tenue à Alger en juin 2002.
- Enfin, comme l'indique le contexte stratégique du projet, le PERI en cours a influencé les perspectives politiques sur des questions liées aux opérations décentralisées et aux approches participatives du développement rural. Dans ce contexte, un nouveau Programme de Développement agricole et rural (PDAR) est en train d'être développé dans l'esprit du Projet d'emploi rural, avec une perspective de « mise en valeur de proximité », impliquant l'administration décentralisée d'autres ministères également dans les wilayate. Le deuxième Projet proposé d'emploi rural sera donc l'élément moteur des efforts du PDAR et de la mise en valeur de proximité dans les wilayate ciblés ainsi que dans l'ensemble du pays.

## 2. Risques critiques (tenant compte des hypothèses de la quatrième colonne de l'Annexe 1):

Risques	Notation du risque	Mesures visant à minimiser le risque
<p><b>Résultats du projet/objectif de développement</b></p> <p>Les techniques à forte intensité de main-d'œuvre peuvent ne pas être employées dans l'exécution, respectées par les entreprises et appliquées par la DGF au moyen du cahier des charges des marchés et du S/E</p> <p>Les approches participatives pour renforcer la réceptivité des communautés et leur appropriation des activités du projet peuvent trouver une certaine résistance à cause de la méfiance du Gouvernement</p> <p>Les agriculteurs n'ont pas un accès ponctuel aux services agricoles et au financement saisonnier</p> <p>Un personnel motivé peut n'avoir pas été identifié pour assurer l'intégration du renforcement de la capacité dans les processus des transactions de la DGF et du MADR</p> <p>Des stratégies viables et durables, des politiques et des processus d'évaluation de l'impact sont développés pour le développement rural mais ils ne sont pas exécutés efficacement</p>	<p>N</p> <p>M</p> <p>N</p> <p>N</p> <p>M</p>	<p>Cahier des charges précis des marchés en ce qui concerne le respect des obligations pour emploi et S/E efficace appuyé par des sanctions ; restrictions sur l'usage d'appareils.</p> <p>Des consultations participatives intensives ont pris place pendant la préparation du projet et seront maintenues pendant son exécution mais le principal effet d'atténuation sera l'impact précoce qui vaincra la confiance des communautés</p> <p>A l'aide de la coordination des services décentralisés du MADR, un accès prioritaire aux instruments financiers existants sera accordé aux bénéficiaires ; une fois que la production fruitière est établie, les cash flows devraient être adéquats pour le financement saisonnier</p> <p>La DGF n'a pas une grande rotation et l'association avec le PER1 et le PER2 est considérée comme une position privilégiée ; le MADR devrait recruter et maintenir un personnel efficace aux postes clés</p> <p>Le dialogue politique avec le Gouvernement doit être maintenu dans le contexte des composantes de renforcement institutionnel du projet et en général pour assurer une traduction effective des efforts de renforcement institutionnel en actions.</p>
<p><b>Composantes du Projet/résultats</b></p> <p>Les approches participatives pour renforcer l'appropriation des interventions par les communautés peuvent trouver une certaine résistance à cause de la méfiance du Gouvernement</p> <p>Les effets climatiques adverses affecteront les résultats</p>	<p>M</p> <p>S</p>	<p>Des consultations participatives intensives ont pris place pendant la préparation du projet et seront maintenues pendant son exécution mais le principal effet d'atténuation sera l'impact précoce qui vaincra la confiance des communautés</p> <p>Des activités d'utilisation des ressources en eau à petite échelle seront appuyées par le projet et des efforts complémentaires seront fournis au titre du PNDAR</p>

Risques	Notation du risque	Mesures visant à minimiser le risque
Les conditions conjoncturelles peuvent affecter l'exécution	S	La flexibilité est requise pour déplacer les ressources et les activités à d'autres zones ; toutefois, les activités du projet devraient également réduire les problèmes conjoncturelles
Les agriculteurs peuvent être entravés dans leur contribution aux activités du projet sur leurs terres	E	Les interventions sur les terres des agriculteurs impliqueront des contributions en travail, en nature ou en espèces par les bénéficiaires d'une manière flexible
Les bénéficiaires assumeront les coûts d'E/E et la pauvreté peut affecter négativement la durabilité	M	A l'aide de la coordination des services décentralisés du MADR, un accès prioritaire aux instruments financiers existants sera accordé aux bénéficiaires ; une fois que la production fruitière est établie, les cash flows devraient être adéquats pour le financement saisonnier
La capacité créée peut ne pas rester associée au projet, à la DGF ou au MADR	N	La DGF n'a pas une grande rotation et l'association avec le PER1 et le PER2 est considérée comme une position privilégiée ; la rotation globale du MADR est plus interne qu'externe, mais le personnel efficace devrait être maintenu aux postes clés
Les conditions conjoncturelles peuvent affecter le S/E après l'exécution	N	Les autorités devraient fournir des arrangements appropriés sur le plan de la sécurité pour les consultants en S/E
Les prix des fruits peuvent chuter avec l'augmentation de la production	N	Une étude de commercialisation sera entreprise par la DGF pour évaluer les contraintes potentielles du marché. Les prix des fruits seront suivis pendant l'exécution du projet en vue d'un ajustement potentiel des activités
<b>Notation du risque pour l'ensemble du Projet</b>	S	L'expérience montre que l'exécution du projet rencontrerait des risques de modérés à négligeables, mais la notation substantielle des risques est basée sur les conditions liées à la situation conjoncturelle en Algérie.

Notation des risques : E (risque élevé), S (risque substantiel), M (risque modéré), N (risque négligeable ou faible).

### 3. Aspects éventuellement litigieux :

Le projet se distingue des programmes en cours mettant l'accent sur les approches participatives, il donne une voix plus forte aux bénéficiaires et aux partenaires dans le processus de développement rural. En plus, (i) il se focalise sur des méthodes à forte intensité de main-d'œuvre qui sont plus pertinentes au vu des proportions de facteur et de chômage existants en Algérie, plutôt que sur des techniques à forte intensité de capital ; et (ii) l'exécution est décentralisée, le centre assumant un rôle de planification, réglementation et coordination, alors que les opérations réelles sont sous le contrôle du personnel décentralisé qui est plus proche des bénéficiaires et de la réalité des conditions du terrain.

Dans le contexte du PER1 en cours, cette expérience a déjà laissé ses marques et a inspiré d'autres programmes et actions avec des caractéristiques semblables. Le PADR avec l'approche de mise en valeur de proximité sera un catalyseur essentiel en créant une synergie avec les programmes de développement d'autres secteurs dans les zones rurales.

Enfin, les activités au titre de la composante mobilisation des ressources en eau doivent être compatibles avec les politiques et stratégies sectorielles. Actuellement, l'Algérie affronte une sécheresse persistante qui a affecté sérieusement le secteur de l'eau. La priorité consiste à assurer l'eau potable, en particulier aux centres urbains. Une nouvelle perspective de la gestion des ressources en eau est en train d'évoluer en Algérie et la Banque a été sollicitée de contribuer au développement de la stratégie sectorielle ainsi qu'au financement d'investissements spécifiques, dont un projet de gestion intégrée des ressources en eau pour l'Est du pays.

Le présent projet, ainsi que le PER1 en cours, aura un impact critique sur la réduction de l'érosion des sols et accroîtra par conséquent la vie des réservoirs en aval (au moyen d'approches participatives durables de la gestion de bassins versants). En tant que tel, il aura un effet positif sur le secteur de l'eau. Pour les activités de mobilisation des ressources en eau qui sont essentielles si l'on veut un impact durable sur les zones du projet essentiellement semi-arides, l'autorisation préalable des autorités du secteur de l'eau, appuyée par des études techniques et environnementales appropriées ainsi que par une évaluation exploratoire de la qualité et de la quantité de l'eau, assurera un niveau élevé de compatibilité avec les politiques actuelles du secteur de l'eau.

## G : Principales conditions du prêt

### 1. Conditions de mise en vigueur

Aucune.

### 2. Autres [classés par type de clauses utilisées dans les accords de prêt]

- Pour les retenues collinaires, avant l'autorisation de l'activité d'investissement spécifique, les éléments suivants seront requis :
  - Le rapport d'évaluation environnementale spécifique à l'activité en question, acceptable par la Banque, qui est requis pour que la Banque autorise les études techniques et d'ingénierie ;
  - L'étude technique acceptable par la Banque, qui incorpore les mesures d'atténuation du rapport d'évaluation environnementale spécifique à l'activité dans les dossiers techniques d'appel d'offres, qui seront également examinés et approuvés par la Banque ;

- Un examen de panel d'experts conformément à l'OD4.37 si les spécifications techniques indiquées dans l'OD4.37 sont appliquées avec l'exécution des recommandations de la Banque en fonction des résultats de l'examen du panel ; et
- La création d'une association des usagers de l'eau conforme au Code des Eaux et aux textes d'application afférents.
- Pour les pistes rurales, avant l'autorisation de l'activité d'investissement spécifique, les éléments suivants seront requis :
  - Le rapport d'évaluation environnementale spécifique à l'activité en question, acceptable par la Banque, qui est requis pour que la Banque autorise les études techniques et d'ingénierie ; et
  - L'étude technique acceptable par la Banque, qui incorpore les mesures d'atténuation du rapport d'évaluation environnementale spécifique à l'activité dans les dossiers techniques d'appel d'offres, qui seront également examinés et approuvés par la Banque.
- Toute activité qui implique une réinstallation telle que définie par l'OP4.12 ne sera pas financée dans le cadre du prêt.

### **H : Etat de préparation à l'exécution**

1. a) Les dossiers d'ingénierie concernant les activités de la première année sont complets et prêts pour le démarrage du projet.
1. b) Sans objet.
2. Les dossiers de passation des marchés concernant les activités de la première année sont complets et prêts pour le démarrage du projet.
3. Le plan d'exécution du projet a été évalué et jugé réaliste et de qualité satisfaisante.
4. Les points suivants font défaut et sont mentionnés dans les conditions du prêt (Section G).

### **I. Conformité aux politiques de la Banque**

1. Le projet est conforme à toutes les politiques applicables de la Banque.
2. Il est recommandé d'approuver les dérogations suivantes aux politiques de la Banque. Le projet est conforme à toutes les autres politiques de la Banque.]

---

**Chef de l'Equipe du  
Projet :**  
Kutlu Somel

---

**Directeur du Groupe :**  
Letitia A. Obeng

---

**Directeur du Département Maghreb :**  
Theodore O. Ahlers

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
DEUXIEME PROJET D'EMPLOI RURAL**

**ANNEXE 1 : RECAPITULATIF DE LA CONCEPTION DU PROJET**

<b>Hiérarchie des objectifs</b>	<b>Indicateurs clés de performance</b>	<b>Stratégie de collecte des données</b>	<b>Hypothèses critiques</b>
<p><b>Objectif sectoriel du CAS</b></p> <p>Accroître l'emploi</p> <p>Gouvernance améliorée et gestion efficace du développement</p>	<p><b>Indicateurs sectoriels</b></p> <p>Création de 36.000 personnes-années d'emplois dans le cadre d'activités à forte intensité de main-d'œuvre en utilisant les instruments de protection environnementale et des interventions de développement agricole ciblées sur les zones montagneuses rurales pauvres du Centre-Est de l'Algérie</p> <p>Effets secondaires des PME dans les zones rurales sur les revenus et l'emploi</p> <p>Développement de stratégies et politiques rurales efficaces</p>	<p><b>Rapports secteur/pays</b></p> <p>Atelier de démarrage du projet</p> <p>La DGF, la DPIEE et des consultants indépendants en S/E financés par le projet évalueront l'impact par le suivi des contrats et des réalisations physiques (fiches de suivi mensuelles et rapports trimestriels et annuels), la réalisation de sondages et la modélisation d'indicateurs</p>	<p><b>(Objectifs/mission de la Banque)</b></p> <p>Un cadre cohérent de politiques à l'appui du développement et de l'emploi rural qui encouragent les activités à forte intensité de main-d'œuvre dans l'ensemble de l'économie, de sorte que l'agriculture n'ait pas à absorber une part disproportionnée de la main-d'œuvre</p>

<b>Objectifs de développement du projet</b>	<b>Indicateurs d'impact/de résultat</b>	<b>Rapports du projet</b>	<b>(Objectifs/but)</b>
<p>Créer de l'emploi rural sur le court terme et d'une manière durable sur le moyen terme dans les zones montagneuses ciblées</p>	<p>Création de 36.000 personnes-années d'emplois dans le cadre d'activités à forte intensité de main-d'œuvre</p> <p>Augmentation des revenus ruraux</p> <p>Emplois supplémentaires dus aux effets secondaires indirects de l'augmentation de l'activité économique et des revenus</p>	<p>La DGF et des consultants indépendants en S/E financés par le projet évalueront l'impact par le suivi des contras et des réalisations physiques (fiches de suivi mensuelles et rapports trimestriels et annuels), la réalisation de sondages et la modélisation d'indicateurs</p> <p>Une enquête de référence sera entreprise pour mesurer les progrès</p> <p>Examens à mi-parcours et <i>a posteriori</i></p>	<p>Ressources suffisantes pour l'E/E des interventions du projet sur les terres publiques et privées</p> <p>Politiques macro-économies favorables à l'application de techniques à forte intensité de main-d'œuvre</p> <p>Conditions du marché favorables à l'activité privée et donc à la création d'emplois</p> <p>Les femmes rurales seront intégrées dans les activités du projet dans la mesure du possible et certaines activités cibleront spécifiquement les femmes</p>
<p>Amélioration de la stratégie et de la politique rurales et impact plus élevé des programmes ruraux en vue d'un développement durable et de la réduction de la pauvreté</p>	<p>Amélioration de la capacité de gestion et d'exécution dans l'administration centrale et décentralisée de la DGF</p> <p>Capacité améliorée dans l'administration centrale et décentralisée du MADR pour l'établissement de programmes de développement rural et pour l'exécution de ces programmes d'une manière plus coordonnée</p>	<p>Statistiques ;</p> <p>Processus de S/E appliqués pour les programmes nationaux de développement rural ;</p> <p>Rapports trimestriels et annuels par les consultants en S/E et la DPIEE basés sur les plans d'exécution annuels ;</p> <p>Exécution des résultats et recommandations des rapports des études entreprises ; et</p> <p>Rapports d'évaluation des activités de formation</p>	<p>L'élan sera maintenu dans le passage des politiques et programmes de développement rural de planification centrale à aux conditions basées sur les règles du marché</p>

Résultat de chaque composante	Indicateurs de résultats	Rapports du projet	(Résultats/objectifs)
Réduction de l'érosion par des opérations forestières et la diversification de la production	Réduction de l'érosion des sols (ha, t/km <sup>2</sup> /année)	L'organisation centrale et régionale de la DGF, l'UGP et les consultants collecteront une information et des données systématiques sur les effets physiques, sur le revenu et sur l'emploi à l'aide d'enquêtes S/E, des dossiers de passation de marchés et des décaissements et de la modélisation d'indicateurs sur l'érosion et la création de revenus	La DGF fait respecter l'utilisation de techniques à forte intensité de main-d'œuvre imposée par les spécifications techniques des contrats et par le S/E  Les approches participatives renforceront la réceptivité et la prise en charge des communautés aux activités du projet
Interventions de développement agricole pour créer des actifs, augmenter la diversification de la production agricole et réduire l'enclavement social et économique	Estimations de la production des arbres fruitiers et des vignes et prix des fruits  km de pistes rurales construites ou réhabilitées  m <sup>3</sup> d'eau mobilisée	Une enquête de référence sera entreprise pour mesurer les progrès	Les agriculteurs auront un accès ponctuel aux services agricoles et au financement saisonnier à l'aide des instruments financiers existants  La forte demande continuera pour les fruits et des prix stables des fruits seront maintenus
Développement institutionnel par le biais de formation à la gestion et l'exécution de projets décentralisés à l'aide d'approches participatives	Nombre de personnes formées (personnel et bénéficiaires)  Cours de formation, ateliers et séminaires	Rapporte d'avancement et rapport final des activités de formation par la DGF et les consultants	Un personnel motivé sera identifié pour assurer l'intégration de la capacité renforcée dans les activités de la DGF
Amélioration de la stratégie et de l'analyse des politiques rurales, amélioration des programmes de développement rural ; et dépenses publiques efficaces et rationnelles et mieux suivies, avec un impact de développement rural important sur la réduction de la pauvreté rurale	Nombre de personnel formé  Nombre d'études de conception de stratégie et de politiques  Banques de données et systèmes TI pour la conception des politiques et le S/E	Rapports trimestriels et annuels par les consultants en S/E et la DPIEE, basés sur les plans d'exécution annuels ; Exécution des résultats et recommandations des rapports des études entreprises et rapports d'évaluation des activités de formation	Un personnel motivé sera identifié pour assurer l'intégration de la capacité renforcée dans les activités du MADR

Composantes du projet/ Sous-composantes	Apports : (Budget par composante)	Rapports de projet	(Composantes/résultats)
Mesures de lutte contre l'érosion	50,2 millions de \$EU ha de reboisement ha de fixation des berges ha de réfection et de stabilisation biologique des banquettes Volume de plants produits m <sup>3</sup> de corrections torrentielles ha de repeuplement forestier ha d'activités sylvicoles	Rapports mensuels, trimestriels et annuels par les consultants en S/E et la DGF par l'intermédiaire de la CCGP, conformément aux plans d'exécution annuels	Les approches participatives renforceront l'appropriation des interventions par les communautés  Les effets climatiques adverses seront minimales  Les conditions conjoncturelles peuvent affecter l'exécution ; la flexibilité est requise pour passer les ressources et les activités à d'autres zones
Développement agricole par la diversification en remplaçant les cultures céréalières annuelles par des cultures pérennes pour réduire l'érosion des terres des agriculteurs	66,7 millions de \$EU ha d'arbres fruitiers ha de vignes ha ou km de brise-vent pour réduire l'érosion due au vent ha d'amélioration foncière par épierreage des champs km de pistes rurales aménagées ou réhabilitées pour réduire l'enclavement social et économique nombre de petits élevages distribués		Par le biais d'approches participatives, les interventions sur les terres des agriculteurs impliqueront des contributions des bénéficiaires en nature ou en termes financiers  Les bénéficiaires prendront à leur charge les coûts de l'E/E et la pauvreté peut affecter négativement la durabilité ; par le biais de la coordination des services décentralisés du MADR, les instruments financiers existants seront employés pour appuyer le financement saisonnier  Les conditions conjoncturelles peuvent affecter l'exécution ; la flexibilité est requise pour passer les ressources et les activités à d'autres zones
Mobilisation des ressources en eau pour l'irrigation, la consommation humaine et animale	15,5 millions de \$EU (nombre, m <sup>3</sup> , m <sup>3</sup> /sec) de retenues collinaires, puits ; forages ; sources et points d'eau ( <i>madjens, djoubs, diguettes</i> )		Des prix stables et une forte demande pour les fruits seront maintenus  Outre les évaluations économiques, techniques et environnementales dans la préparation des plans d'ingénierie pour les pistes rurales et les retenues collinaires, des AUE devront être établies pour les retenues collinaires avant que la Banque n'approuve les investissements

<b>Composantes du projet/ Sous-composantes</b>	<b>Apports : (Budget par composante)</b>	<b>Rapports de projet</b>	<b>(Composantes/résultats)</b>
Appui à la Cellule Centrale de Gestion du Projet (CCGP) et des Cellules de Coordination et de Gestion de Wilaya (CCGW)	4,6 millions de \$EU Nombre de personnes formées à la gestion des projets, aux approches participatives, aux problèmes de parité hommes-femmes, aux domaines techniques et à l'organisation des projets (bénéficiaires et personnel du projet) Nombre de véhicules, d'ordinateurs et d'équipement de bureau Suivi et évaluation Autres services de consultants		La capacité créée demeure associée au projet et à la DGF  Les conditions conjoncturelles peuvent affecter le S/E après l'exécution ; les autorités devraient prendre les dispositions nécessaires dans ce domaine
Développement institutionnel du Ministère de l'Agriculture et du Développement rural (MADR)	4,5 millions de \$EU Nombre de personnel formé dans l'administration centrale et décentralisée Nombre de projets pilotes de témoin		La capacité créée demeure associée au MADR dans les postes efficaces ; les études sur les politiques et les stratégies sont utilisées efficacement.

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**DEUXIEME PROJET D'EMPLOI RURAL**

**ANNEXE 2 : DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET**

Les objectifs de base du projet sont la création d'emplois directs et indirects : l'emploi direct pour répondre au problème immédiat de la gravité du chômage dans la zone du projet, et l'emploi indirect pour renforcer les options pour le développement à moyen et long terme en vue d'une création d'emplois plus durable par une production accrue et plus diversifiée, à l'exploitation et hors exploitation, au moyen d'une demande accrue des services en amont et en aval. Le projet cherche également à intégrer les femmes rurales dans ses activités, aussi difficile que cela puisse paraître au vu des conditions socioculturelles, au moyen d'un accès direct aux activités du projet et d'activités spécifiques ciblant les femmes rurales.

Comme l'indique l'Annexe 11 sur l'Evaluation sociale, le projet utilise des approches participatives afin de renforcer l'appropriation d'interventions et d'activités qui répondent aux besoins des bénéficiaires. Un sondage préliminaire utilisant le personnel du projet qui a reçu une formation de base aux approches participatives, aidé par des formateurs qui ont reçu une formation dans le cadre du Projet d'Emploi rural en cours (PER1 – Prêt 4143-AL) et coordonné par une équipe de consultants, a employé diverses techniques pour évaluer les besoins et les contraintes des hommes et des femmes dans les zones du projet (voir Sondage préliminaire dans les dossiers du projet). Cette expérience a été utile pour le personnel et les bénéficiaires du projet. En résultat, les composantes du projet ont été établies pendant la préparation du projet pour tenir compte des contraintes critiques dans la zone du projet. Elles se reflètent principalement dans l'emphase accrue mise sur la mobilisation des ressources en eau. Enfin, l'exécution du projet impliquera également un certain niveau de flexibilité comme cela a été le cas pour le PER1, afin de s'adapter à l'évolution de la situation.

Les activités qui seront exécutées au titre des trois premières composantes impliquant des travaux sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

Activités	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Total
Reboisement (ha)	-	1.596	2.789	1.780	1.036	7.200
Repeuplement forestier (ha)	-	900	1.650	1.300	550	4.400
Sylviculture (ha)	1.550	2.390	3.430	2.700	1.680	11.750
Réfection des banquettes (ha)	-	1.128	1.778	852	398	4.156
Protection des berges (ha)	-	670	1.395	1.190	495	3.750
Corrections torrentielles (m <sup>3</sup> )	140.000	253.500	218.500	114.000	74.000	800.000
Plantation fruitière (ha)	1.000	4.292	5.593	2.471	1.364	14.720
Plantation fruitière irriguée (ha)	-	564	1.618	622	406	3.210
Viticulture (ha)	70	215	235	170	40	730
Amélioration foncière-épierrage (ha)	2.000	3.350	4.025	2.275	3.250	14.900
Brise-vent (km)	50	383	399	340	229	1.401
Réhabilitation pistes rurales (km)	90	315	510	365	205	1.485
Aménagement pistes rurales (km)	20	230	350	170	105	875
Retenues collinaires (U)	-	-	11	1	-	12
Points d'eau (U)	26	44	46	29	28	173
Réhabilitation des sources (U)	41	51	32	16	19	159
Apiculture (U)	-	4.200	5.400	5.200	3.900	18.700

Élevage de volaille (U)	-	23.750	23.750	23.750	23.750	95.000
Cuniculture (U)	-	2.250	3.700	4.250	2.800	13.000
Activités artisanales (U)	-	605	790	650	455	2.500
Puits (U)	-	38	48	40	24	150
Réhabilitation de puits (U)	-	24	31	31	14	100
Forages (U)	-	44	47	39	33	163

Le projet comportera les composantes suivantes qui seront exécutées par l'administration centralisée et décentralisée du MADR en général, et la Direction générale des Forêts (DGF) en particulier, au moyen de procédures concurrentielles de passation de marchés basées sur le marché, en mettant l'accent sur les petits lots comme base des contrats afin d'encourager les PME.

## Par composante

### Composante 1 du projet – 50,20 millions de \$EU

#### Lutte contre l'érosion

Il s'agit là de la composante critique du projet qui sera l'instrument pour la création d'emplois directs à court terme, employant des techniques à forte intensité de main-d'œuvre. L'accent est mis sur la gestion des ressources naturelles ciblant le problème critique de l'érosion des sols. Un aspect critique de cette composante est l'emploi des riverains des zones forestières d'une manière participative pour assurer la pérennité des interventions. Les activités spécifiques comprennent comme suit :

- Le reboisement destiné aux zones montagneuses dégradées : ceci impliquera les espèces forestières et fourragères, comme les arbres et les buissons. Cette approche cherche à répondre à la caractéristique agropastorale de la zone du projet, qui souffre d'une surexploitation de la base des ressources naturelles par le pâturage. Des plans d'aménagement pastoral seront établis d'une manière participative pour renforcer la durabilité de ces interventions, en employant le modèle de Ras El Ma à Sidi Bel Abbes dans le cadre du PER1, où des problèmes similaires ont été résolus de manière participative.
- La protection des berges implique la stabilisation biologique des berges qui sont susceptibles à l'érosion des sols à cause des crues erratiques.
- La réfection des banquettes et le contrôle biologique impliquent l'aménagement ou la réfection de banquettes sur des pentes raides susceptibles d'une érosion sérieuse. Les banquettes servent à maîtriser la force des crues. Le contrôle biologique à l'aide d'arbres et d'arbustes renforce le processus de stabilisation des sols. Comme dans le cas du reboisement, là où il y a lieu, ces activités sont également assujetties à des plans d'aménagement pastoral établis au moyen d'approches participatives.
- La production de plants: pour assurer des plants en quantité et qualité satisfaisantes de manière ponctuelle, la production des plants fera l'objet de contrats indépendants et les plants seront fournis aux contractants. Les coûts associés à cette activité seront comptabilisés dans les activités de plantation des arbres au titre du coût des plants.
- Les structures de corrections torrentielles : alors que les activités forestières décrites ci-dessus dépendent de la saison des plantations, les structures de corrections torrentielles peuvent être construites toute l'année, en particulier pendant les mois d'été lorsque l'emploi saisonnier

augmente. Ces structures se sont avérées très efficaces dans la réduction de l'érosion des sols et la création d'emplois. Dans certains cas, ces structures ont également protégé des zones de peuplement en aval, sauvant des vies humaines et des biens des ravages des inondations.

- Le repeuplement forestière est similaire au reboisement mais les cibles concernent des forêts qui se sont dégradées. Les densités de plantations sont plus faible autour de plantations établies. Comme pour le reboisement, des plans d'aménagement pastoral seront développés d'une manière participative en mettant l'accent sur les espèces forestières et fourragères.
- Des activités sylvicoles qui sont également à forte intensité de main-d'œuvre, cherchent à débarrasser les zones forestières de plants qui sont vieux, morts ou qui sont envahis par des parasites. Il impliquera l'amélioration de la croissance du sous-couvert pour enlever les plantes et mauvaises herbes indésirables qui exercent une pression sur les arbres.

## **Composante 2 du projet – 66,70 millions de \$EU**

### **Développement agricole**

Cette composante s'efforce également de répondre au problème du chômage dans une perspective de moyen à long terme au moyen d'activités de développement agricole dans les zones montagneuses du projet. Ces zones sont actuellement caractérisées par un système de céréales-élevage, principalement de l'orge pour le bétail et un peu de blé, l'élevage consistant essentiellement en des ovins (moutons et chèvres). La production étendue de l'élevage a mené à une surexploitation de la base des ressources naturelles. Cette composante cherche à diversifier la production en étendant la production limitée d'arbres fruitiers dans la zone du projet. Une évaluation du terrain a indiqué que la diversification sera un processus relatif car la production céréalière se poursuivra dans un système de culture intercalaires.

La participation est un élément essentiel de la plupart des activités de développement agricole. Dans les activités de plantation d'arbres fruitiers, les bénéficiaires contribueront à hauteur de 50 pour cent des coûts pour creuser les tranchées et planter les arbres. La participation se fera sous la forme de main-d'œuvre ou de contribution financière réelle. Aucune méthode mécanique ne sera permise à l'exception du labour profond nécessaire pour la viticulture. Dans l'amélioration foncière, les bénéficiaires contribueront à hauteur de 30 pour cent des coûts au moyen de main-d'œuvre ou de financement.

Les femmes bénéficieront de façon intégrale des activités de développement agricole. Toutefois, en réponse aux souhaits exprimés par les femmes et en tenant compte des facteurs sociaux et culturels qui caractérisent les zones du projet, des activités spécifiquement destinées aux femmes ont également été développées.

Enfin, les arbres fruitiers et le petit élevage seront étroitement associés aux efforts de vulgarisation par l'intermédiaire des DSA et CDF, en mettant l'accent spécifiquement sur les conditions requises pour atteindre les femmes bénéficiaires.

Les activités spécifiques au titre de cette composante sont les suivantes :

- Les **plantations d'arbres fruitiers** qui seront entreprises au moyen de deux systèmes :
  - Les plantations pluviales d'arbres fruitiers porteront sur des espèces adaptées aux conditions pluviales, telles que les amandiers, figuiers, oliviers, etc.
  - Les plantation irriguées d'arbres fruitiers telles que les poiriers, les pommiers, etc., qui requièrent une quantité d'eau assurée. Cette activité dépendra de la condition préalable de l'eau en quantité et qualité appropriées.
- La **viticulture** vise à établir des vignes dans des environnements appropriés, à rétablir ou étendre les vignes dans les zones où il y avait ou il y a une tradition de production de raisins. En général, la viticulture est une activité pluviale et elle suivra les mêmes procédures que les plantations pluviales d'arbres fruitiers. La viticulture est également la seule exception aux méthodes mécaniques et un labour profond initial est permis pour assurer la croissance des racines profondes pour les souches des vignes.
- Les **brise-vent** visent à protéger les zones plantées, en particulier les plantations jeunes, du vent et

de l'érosion causée par le vent.

- **L'amélioration foncière** implique l'épierrage des terres pour permettre le passage de la production céréalière à la production d'arbres fruitiers. Ces terres devraient être converties en vergers d'arbres fruitiers ou en vignobles dans le cadre du projet.
- Les **pistes rurales (réhabilitation et aménagement)** renforceront l'accès au marché et l'ensemble de l'intégration économique et sociale des villages montagneux éloignés. L'expertise technique sera fournie par les ressources du projet pendant l'exécution et par la Banque pour la supervision et l'appui technique. Le MEP comprendra un manuel opérationnel de procédures à suivre pour l'exécution de cette activité à partir de l'EE spécifique à l'activité jusqu'à la réalisation.
- **Petit élevage.** Ceci implique un passage à la production commerciale ou de subsistance de petits élevages, essentiellement de l'aviculture, l'apiculture et la cuniculture.
- Des **activités destinées aux femmes rurales.** Il y a diverses activités artisanales telles que la couture, la broderie, etc., et ces activités impliqueront la fourniture d'équipement, de matériels et de formation. D'autres initiatives individuelles ou de groupe (telles que la transformation et la commercialisation des produits) seront également évaluées et envisagées.

### **Composante 3 du projet – 15,50 millions de \$EU**

#### **Mobilisation des ressources en eau**

La mobilisation des ressources en eau est essentielle aux activités du projet. La zone du projet est caractérisée par une faible pluviosité avec des variations importantes dans les années et entre les années. Alors que l'irrigation est pratiquée dans les vallées plus basses (en dehors des zones du projet) à l'aide de grands périmètres d'irrigation, dans les zones montagneuses et collinaires, le potentiel de l'eau n'est pas exploité de façon adéquate pour l'irrigation ou l'eau potable. C'est une caractéristique générale du secteur de l'eau en Algérie, où l'accent est mis sur les grands périmètres d'irrigation alors que la petite et moyenne hydraulique (PMH) et l'eau potable pour les petites installations sont moins prioritaires. Les eaux de surface et les nappes profondes sont réellement et potentiellement des sources importantes pour la PMH et elles sont largement exploitées officiellement et illégalement. En fait, en Algérie, les terres agricoles irriguées par la PMH représentent plusieurs fois la superficie irriguée par la grande hydraulique.

Dans la zone du projet, le captage et la gestion des ressources en eau existantes seront un facteur critique pour atténuer certains des risques causés par les conditions agro-climatiques. L'eau potable propre sera également disponible pour les populations rurales. Comme pour l'irrigation, certaines activités exigeront la condition préalable de la disponibilité de l'eau (par ex., les arbres fruitiers irrigués). En général, l'irrigation permettra une production agricole plus intensive et plus diversifiée.

Une coordination étroite sera maintenue avec les Directions hydrauliques de Wilaya (DHW) dans les activités de mobilisation des ressources en eau, en particulier les activités relatives aux retenues collinaires et aux puits. Les DHW disposent de plans de ressources en eau de wilaya et d'études afférentes (même si certaines d'entre elles doivent être actualisées). Le choix des sites pour les retenues collinaires et les puits profonds sera autorisé par les DHW, complété d'études additionnelles et de forages exploratoires le cas échéant. Dans tous les cas, il faut que l'eau soit en quantité et qualité suffisantes conformément aux normes nationales, pour que l'investissement soit autorisé. Le financement des retenues collinaires et des forages comprendra de l'équipement tel que des pompes, des circuits de distribution, etc., ainsi que des

instruments telles que des piézomètres, des compteurs, etc. Des facteurs critiques tels que les nappes phréatiques, la qualité de l'eau, etc. seront suivis pour prévenir des effets adverses sur l'environnement. En particulier, il sera assuré à l'aide de la vulgarisation et du suivi, que l'eau utilisée pour la production des aliments et la consommation humaine n'est pas polluée et respecte les normes nationales. Pour les retenues collinaires, le MEP inclut un manuel opérationnel de procédures à suivre pour l'exécution de cette activité, en particulier l'EIE spécifique à cette activité.

Les activités spécifiques au titre de cette composante sont les suivantes :

- Les **retenues collinaires** ont la double fonction de réservoirs de petite capacité pour l'irrigation et l'eau potable et d'élément des stratégies de lutte contre l'érosion. Elles aident également la recharge des eaux profondes en ralentissant les flux des eaux de surface. La hauteur de la digue des retenues collinaires n'excèdera pas quinze mètres. Une retenue collinaire sera subordonnée à plusieurs conditions (en plus des études normales d'ingénierie et de géologie) avant que les investissements apparentés puissent être autorisés par la Banque :
  - Conformité aux mesures de sauvegarde relatives à la sécurité des réservoirs (OP4.37) lorsque nécessaire.
  - Etudes préalables d'impact sur l'environnement.
  - Etablissement préalable et formation d'Associations d'Usagers de l'Eau (AUE).
- Les **points d'eau** sont des petites collections de points de ruissellement utilisés principalement pour le bétail et pour l'irrigation de petites surfaces.
- La **réhabilitation des sources** implique la construction de réservoirs couverts ou ouverts pour collecter l'eau de source à utiliser comme eau potable après javellisation, et pour le bétail. Le potentiel d'irrigation est négligeable, voire nul.
- Les **puits peu profonds** (environ 30 à 50 m. de profondeur en moyenne) impliquent la construction de nouveaux puits peu profonds ainsi que la réhabilitation des puits peu profonds existants et comprennent la fourniture de pompes, de compteurs et d'équipement de distribution.
- Les **forages** (environ 50 à 100 m. de profondeur en moyenne) impliquent également la construction de nouveaux forages ainsi que la réhabilitation des forages profonds existants et la fourniture de pompes, de compteurs et d'équipement de distribution. Selon la taille et la capacité du forage, l'établissement d'AUE sera recommandé.

Par le biais du PNDAR/FNRDA, le Gouvernement algérien souligne l'accroissement de l'efficacité de l'usage de l'eau en promouvant des techniques destinées à économiser l'eau, en particulier l'irrigation au goutte à goutte. Les cas observés dans le PER1 en cours ont fait la preuve de la complémentarité importante entre le projet et les initiatives du PNDAR. L'impact est considérablement renforcé car un montant donné d'eau peut être utilisé pour irriguer une superficie plus grande à l'aide du goutte à goutte. Au vu de la rareté de l'eau en Algérie, cette initiative et cette technique méritent d'être encouragées. Le Gouvernement algérien financera l'équipement d'irrigation par le biais du PNDAR/FNRDA d'une façon complémentaire aux activités du projet.

#### **Composante 4 du projet – 4,60 millions de \$EU**

Appui à la Cellule Centrale de Gestion du Projet (CCGP) et des Cellules de Coordination et de Gestion de Wilaya (CCGW)

Cette composante couvre diverses activités telles que la formation du personnel de la DGF, les études nécessaires, des services de consultants pour le S/E, de l'équipement et des véhicules pour la structure de gestion et d'exécution du projet, ainsi que pour les DSA. Les deux éléments importants de cette composante sont la formation aux approches participatives pour le personnel du projet et le S/E indépendant. Ces deux activités sont des innovations récentes pour la DGF qui ont également un impact plus large sur d'autres projets du MADR.

Les activités spécifiques seront les suivantes :

- Activités de formation destinées au personnel central et de terrain de la DGF ainsi qu'au personnel de terrain des DSA et DHW et aux bénéficiaires :
  - Des approches participatives qui mettront en relief plusieurs approches et techniques pour impliquer les bénéficiaires dans l'exécution du projet, comprenant du travail théorique et du travail de terrain à l'aide de la formation sur le tas en laboratoire, fournie par le projet ; ces activités comprendront une perspective particulière relative aux problèmes de parité appartenant aux femmes, et ciblant le personnel masculin et le personnel féminin de la DGF ;
  - La gestion du projet portera sur les aspects de coordination et d'exécution, en mettant l'accent sur les approches, les procédures et instruments tels que la gestion financière, la passation de marchés, le maintien des dossiers, la préparation des rapports, etc. ;
  - La technologie de l'information portera sur des matériels informatiques et logiciels spécifiques qui seront utilisés dans l'exécution du projet ;
  - La formation technique sera destinée au personnel du projet et aux bénéficiaires et portera sur des thèmes spécifiques au projet tels que les techniques de production d'arbres fruitiers, de production du petit élevage (volaille, cuniculture et apiculture) ; les procédures opérationnelles pour les AUE, l'entretien de l'équipement pour l'eau et l'irrigation, etc. ;
  - Des activités de formation destinées aux femmes rurales, portant sur des domaines spécifiques tels que la commercialisation et la transformation de produits agricoles et non agricoles, la couture et la broderie, etc. ; et
  - Des cours de formation technique poussée de courte durée (de 2 à 3 mois) sur par ex., la restauration de terres montagneuses dégradées, le suivi de l'érosion des sols, etc.
- Etudes :
  - Une enquête de référence sera effectuée au cours de la première année du projet pour recueillir des données destinées à évaluer les progrès et l'impact ;
  - Des études techniques sur la mobilisation des ressources en eau et les activités de pistes rurales, comprenant des évaluations environnementales, de faisabilité, d'ingénierie, géologiques, etc. ; et
  - Des études d'impact sur la commercialisation et socio-économiques.
- Le Suivi et l'évaluation (S/E) sera assuré par des consultants indépendants en complément de l'exécution du projet
- L'équipement comportera les éléments suivants :
  - Des ordinateurs (de bureau et portables) avec le matériel (par ex., imprimantes) et logiciels ;

- Du matériel de bureau (télécopieurs, photocopieuses, etc.) ;
- De l'équipement audiovisuel (projecteurs, caméras, enregistreurs vidéo, enregistreurs de bandes, etc.) ; et
- Des véhicules (voitures, 4x4 tout terrain et camionnettes, motocyclettes et pièces détachées).

### **Composante 5 du projet – 4,47 millions de \$EU**

#### **Développement institutionnel du Ministère de l'Agriculture et du Développement rural (MADR)**

Cette composante a surgi dans le contexte des discussions en cours du CAS, qui sont tenues d'une manière ouverte, inclusive et transparente laissant s'exprimer de nombreuses parties prenantes. Dans le contexte de l'initiative du CAS se tiennent également des discussions sectorielles. Un atelier de ce type a été tenu à Ghardaïa en avril 2002 sur le développement rural durable, avec la participation d'environ 45 personnes provenant de divers domaines tels que des agriculteurs, des représentants des secteurs privé et public dans les secteurs agricole et agro-industriel ainsi que des Ministères d'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et des Ressources en Eau. Les discussions et recommandations de l'atelier ont noté les développements positifs sur le plan politique dans le contexte du PNDAR, mais ont également signalé les contraintes dans les domaines de la conception et l'analyse des politiques, de l'exécution décentralisée et du S/E.

En particulier, il a été signalé que les changements d'une gestion centrale planifiée du secteur agricole à une gestion soulignant un environnement de marché avec des projets de développement cibles ont été des développements positifs. Toutefois, le nouvel environnement requiert une analyse des politiques, le S/E et une capacité d'évaluation d'impact au centre. Plus important, pour que les changements des politiques réussissent, il est impératif que l'administration décentralisée du MADR soit équipée de façon à aborder les initiatives de développement d'une façon dynamique. Le Ministre Délégué chargé du Développement rural du MADR nouvellement nommé a noté que même s'il y avait des instruments de politique dans une certaine mesure, l'exécution se heurtait à des contraintes au niveau décentralisé en raison du manque de capacité.

Pendant la préparation du projet, il a également été observé qu'il y avait des complémentarités entre certains objectifs et instruments du PNDAR et du PER dans des domaines tels que la diversification de la production, la protection des ressources naturelles et la mobilisation des ressources en eau.

Enfin, le PER1 en cours a influencé les perspectives politiques sur des thèmes relatifs aux opérations décentralisées et aux approches participatives du développement rural. Dans ce contexte, un nouveau Programme de Développement agricole et rural (PADR) est en train d'être développé dans l'esprit du PER avec une perspective de « mise en valeur de proximité » impliquant l'administration décentralisée d'autres ministères dans les wilayate également. A cet égard, plusieurs décisions interministérielles ont déjà été signées, en particulier une entre le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales (MICL) et le MADR. Le premier est représenté par le Wali, chef de l'administration dans chaque wilaya. Ainsi, la coordination du développement rural est assurée sous le gouverneur, et implique divers ministères engagés dans le développement rural tels que les ressources en eau, l'habitat, la santé, l'éducation, etc. Le PER2 proposé sera donc l'élément moteur du PADR et des efforts de mise en valeur de proximité dans les

wilayate ciblés ainsi que dans l'ensemble du pays.

Il a ainsi été décidé d'incorporer une composante plus générale de développement rural pour le MADR ciblant tout autant les domaines généraux de conception et d'exécution des politiques et le S/E des programmes de développement, que le contexte spécifique de la zone du projet. Pour la zone du projet, l'accent sera mis sur les complémentarités entre CDF, DSA et DHW, en leur fournissant la formation et l'équipement appropriés pour assurer un appui efficace aux efforts de collaboration du projet. Une Instruction ministérielle a été envoyée aux Walis, aux services agricoles (DSA et diverses institutions) leur stipulant leurs rôles dans le projet dans ce contexte.

Les activités de formation sont également basées sur un document du MADR sur un Plan de formation pour l'analyse et la planification de la politique agricole.

En ce qui concerne l'axe général de la composante développement institutionnel, il a été décidé qu'une part importante des ressources serait affectée aux programmes de formation destinés à l'administration décentralisée. Cette formation facilitera le développement de la capacité dans l'exécution de programmes de développement rural tournés vers le marché, donnant l'autorité et la responsabilité au personnel régional et des wilayate au moyen de divers outils tels que les approches participatives. Au moins 25 pour cent de cette composante seront affectés aux activités de formation destinées à l'administration décentralisée.

Les activités de développement institutionnel comporteront également des thèmes spécifiques à la parité portant sur les problèmes des femmes et ciblant le personnel masculin et féminin.

Les activités de développement institutionnel auront la structure suivante :

Activité	Cible
Formation à l'analyse, conception et exécution de stratégies rurales ; analyse des politiques, modèles et instruments de décisions politiques	Destinée à l'administration centrale
Formation à la gestion de projets : évaluation de projet (économique, financière, sociale dont les problèmes de parité hommes-femmes, environnementale et technique) gestion financière, S/E et évaluation de l'impact	Destinée à l'administration décentralisée principalement mais impliquant également l'administration centrale pour le S/E et l'évaluation d'impact dans le contexte de l'efficacité des dépenses publiques
Formation aux approches participatives	Destinée à l'administration décentralisée principalement, mais impliquant également l'administration centrale en termes de principes de participation
Projets pilotes de développement rural intégré	Ces micro-projets seront réalisés dans des environnements agro-écologiques différents et serviront de laboratoires aux activités de formation dans le contexte du PADR, avec une perspective de mise en valeur de proximité.

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**DEUXIEME PROJET D'EMPLOI RURAL**

**ANNEXE 3 : COÛTS ESTIMATIFS DU PROJET**

<b>Coût du projet par composante</b>	<b>Monnaie locale M \$EU</b>	<b>Devises M \$EU</b>	<b>Total M \$EU</b>
Lutte contre l'érosion	45,61	0,00	45,61
Développement agricole	60,66	0,00	60,66
Mobilisation des ressources en eau	13,51	0,00	13,51
Appui à la Cellule Centrale de Gestion du Projet (CCGP) et des Cellules de Coordination et de Gestion de Wilaya (CCGW)	2,47	2,14	4,61
Développement institutionnel du MADR	2,02	2,45	4,47
Non affecté	0,00	0,46	0,46
<b>Total Coût de base</b>	124,98	5,05	130,03
<b>Provision pour aléas techniques</b>	6,31		6,31
<b>Provision pour aléas financiers</b>	6,31		6,31
<b>Total des coûts du projet<sup>1</sup></b>	136,89	5,05	141,94
Commission d'ouverture		0,95	0,95
<b>Total du financement requis</b>	136,89	6,00	142,89

<b>Coût du projet par catégorie</b>	<b>Monnaie locale M \$EU</b>	<b>Devises M \$EU</b>	<b>Total M \$EU</b>
<b>Fournitures</b>	0,34	1,64	1,98
<b>Travaux</b>	133,75	0,00	133,75
<b>Services</b>	0,82	0,53	1,35
<b>Formation</b>	1,42	2,42	3,84
<b>Non affecté</b>	0,00	0,46	0,46
<b>Autres (coûts d'exploitation de l'UGP)</b>	0,56	0,00	0,56
<b>Total des coûts du projet<sup>1</sup></b>	136,89	5,05	141,94
Commission d'ouverture		0,95	0,95
<b>Total du financement requis</b>	136,89	6,00	142,89

<sup>1</sup> Les droits et taxes identifiables sont 0 (M de \$EU) et le coût total du projet, net de taxes, est de 142,89 M de \$EU. Par conséquent, le ratio de partage des coûts du projet est de 66,48 % du coût total du projet net de taxes.

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
DEUXIEME PROJET D'EMPLOI RURAL**

**ANNEXE 4 : RESUME DE L'ANALYSE COÛTS -AVANTAGES**

[Pour les projets dont les avantages sont mesurés en termes monétaires]

	Valeur actualisée Analyse économique	des flux Analyse financière <sup>1</sup>	Impact Taxes	budgétaire Subventions
<b>Avantages :</b> M\$EU	220,9	208,0	6,3	-6,0
<b>Coûts :</b> M\$EU	80,1	158,5		3,0
<b>Avantages nets :</b> M\$U	140,9	49,5	6,3	-3,0
<b>TRI :</b> %	23,56	13,39		

<sup>1</sup> Si la différence entre la valeur actualisée des flux économiques et financiers est importante et ne peut pas être expliquée par les taxes et les subventions, il faut donner une brève explication de cette différence, par ex., « La valeur des avantages financiers est inférieure à celle des avantages économiques en raison des contrôles sur les tarifs électriques ».

### Récapitulatif des avantages et des coûts

L'analyse se fonde sur des fiches techniques spécifiques à des activités (par ex., reboisement, amélioration foncière, plantation d'arbres fruitiers, corrections torrentielles, puits, etc.), qui fournissent des coefficients techniques sur l'activité de l'investissement, les activités d'exploitation et d'entretien et, le cas échéant, les produits. Ces coefficients sont ensuite associés à l'information du marché sur les coûts et les prix unitaires. Ces coefficients techniques et cette information du marché se basent largement sur l'expérience du PER1 en cours. Toutefois, les paramètres des rendements et de densité des plants ont été ajustés pour prendre en compte les pratiques agricoles (principalement les cultures céréalières intercalaires) et les rendements plus faibles en raison des conditions agro-climatiques dans les zones du PER2. Les activités de développement institutionnel sont comprises dans les coûts du projet aux fins de l'analyse économique et financière. Les avantages de la mobilisation des ressources en eau se reflètent dans les avantages nets des activités de production irriguée.

Dans l'estimation du flux des avantages des activités de lutte contre l'érosion, incluant les plantations d'arbres fruitiers sur des terres privées, il a été assumé que l'envasement serait réduit dans les réservoirs en aval à cause de la diminution de la sédimentation provenant de l'érosion des sols. Cet envasement réduit se traduirait par une augmentation de l'eau disponible, dont la valeur a été incluse dans les flux des avantages. Cette approche se fonde sur un modèle détaillé de l'érosion du sol préparé dans le contexte du S/E dans le cadre du PER1 en cours. Ce modèle se base sur 528 observations de sédiments recueillis dans des réceptacles spéciaux sur

plusieurs saisons, dans 264 paires de parcelles tests traitées et non traitées à la suite d'une pluie. Les données sont divisées en deux séries, couvrant les interventions biologiques (par ex., reboisement) et mécaniques (par ex., corrections torrentielles). Les facteurs affectant le taux d'érosion ( $\text{kg}/\text{km}^2$ ), tels que la pente, le montant de pluie, le couvert végétal et les interventions, sont analysés dans un modèle de régression pour arriver à l'impact de l'intervention. Des valeurs moyennes sont alors utilisées pour prédire l'impact moyen en termes du volume de sédiment réduit. Ceci se traduit alors par l'eau gagnée, qui est ensuite réduite de moitié pour représenter le volume mort dans les réservoirs et pour être conservateur et prudent. (Le modèle d'érosion de sol est disponible dans les dossiers du projet.) L'eau gagnée est évaluée selon le coût économique et financier de l'eau.

Cette approche permet d'expliquer une part importante des avantages. Toutefois, des avantages significatifs sur le plan de l'environnement découlant d'une amélioration de la gestion des ressources naturelles, ainsi que les avantages découlant de l'amélioration de la capacité humaine à l'aide d'activités de développement institutionnel ne sont pas calculées en termes quantitatifs. Pour cette raison, les taux de rentabilité sont sous-estimés.

Une enquête de référence est prévue au cours de la première année du projet pour évaluer l'impact potentiel du projet sur les revenus des ménages et la production. Pour les zones du projet, il n'existe pas de données solides à évaluer et extrapoler cet impact.

En fonction de ce cadre, le TRE est estimé à 23,6 pour cent, indiquant une VAN équivalant à 141 millions de \$EU ; et le TRF est estimé à 13,4 pour cent, indiquant une VAN financière équivalant à 49,5 millions de \$EU.

Les coûts récurrents du projet ont été quantifiés et incorporés dans l'analyse coûts-avantages. Les coûts récurrents relatifs aux interventions sur les terres des bénéficiaires seront à charge de ces bénéficiaires. Toutefois, les coûts récurrents relatifs aux interventions sur les terres publiques, telles que le reboisement, sont compris dans la contribution du Gouvernement au financement du projet.

### **Création d'emplois et efficacité des coûts**

Les emplois créés dans le cadre du projet devraient correspondre à 36.000 personnes/année basée sur 240 jours de travail. Toutefois, certaines activités visent la création d'emploi direct à l'aide de méthodes à forte intensité de main-d'œuvre. Ces activités qui créeront environ 27.000 personnes/année d'emploi sont présentées au tableau ci-dessous. L'évaluation de l'efficacité par rapport au coût de ces activités indique que dans l'ensemble, les coûts de la main-d'œuvre comprennent 54 pour cent du total des coûts. Le coût de la création d'une journée d'emploi est d'environ 9,52 \$EU, alors que le taux net de salaire est de 3,37 \$EU. Ceci indique les effets des marchés du travail imparfaits, de la législation du salaire minimum pour le travail contractuel, et de charges sociales élevées de l'ordre de 38,5 pour cent. Par conséquent, les activités principales visant la création d'emploi direct, à savoir les activités de lutte contre

l'érosion des sols, sont assez efficaces par rapport au coût en termes de création d'emploi. Dans l'ensemble, si l'on considère également les effets de développement sur le long terme, les activités du projet auront un impact important sur l'emploi rural.

#### Coût-efficacité d'activités ciblant l'emploi direct

ACTION	Coûts de main d'œuvre (M \$EU)	Coût total (M \$EU)	Coûts de main-d'œuvre en % du coût total	Coût/jour d'emploi (M \$EU)	Taux de salaire brut (\$EU)	Taux de salaire net (\$EU)	Personnes/années d'emploi
Reboisement (ha)	4,38	7,43	59,0	9,62	5,68	3,69	3.217
Repeuplement (ha)	1,83	3,28	55,6	10,25	5,7	3,71	1.335
Travaux sylvicoles (ha)	3,09	4,57	67,6	4,60	3,11	2,02	4.146
Fixation de berges (ha)	3,29	5,43	60,7	9,34	5,67	3,68	2.421
Réfection de banquettes (ha)	1,23	1,82	67,6	8,56	5,78	3,76	888
Correction torrentielle (m3)	13,87	24,97	55,6	10,20	5,67	3,68	10.200
Amélioration foncière (ha)	3,22	8,62	37,3	12,53	4,67	3,04	2.867
Brise-vent (km)	0,62	1,13	55,3	10,35	5,72	3,72	455
Aménagement de pistes (km)	2,00	4,36	45,9	12,60	5,79	3,76	1.442
TOTAL	33,54	61,62	54,4	9,52	5,18	3,37	26.971

#### Impact fiscal

L'impact fiscal du projet se base sur trois facteurs :

- i. La production accrue des fruits devrait augmenter les recettes fiscales à travers la TVA de 17 pour cent. Toutefois, toutes les filières de commercialisation des fruits ne permettent pas à la TVA d'être imposée, en raison de la consommation directe, de l'évasion, etc. Il est donc estimé que 25 pour cent seulement de la production accrue des fruits seront soumis à la TVA. Ceci crée des recettes fiscales avec une VAN d'environ 6,3 millions de \$EU.
- ii. Alors que la production fruitière augmente et absorbe, du moins partiellement, les terres céréalières, la production céréalière diminue. Les dépenses publiques pour les subventions pour le blé diminueront donc elles aussi. Ici aussi, alors que tout le blé produit n'est pas commercialisé, 50 pour cent seulement de la diminution estimée de la production du blé aura un impact sur les subventions, ce qui correspond à une VAN d'environ 6 millions de \$EU (diminution).
- iii. Enfin, la différence entre le prix financier et économique de l'eau est considérée comme une subvention implicite, ce qui donne une VAN d'environ 3 millions de \$EU.

Donc, l'un dans l'autre, l'impact fiscal du projet aura une VAN d'environ 9,3 millions de \$EU.

#### Principales hypothèses

Le taux d'actualisation utilisé est de 10 pour cent. Pour les prix et les coûts :

- Les prix du marché ont été utilisés pour les intrants, les produits, les services et la main-d'œuvre
- Les coûts de la main-d'œuvre comprennent 38,5 pour cent de charges sociales sur les salaires, qui sont obligatoires pour l'emploi de la main-d'œuvre contractuelle
- La TVA de 17 pour cent a été incluse dans les coûts
- Une marge bénéficiaire de 15 pour cent a été incluse dans les coûts
- Un total de 10 pour cent a été permis pour les aléas de prix et les aléas techniques, à l'exception des retenues collinaires pour lesquelles ces aléas sont de 20 pour cent (10 pour cent chacun).

La zone du projet est caractérisée par un niveau élevé d'emploi. Par conséquent, alors que les modalités contractuelles pour l'emploi de la main-d'œuvre sont réglementées par les lois sur le salaire minimum, le coût d'opportunité de la main-d'œuvre est considérablement plus faible. Ceci est indiqué dans le faible facteur de conversion pour la main-d'œuvre, faisant la distinction entre main-d'œuvre qualifiée et non qualifiée. Pour mettre en évidence la rareté de l'eau, les prix de l'eau sont augmentés de 50 pour cent par rapport aux prix financiers, sur la base des coûts moyens de l'eau.

Par conséquent, les facteurs suivants ont été utilisés pour convertir les prix financiers aux prix économiques :

**Facteurs de conversion (%) : prix financiers aux prix économiques**

Main-d'œuvre non qualifiée	30
Main-d'œuvre qualifiée	70
Équipement et transport	70
Plants	100
Eau	150
Services de culture (mécanique)	100
Bois de faible qualité	100
Fruits	100
Miel	100
Autres	100

En ce qui concerne les avantages, il a été assumé que les cultures intercalaires de céréales seront maintenues dans le cadre des plantations d'arbres fruitiers où les densités des plans sont plus faibles qu'elles ne le seraient si ces cultures intercalaires ne se faisaient pas. L'amélioration foncière (au moyen de l'épierrage) devrait se traduire par la plantation d'arbres fruitiers. Les activités de type reboisement comportent 60 pour cent de résineux et 40 pour cent de feuillus .

La production de bois de faible qualité, provenant principalement des activités de maintenance et limitée à 1 m<sup>3</sup>/ha, commence à la 30<sup>ème</sup> année pour les résineux et à la 16<sup>ème</sup> année pour les feuillus.

Les retenues collinaires devraient irriguer 90 ha en moyenne. Comme les retenues collinaires individuelles sont identifiées et font l'objet d'une évaluation technique, les zones actuellement irriguées seront utilisées pour ré-évaluer leur impact. En particulier, si des techniques d'irrigation au goutte à goutte sont adoptées, la zone actuellement irriguée avec une retenue collinaire serait considérablement plus élevée que cette moyenne.

### **Analyse de sensibilité/valeurs seuils des éléments critiques**

Une hypothèse clé dans l'analyse économique est que les conditions conjoncturelles dans le pays et les zones du projet sont propices à une exécution efficace du projet. Etant donné que ce facteur aurait vraisemblablement un impact beaucoup plus fort sur les résultats escomptés que les hypothèses et les risques spécifiques au projet, mais qu'il ne permet pas une quantification, une analyse formelle de risque et de sensibilité est d'usage limité en soi.

Toutefois, comme l'indique le tableau suivant, l'effet de la variation de certaines hypothèses de l'analyse économique a été évalué. Dans l'ensemble, le projet montre une rentabilité économique et financière solide, où le TRE et le TRF restent dans une fourchette viable en réponse aux augmentations des coûts et aux diminutions des avantages, aux augmentations des coûts économiques de la main-d'œuvre et à un taux réduit de réalisation de la mobilisation des ressources en eau. Une préoccupation particulière est le risque du marché posé par des questions de commercialisation émergentes ayant trait aux fruits. Comme le Gouvernement a des programmes parallèles en appui à la promotion des arbres fruitiers dans les zones marginales, il pourrait se produire une pression à la baisse sur les prix du marché, même si la demande pour les fruits est forte en Algérie et que l'Algérie importe des fruits pour satisfaire cette demande. Les résultats montrent qu'une réduction des prix des fruits aurait l'impact le plus dur sur les taux de rentabilité. Une étude interne a été initiée à la DGF pour évaluer les problèmes potentiels et leur solution en ce qui concerne la commercialisation des fruits en Algérie et les prix des fruits devront faire l'objet d'un suivi pendant l'exécution du projet.

Variation	TRE	TRF
Analyse de base	23.56	13.39
25 % augmentation des coûts	20.13	10.58
25 % diminution des coûts	28.29	17.25
25 % augmentation des avantages	27.19	16.35
25 % diminution des avantages	19.19	9.80
25 % augmentation coûts économiques main-d'œuvre	22.37	-
25 % réduction dans zones irriguées	23.25	13.00
25 % réduction des prix des fruits	18.60	9.27

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
DEUXIEME PROJET D'EMPLOI RURAL**

**ANNEXE 5 : RECAPITULATIF FINANCIER**

**PERIODE D'EXECUTION**

	<b>An 1</b>	<b>An 2</b>	<b>An 3</b>	<b>An 4</b>	<b>An 5</b>	<b>An 6</b>	<b>An 7</b>
<b>Total Financement requis</b>							
<b>Coûts du Projet</b>							
<b>Coûts d'investissement</b>	12,0	29,0	45,8	21,6	14,0	0,5	0,0
<b>Coûts récurrents</b>	0,0	0,5	3,3	7,2	8,0		0,0
<b>Total Coûts du projet</b>	12,0	29,5	49,1	28,8	22,0	0,5	0,0
<b>Commission d'ouverture</b>	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total du financement</b>	13,0	29,5	49,1	28,8	22,0	0,5	0,0

<b>Financement</b>							
<b>BIRD/IDA</b>	10,1	21,0	33,2	17,7	12,6	0,5	0,0
<b>Gouvernement</b>	2,5	5,5	8,4	4,5	3,3		0,0
<b>Central</b>	2,5	5,5	8,4	4,5	3,3	3,8	0,0
<b>Provincial</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Cofinanciers</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Redevances usagers/Bénéficiaires</b>	0,4	3,0	7,5	6,6	6,2		0,0
Autre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total Financement du projet</b>	13,0	29,5	49,1	28,8	22,0	0,5	0,0

**Principales hypothèses :**

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**DEUXIEME PROJET D'EMPLOI RURAL**

**ANNEXE 6 (A) : MODALITES DE PASSATION DES MARCHES**

**Passation de marchés**

1. **Responsabilité des passations de marchés.** Les agences d'exécution pour le projet seront la Direction générale des Forêts (DGF) du Ministère de l'Agriculture et du Développement rural (MADR) pour les quatre premières composantes (Lutte contre l'Erosion, Développement rural, Mobilisation des Ressources en Eau et Développement institutionnel pour la DGF) et la Direction de la Programmation des Investissements et des Etudes économiques (DPIEE) du MADR pour la cinquième composante (Renforcement Institutionnel pour le MADR). Le projet utilisera la même conception d'exécution que le PER1 en cours. La conception est fondée sur la structure décentralisée de la DGF qui transmet la responsabilité de la gestion journalière des activités du projet aux niveaux locaux de la wilaya. Au niveau central, la Cellule centrale de Gestion du projet (CCGP) au sein de la DGF est responsable de la coordination globale du projet, comprenant la passation des marchés pour les fournitures, les travaux et les services, et veille à ce que les procédures appropriées de passation des marchés soient respectées. La CCGP/DGF sera également l'interlocuteur principal de la Banque. Au niveau décentralisé, les Conservations des Forêts (CDF) de chaque wilaya seront responsables de l'exécution du projet et chacune sera responsable des passations de marchés pour les fournitures et les travaux. Ces agences ont une longue expérience des procédures locales de passation de marchés qui sont conformes aux Directives de la Banque.

2. Toutes les passations de marchés pour le projet proposé suivront les Directives de la Banque : Passation des marchés financés par les prêts de la BIRD et les crédits de l'IDA publiées en janvier 1995 et révisées en janvier et août 1996, septembre 1997 et janvier 1999, et les Directives de la Banque : Sélection et emploi de consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale, publiées en janvier 1997 et révisées en janvier 1999 et en mai 2002, ainsi que les dispositions de l'Accord de Prêt. Les appels d'offres à la concurrence nationale (AON) seront appliqués selon des procédures acceptables par la BIRD, telles qu'elles sont résumées au paragraphe 9 ci-dessous.

3. **Modalités de passation des marchés.** Les méthodes à utiliser pour les passations de marchés dans le cadre de ce projet et les montants estimés pour chaque méthode sont résumés au Tableau A. Les valeurs des seuils des marchés pour chaque méthode sont indiquées au Tableau B.

4. Le projet comporte essentiellement des travaux exécutés de façon décentralisée dans les six wilayate. La CDF à chacune des six wilayate sera responsable des passations des marchés au niveau du wilaya. Les processus et décisions de passation des marchés au niveau de wilaya sont examinées et approuvées par la Commission de Marchés de Wilaya (CDMW). La CCGP s'occupera des passations de marchés pour les fournitures et les services qui sont examinées et approuvées par la Commission des Marchés publics au sein de la DGF. Les marchés dépassant certaines limites conformément aux réglementations algériennes sur la passation des marchés publics doivent être

examinés et approuvés par la Commission nationale des Marchés (CNM) ; ces limites sont actuellement de 200 millions de DA (contre-valeur de 2,5 millions de \$EU) pour les travaux, de 100 millions de DA (contre-valeur de 1,25 million de \$EU) pour les fournitures, et 60 millions de DA (contre-valeur de 750.000 \$EU) pour les services.

5. Les travaux comportent deux séries d'activités :

- Des activités de construction physique (par ex., infrastructures de corrections torrentielles) qui sont indépendantes de tout travail saisonnier mais qui sont généralement entreprises dans des conditions de temps sec, au cours des mois d'été ; et
- Des activités biologiques (par ex., reboisement) qui dépendent fortement d'un cycle saisonnier fixé par le calendrier de la saison de plantation d'octobre à mars.

6. L'examen préalable et *a posteriori* des passations de marchés ainsi que le S/E régulière dans le PER1 en cours, ont fourni quelques leçons qui ont été discutées avec l'Emprunteur (le rapport du PER1 sur l'examen *a posteriori* des passations de marchés est disponible dans les dossiers du projet PER2). Quelques problèmes observés pendant l'exécution ont été réglés dans leur ensemble et les passations de marchés se déroulent maintenant de manière ponctuelle. Les leçons tirées du PER1 en cours sont les suivantes :

- La conception du projet encourage une **participation efficace du secteur privé à l'exécution du projet**. Dans le PER1 en cours, les seuils critiques pour l'examen préalable ont été maintenus à un bas niveau pour encourager l'emploi de petits lots qui ont permis aux PME dotées de moyens limités de participer de façon concurrentielle aux travaux. De plus, les travaux en régie ont été catégoriquement interdits dès le départ, par la conception du projet. Par conséquent, à ce jour près des deux tiers du volume financier de l'exécution des travaux sont assurés par les PME, ce qui crée un impact sur le DSP. La participation du secteur privé accroît l'efficacité de l'exécution. L'élimination du travail en régie et l'emploi de procédures concurrentielles se sont traduits par une amélioration de la conception des activités et ont diminué les coûts unitaires.
- A l'inverse, la participation des PME dans les activités forestières a été limitée. Les cahiers des charges pour les activités forestières étaient plus rigides et dans quelques cas, les zones forestières connaissaient des problèmes conjoncturelles. Ces risques implicites et explicites ont empêché la participation des PME aux activités forestières. Ces activités sont donc restées dans le domaine des entreprises publiques qui ont fait montre d'une performance variée, généralement plus problématique en moyenne que celle du secteur privé. Depuis, la situation conjoncturelle s'est améliorée et les PME devraient participer aux activités forestières.
- Pour accroître la compétitivité et la participation des PME dans les activités de plantation de forêts dans un pays où seules les agences gouvernementales produisent les plants, il est nécessaire de séparer la production des plants des processus de plantation et de maintenance. Par conséquent, dans le projet proposé les plants seront produits indépendamment dans le cadre de contrats concurrentiels pour la DGF et ils seront fournis aux entreprises pour être plantés.
- Les processus de passation de marchés avec les PME posent quelques problèmes. Un

problème s'est posé pendant l'exécution du projet avec des entreprises qui avaient soumissionné avec succès pour plusieurs lots. Certaines d'entre elles ont ensuite décidé de se retirer parce qu'elles n'avaient pas la capacité d'entreprendre tous les marchés qui leur avaient été attribués. Cette situation a causé des retards dans l'exécution. La DGF a initié un registre pour identifier des sociétés agréées dotées de la capacité adéquate qui peuvent participer aux processus d'appel d'offre. Toutefois, la Banque a informé la DGF qu'elle n'accepte pas cette situation. Dans le PER2, des critères explicites d'admissibilité seront introduits dans les documents d'appel d'offres pour assurer que les entreprises qui participent ont la capacité, les moyens et le personnel technique appropriés pour exécuter les activités pour lesquelles elles soumissionnent.

- Au début de l'exécution du PER1 en cours, des retards ont été observés à l'exécution décentralisée des passations de marchés au niveau de la wilaya, où les processus d'examen et d'approbation ont affecté des activités biologiques à échéance précise. Ces problèmes ont été réglés et les passations de marchés se déroulent maintenant de manière ponctuelle. De plus, les Walis et les autorités des zones du projet proposé ont été sensibilisés de ce problème et ils ont donné leurs assurances en soulignant la nature prioritaire du projet pour le Gouvernement.
- Les activités préparatoires pour des investissements plus importants (par ex., études d'ingénierie pour les pistes rurales et les retenues collinaires) ont été lentes et ont subi des retards d'exécution. L'expérience acquise permettra maintenant une planification plus réaliste des passations de marchés pour ces activités.

7. En fonction de l'expérience du PER1 en cours et étant donné que les mêmes procédures de passation de marchés seront utilisées pour les opérations décentralisées du PER2, les wilayate dans la zone du projet ont été visitées et trois points ont été présentés et discutés avec les walis et autorités de haut niveau :

- Présentation et clarification des objectifs et des méthodes du projet proposé ;
- Le rôle des autorités locales pour assurer la coordination entre les trois agences techniques clés au niveau local, à savoir :
  - La Direction des Services agricoles (DSA) chargée des programmes de développement agricole, de la vulgarisation, etc. ;
  - La Conservation des Forêts (CDF) chargée du développement agricole dans les zones montagneuses et forestières ; et
  - La Direction hydraulique de Wilaya (DHW) chargée de la mobilisation des ressources en eau pour l'eau potable et l'irrigation ; et
- Problèmes de passations de marchés :
  - Les passations de marchés suivront les directives de la Banque. Les réglementations algériennes des marchés publics sont largement conformes aux directives de la Banque, mais en cas de conflit, cette dernière aurait prépondérance dans le contexte de l'Accord de Prêt qui est un accord international ; et
  - Les activités du projet ont un cycle biologique qui ne tolère pas les retards dans la passation des marchés et qui requièrent donc la vigilance et le soutien des autorités locales pour assurer des procédures de passations de marchés ponctuelles, correctes et transparentes. Des assurances ont été données par les autorités locales à cet égard.

8. **Procédures d'AOI.** Les procédures d'AOI ne devraient pas s'appliquer aux marchés de travaux mais pourrait être utilisées pour les fournitures. Au cas où l'Emprunteur choisit les procédures d'AOI pour certaines activités ou fournitures, ces marchés seront passés dans le cadre de contrats octroyés conformément aux dispositions de la Section II des Directives de la Banque, la préférence étant accordée aux fournitures fabriquées localement conformément au paragraphe 2.54 des Directives et l'Annexe 2 aux Directives

9. **Procédures d'AON.** Sauf pour ce qui est des exceptions prévues ci-dessous, les marchés de fournitures et de travaux sont passés dans le cadre de contrats octroyés conformément aux dispositions des paragraphes 3.3 et 3.4 des Directives de la Banque et des paragraphes ci-dessous.

10. Les marchés de fournitures et de travaux passés dans le cadre des procédures d'AON seront en conformité avec ce qui suit :

- Tout soumissionnaire éventuel d'un pays éligible conformément aux Directives qui propose de fournir des fournitures produites ou des services fournis dans un de ces pays éligibles sera autorisé à soumissionner pour lesdits marchés ;
- Les appels d'offres seront publiés avec non moins de quatre (4) semaines pour la préparation des soumissions ;
- Les dossiers d'appel d'offres stipuleront les critères d'éligibilité, d'évaluation et d'attribution des marchés d'une manière explicite ;
- Les entreprises publiques seront éligibles à condition d'être juridiquement et financièrement autonomes, de fonctionner dans le cadre de la loi commerciale et de ne pas être choisies ou engagées par l'autorité de supervision ou déclarante, et elles seront soumises aux mêmes conditions de sécurité d'offre et de performance que les autres soumissionnaires ;
- Les soumissionnaires seront autorisés à soumettre leur soumission en personne ou par courrier ;
- Les soumissions seront ouvertes en public, à savoir que les soumissionnaires ou leurs représentants seront autorisés à être présents. Le temps pour l'ouverture des plis sera le même que l'échéance de la réception des offres ou immédiatement après ; et il sera indiqué, avec le lieu de l'ouverture des plis dans l'invitation à soumissionner.
- Les soumissionnaires éventuels seront autorisés à soumettre leurs propositions techniques et financières dans deux enveloppes à condition que les deux enveloppes soient ouvertes en même temps ;
- Les soumissions seront évaluées en fonction des prix et d'autres critères stipulés dans les documents d'appel d'offres et seront quantifiés en termes monétaires, et les dispositions pour le traitement préférentiel pour les fournitures d'origine nationale sera stipulé explicitement dans les dossiers d'appel d'offres et seront appliquées conformément au paragraphe 2.54 (a) des Directives et à l'Annexe 2, paragraphes 1-5 aux Directives de la Banque ; et
- Le marché sera attribué au soumissionnaire le moins-disant sans qu'aucune négociation ne prenne place.

11. Ces dispositions doivent également être spécifiées dans l'Annexe 3 à l'Accord de Prêt.

12. **Evaluation de la capacité de passation des marchés.** Une évaluation de la capacité de passation des marchés de la CCGP et des six CDF participantes a été entreprise par la Banque lors de la pré-évaluation et elle est disponible dans les dossiers du projet. Les résultats de l'analyse ont révélé peu de différences entre les réglementations algériennes applicables en matière de passation de marchés et les procédures applicables en la matière de la Banque, qui ont été discutées avec la DGF et le Chef de la CCGP et il a été convenu que le PER2 proposé serait entièrement conforme aux Directives applicables de la Banque.

13. L'évaluation globale du risque résultant de l'analyse est classée **MODEREE**. Toutefois, au vu de l'expérience acquise avec le PER1 en cours, la synergie entre le PER1 et le PER2 et la formation fournie, les risques devraient se situer entre FAIBLES et MOYENS. Pour cette raison, une seule supervision annuelle de la passation des marchés est considérée comme suffisante et elle est recommandée. La CCGP établira un système efficace de classement, suivi et de rapports sur les passations es marchés.

14. Deux ateliers de formation à la passation de marchés ont été organisés pour la DGF et en particulier le personnel des CDF impliqué dans la préparation et l'exécution du PER2 proposé. Le premier atelier a porté sur une revue globale des méthodes de passation de marchés, et le deuxième a traité spécifiquement des travaux, en mettant l'accent sur les méthodes d'AON. Ces sessions de formation seront suivies par des sessions formelles de formation pendant l'exécution du projet ainsi que par une formation sur le tas. Le personnel des CDF (par ex., la CDF de Tlemcen) qui a acquis une solide expérience dans le cadre du PER1 financé par la Banque, pourrait aider et guider d'autres employés dans les différentes wilayate.

15. La valeur totale des marchés sujets à examen préalable s'élèveront à environ 20 millions de \$EU, représentant environ 14 pour cent du total des coûts du projet.

16. **Avis général et avis spécifiques de passation des marchés et publicité.** Un avis général de passation de marchés sera publié dans le *Development Business* des Nations Unies non moins de quatre semaines après l'approbation du Prêt proposé par le Conseil d'administration de la Banque mondiale. Cet avis général sera actualisé annuellement.

17. Des annonces spécifiques d'avis général de passation de marché seront publiées dans les médias nationaux et locaux pour les marchés assujettis aux procédures d'AON et dans les médias nationaux et internationaux pour les méthodes d'AOI. Toutes les annonces de passation de marchés seront placées dans des endroits accessibles au public à la Direction générale des Forêts, Ministère de l'Agriculture et du Développement rural et aux Conservations des Forêts de wilaya.

### **Méthodes de passation de marchés (Tableau A)**

18. Le PER1 en cours a introduit deux changements portant sur la passation de marchés pour les travaux et les fournitures :

- La régie qui était utilisée dans des projets forestiers antérieurs et qui s'est avérée inefficace, n'a

pas été permise et les procédures concurrentielles sont devenues la norme dans la passation des marchés, et

- Afin d'encourager les PME, y compris les tâcherons locaux, à intervenir dans l'exécution du projet, les activités du projet devaient être procurées en petits lots et, comme convenu au cours des négociations et noté dans le procès-verbal officiel, des seuils seraient appliqués aux lots. Par la suite, pour les entreprises qui avaient soumissionné avec succès sur plusieurs lots, ces lots ont été groupés en un marché unifié qui distinguait chaque lot de manière explicite.

19. Les mêmes principes s'appliqueront au PER2 proposé. Par conséquent, les seuils indiqués ci-dessous s'appliqueront aux lots.

20. **Travaux.** Les travaux couvriront principalement les composantes mesures de lutte contre l'érosion des sols, développement agricole et mobilisation des ressources en eau, impliquant diverses activités telles que la plantation d'arbres fruitiers, le reboisement, l'aménagement des berges, la réfection et le contrôle biologique des banquettes, les infrastructures de corrections torrentielles, le repeuplement forestier, les retenues collinaires, les puits, etc. Ils devraient s'élever à un montant global de la contre-valeur de 133,7 millions de \$EU. Les marchés de travaux dont le coût estimatif est supérieur à la contre-valeur de 100.000 \$EU par marché, à concurrence d'un montant global égal à la contre-valeur de 83.000.000 \$EU seront attribués selon les procédures d'appel d'offres à la concurrence nationale (AON). Le premier marché de travaux d'un coût estimatif se situant entre la contre-valeur de 100.000 \$EU et 500.000 \$EU dans chaque Wilaya et à la DGF feront l'objet d'un examen préalable. Tous les travaux se rapportant à des lots dont le coût est supérieur à la contre-valeur de 500.000 \$EU feront l'objet d'un examen préalable. Les marchés de travaux pour des lots dont le coût estimatif est inférieur à la contre-valeur de 100.000 \$EU, à concurrence d'un montant global de la contre-valeur de 5 millions de \$EU peuvent être passés sur la base de la comparaison des prix donnés par trois fournisseurs au moins et ne feront pas l'objet d'un examen préalable. L'entente directe peut être utilisée si elle est justifiée et si elle se conforme aux dispositions du paragraphe 3.7 des Directives pour des marchés de travaux dont le coût estimatif est égal ou inférieur à la contre-valeur de 100.000 \$EU, à concurrence d'un montant global ne dépassant pas la contre-valeur de 5 millions de \$EU. Il n'y aura pas de travail en régie. En raison de la nature relativement simple des travaux, il n'y aura pas besoin de pré qualification des soumissionnaires.

21. **Fournitures.** Le projet financera les plants et l'équipement hydraulique (pompes, etc.) pour les activités du projet et des véhicules, matériel de bureau, ordinateurs et des équipements divers pour la DGF, les CDF et les DSA. La valeur totale des fournitures est estimée à la contre-valeur de 2 millions de \$EU et ces fournitures seront achetées par la DGF. Les marchés de fournitures et d'équipement dont le coût estimatif est supérieur à 300.000 \$EU, à concurrence d'un montant global de la contre-valeur de 1,6 million de \$EU seront passés dans le cadre des méthodes d'appel d'offres à la concurrence internationale (AOI) et ces marchés feront l'objet d'un examen préalable. Les dossiers types d'appel d'offres de la Banque seront utilisés pour tous les AOI de fournitures. Les méthodes AON peuvent être utilisées pour des lots dont le coût estimatif se situe à la contre-valeur de 100.000 \$EU à 300.000 \$EU, à concurrence d'un montant global de la contre-valeur de 0,4 million de \$EU, et les deux premiers marchés feront l'objet d'un examen préalable. La consultation de fournisseurs à l'échelon national, basée sur la comparaison de prix donnés par trois fournisseurs au moins, peut être

utilisée pour des petites quantités de fournitures, à condition que la valeur des fournitures ne dépasse pas 10.000 \$EU, à concurrence d'un montant total ne dépassant pas 10.000 \$EU. Ces marchés feront l'objet d'un examen *a posteriori*. L'entente directe peut être utilisée si elle est justifiée et si elle se conforme aux dispositions du paragraphe 3.7 des Directives pour des marchés de fournitures dont le coût estimatif est égal ou inférieur à la contre-valeur de 100.000 \$EU, à concurrence d'un montant global ne dépassant pas la contre-valeur de 5 million de \$EU.

22. **Services.** Les services représenteront environ 5,9 millions de \$EU pour la formation, les études et les consultants destinés à la DGF/CDF et au MADR. Sur ce montant de 5,9 millions, la formation est estimée à environ 4,6 millions de \$EU et le 1,3 million restant est destiné aux consultants nationaux et internationaux. Pour les services de consultants dont le montant du contrat est supérieur à 200.000 \$EU, une invitation à manifestation d'intérêt sera publiée dans le *United Nations Development Business* et dans une publication internationale et locale. Pour ces contrats, la demande de proposition standard de la Banque sera utilisée et la sélection des consultants se fera par compétition entre des firmes qualifiées faisant partie d'une liste restreinte pour lesquelles la sélection sera basée sur le coût et la qualité (SBCQ). Jusqu'à nouvel ordre, le plafond pour les listes restreintes des consultants nationaux sera maintenu à 200.000 \$EU. En d'autres termes, dans le cas de recrutements dont le coût est inférieur à la contre-valeur de 200.000 \$EU, la liste restreinte des consultants peut ne comporter que des consultants nationaux si un nombre suffisant d'entreprises qualifiées est disponible à des coûts compétitifs. Toutefois, si des bureaux d'étude étrangers expriment leur intérêt, ils ne peuvent pas être exclus. La méthode de sélection des consultants sera basée sur le coût et la qualité (SBCQ) pour tous les contrats supérieurs à la contre-valeur de 100.000 \$EU pour les bureaux d'étude. En-dessous de ces seuils, et à l'exception de l'emploi de consultants par entente directe pour des raisons critiques au projet, la méthode de sélection sera basée sur les qualifications des consultants (SQC). La sélection par entente directe peut être utilisée dans des circonstances exceptionnelles et uniquement pour la composante 3 (mobilisation des ressources en eau) et la composante 4 (développement institutionnel de la DGF), avec une explication claire de la justification, telle que l'expérience critique acquise au moyen du projet en cours. Pour les bureaux d'étude : (i) tous les contrats supérieurs à 100.000 \$EU feront l'objet d'un examen préalable ; et (ii) les deux premiers contrats jusqu'à 100.000 \$EU feront l'objet d'un examen préalable. La sélection de consultants individuels pour des contrats égaux ou supérieurs à la contre-valeur de 50.000 \$EU sera fondée sur la Section V des Directives pour la Sélection et l'Emploi des Consultants et fera l'objet de l'examen préalable du rapport de la comparaison des qualifications, des TDR et des conditions d'emploi. Les contrats inférieurs à 50.000 \$EU seront attribués à des consultants individuels et ne feront pas l'objet d'un examen préalable sauf pour l'approbation des TDR. Les services par entente directe peuvent être retenus s'ils sont justifiés et s'ils sont conformes aux dispositions des paragraphes 3.8 à 3.11 des Directives relatives aux Consultants.

23. **Examen *a posteriori* des passations de marchés par la Banque.** L'examen *a posteriori* de la Banque sera applicable à tous les marchés pour les lots mentionnés ci-dessus qui sont inférieurs aux seuils d'examen préalable. Outre les tâches régulières d'examen préalable et *a posteriori*, la Banque peut également faire des vérifications au hasard de la qualité et la cohérence du travail de passation des marchés financé par le prêt de la Banque, dans le but de renforcer l'accomplissement des responsabilités fiduciaires de la Banque.

24. **Plan de passation des marchés et Manuel d'Exécution du Projet.** Les premiers 18 mois des activités de passation de marchés ont été planifiés dans le contexte d'un Plan de passation des marchés pour la DGF, qui gèrera également les passations des marchés pour la composante développement institutionnel du MADR, et pour chacune des six wilaya. Dans ce contexte, des dossiers types d'appel d'offres ont également été préparés. Les procédures de passations de marchés ont été élaborées dans le contexte du MEP.

### Méthodes de passation de marchés (Tableau A)

**Tableau A : Coûts du projet par méthode de passation des marchés**  
(Contre-valeur de millions de \$EU)

Catégorie de dépenses	Méthode de passation des marchés <sup>1</sup>				Coût total
	AOI	AON	Autre <sup>2</sup>	N. F. B.	
<b>1. Travaux</b>	0,00 (0,00)	115,00 (75,72)	18,74 (12,34)	0,00 (0,00)	133,74 (88,06)
<b>2. Fournitures</b>	1,60 (1,28)	0,36 (0,29)	0,02 (0,01)	0,00 (0,00)	1,98 (1,58)
<b>3. Services</b>	0,00 (0,00)	0,00 (0,00)	5,19 (3,95)	0,00 (0,00)	5,19 (3,95)
<b>4. Divers</b>	0,00 (0,00)	0,00 (0,00)	0,00 (0,00)	0,57 (0,00)	0,57 (0,00)
<b>5. Commission d'ouverture</b>	0,00 (0,00)	0,00 (0,00)	0,95 (0,95)	0,00 (0,00)	0,95 (0,95)
<b>6. Non affecté</b>	0,00 (0,00)	0,00 (0,00)	0,46 (0,46)	0,00 (0,00)	0,46 (0,46)
<b>Total</b>	1,60 (1,28)	115,36 (76,01)	25,36 (17,71)	0,57 (0,00)	142,89

<sup>1</sup> Les chiffres entre parenthèses sont les montants à financer par le prêt de la Banque. Tous les coûts comprennent les provisions pour aléas.

<sup>2</sup> Comprend les petits travaux et les fournitures à acheter par consultation de fournisseurs locaux, de services du personnel recruté pour le bureau de gestion du projet, formation et assistance technique et les coûts d'exploitation supplémentaires relatifs à (i) la gestion du projet, et (ii) la rétrocession des fonds du projet aux unités des collectivités locales.

## Seuils pour l'examen préalable (Tableau B)

Tableau B : Seuils pour les méthodes de passation des marchés et examen préalable<sup>3</sup>

Catégorie de dépenses	Seuil de la valeur du marché (milliers de \$EU)	Méthode de passation des marchés	Marchés sujets à examen préalable (millions de \$EU)
<b>1. Travaux</b>	<= 100 <= 100 > 100 et <=500	CFN ED AON	Aucun marché Tous marchés Premier marché dans chaque wilaya et à la DGF/CCGP (dont la DPIEE)
	> 500	AON	Tous marchés
<b>2. Fournitures</b>	<=10	CFNI/CFN	Aucun marché
	<=100	ED	Aucun marché
	>100 et <=300	AON	Deux premiers marchés
	>300	AOI	Tous marchés
<b>3. Services</b> <b>Bureaux d'études</b>	>100	SBQC	Tous marchés
	<=100	QC	Deux premiers
<b>Services - Individuels</b>	>=50	Section V sur l'Emploi des Consultants	Rapports, TDR et conditions d'emploi
	<50		TDR

**Valeur totale des marchés sujets à examen préalable :**

Estimation : 20 millions de \$EU (14 %)

**Evaluation du risque global de passation des marchés :**

**Modérée**

**Fréquence proposée des missions de supervision des passations de marchés :** Une tous les douze mois (comprend la supervision spéciale de la passation des marchés pour examen *a posteriori*/audits).

Note :

AOI	Appel d'offre international
AON	Appel d'offres national
CFN	Consultation de fournisseurs à l'échelon national
ED	Entente directe
SBCQ	Sélection basée sur le coût et la qualité
SBQ	Sélection basée sur la qualité
TDR	Termes de référence

<sup>3</sup> Les seuils diffèrent généralement par pays et par Projet. Consulter « L'Evaluation de la Capacité de l'Agence à Exécuter la Passation des Marchés » et contacter le conseiller régional en passation des marchés pour avis

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**DEUXIEME PROJET D'EMPLOI RURAL**

**ANNEXE 6 (B) : GESTION FINANCIERE ET MODALITES DE DECAISSEMENT**

**1. Gestion financière**

**1. Récapitulatif de l'évaluation de la gestion financière.** L'évaluation de la gestion financière (GF) du PER2 se fonde : (i) sur l'expérience préalable du PER1 en cours qui est actuellement exécuté par la DGF ; et (ii) les revues qui ont pris place pendant l'évaluation, couvrant les opérations du PER1 et les préparations par la DGF pour le PER2. En fonction de cette évaluation, le système de comptabilité et de gestion financière en place des deux agences d'exécution du projet, à savoir la DGF et la DPIEE est approprié pour assurer des modalités appropriées pour la GF du projet.

**2. Analyse du risque.** Le tableau ci-dessous offre une évaluation résumée de la GF et des modalités d'audit pour les opérations centralisées et décentralisées. Il faut noter qu'un Manuel d'Exécution du Projet (MEP) détaillé a été préparé et sera utilisé par le personnel du projet dans le contexte de la gestion financière, entre autres.

**i. Analyse du risque pour les opérations centralisées**

Risque	Notation du risque*	Mesures visant à minimiser le risque
Agences d'exécution  DGF. Un nouveau projet dans une nouvelle zone avec un personnel moins expérimenté peut se traduire par une exécution inadéquate et incohérente des modalités financières.  DPIEE. Première exécution d'un projet financé par la Banque (la cinquième composante).	M  M	Une fertilisation croisée de l'expérience avec le PER1 en cours qui devrait atteindre ses objectifs de développement est encouragée.  La CCGP à la DGF aura les mêmes responsabilités de GF pour la cinquième composante qui est gérée par la DPIE.
Flux des fonds  La Régulation administrative (RA – Instruction No. 21 du 25 juillet 2001) émise par le MF, qui réduira le besoin d'un important CS comme méthode de décaissement, comportera des pratiques et une expérience nouvelles. Le « Remboursement » sera la méthode principale de décaissement.	N	Pendant les supervisions du projet, des examens réguliers seront entrepris pour assurer que la méthode de décaissement utilisée est efficace, en particulier maintenant que la RA 21 est exécutée.
Personnel  Le rythme de la familiarisation du comptable du projet avec les politiques de la Banque et l'usage de modèles/programmes informatiques pour l'enregistrement des états et les rapports financiers pourrait être lent.	M	Transfert de l'expérience du personnel du PER1 en cours au personnel nouveau, en conjonction avec l'exécution des procédures contenues dans le MEP.

<p>Politiques et procédures comptables</p> <p>Le projet sera exécuté au titre du budget de l'Etat. Une Evaluation de la Responsabilité financière du Pays (CFAA) qui évaluerait les risques associés aux procédures budgétaires n'a pas été entreprise</p>	M	<p>Le MEP donne une description détaillée des procédures comptables et des interactions entre les aspects GF du projet et les procédures du budget national couvertes par des régulations qui sont strictement appliquées.</p>
<p>Audit interne</p> <p>L'audit interne se limite à la conformité aux procédures de vérification pour les tâches réalisées à la BAD. La BAD suit les procédures d'exécution du budget qui requièrent un examen de conformité administrative qui est limité. La double fonction de la BAD comme contrôleur financier et trésorier de l'Etat pour le budget d'équipement pose également un risque.</p>	M	<p>Un examen régulier des demandes de décaissement par les BAD et des RD pendant la supervision.</p>
<p>Audit externe</p> <p>Les audits externes impliquent généralement un examen de la conformité administrative qui inclut la passation des marchés et les transactions.</p>	M	<p>Il y aura : (i) un recrutement précoce des auditeurs ; (ii) un accord avec l'Emprunteur sur des TDR convenus et spécifiques pour l'audit semestriel ; (iii) un examen supplémentaire semestriel des RD ; et (iv) une supervision accrue.</p>
<p>Rapports et suivi</p> <p>Les rapports financiers pourraient ne pas contenir les informations requises par la Banque.</p>	M	<p>Les formulaires pour les rapports financiers qui sont basés sur les banques de données et l'information comptable développée sous un format Excel, sont préparés et compris dans le MEP. La maintenance des banques de données est requise pour des rapports complets et ponctuels de l'information. L'actualisation des banques de données pour assurer cette conformité sera régulièrement examinée lors des missions de supervision.</p>
<p>Systèmes d'information</p> <p>Il n'y a pas de logiciel comptable en usage qui puisse empêcher que l'information financière détaillée soit saisie et rapportée sur une base ponctuelle.</p>	M	<p>Le MEP offre une série complète de programmes Excel à utiliser aux fins de la gestion financière. Ces programmes seront adaptés et améliorés par les experts locaux pour répondre aux besoins spécifiques du projet d'une manière flexible.</p>

A partir des forces, les faiblesses et les problèmes suivants de la GF ont été traités au niveau des opérations centralisées et décentralisées.

## ii. Analyse du risque pour les opérations décentralisées

Risque	Notation du risque*	Mesures visant à minimiser le risque
<p>Agences d'exécution</p> <p>CDF dans les wilayate. Un nouveau projet dans une nouvelle zone avec un personnel moins expérimenté peut se traduire par une exécution inadéquate et incohérente des modalités financières.</p>	M	<p>Une fertilisation croisée de la CCGP et les CDF dans le PER1 en cours avec le PER2 sera assurée. La planification et l'exécution d'un programme régulier de soutien croisé seront étroitement suivis pendant la supervision.</p>
<p>Personnel</p> <p>Le rythme de la familiarisation du comptable du projet avec les politiques de la Banque et l'usage de modèles/programmes informatiques pour l'enregistrement des états et les rapports financiers pourrait être lent</p>	M	<p>Le soutien croisé sera fourni par le comptable et les coordinateurs du PER1 en cours au coordinateurs du PER2 sur une base formelle et régulière. L'exécution d'un programme régulier de soutien croisé sera étroitement suivie au cours de la supervision.</p>
<p>Notation globale du risque</p> <p>A la fois pour les opérations centralisées et décentralisées.</p>	M	<p>(i) L'absence d'un travail analytique du pays tel que l'Evaluation de la Responsabilité financière du Pays (CFAA); (ii) l'exécution financière décentralisée du projet ; et (iii) le type d'audit du projet en cours sont les facteurs qui pourraient impliquer un risque substantiel pour la gestion financière du projet. Toutefois, (i) l'expérience du PER1 en cours qui a fait preuve de l'application stricte des régulations budgétaires ; (ii) le soutien croisé qu'assure le PER1 en cours ; (iii) le système de comptabilité et de rapports établi au centre et dans les wilayate ; et (iv) l'existence d'un MEP détaillé représentent les facteurs principaux de cette notation finale de risque modéré.</p>

Notation des risques : E (risque élevé), S (risque substantiel), M (risque modéré), N (risque négligeable ou faible).

### 3. Forces et faiblesses.

Forces significatives	Base du recours au système de GF
1. Expérience acquise à l'aide du PER1 en cours à la DGF et aux CDF	A permis la préparation d'un Manuel d'Exécution du Projet détaillé
2. Disponibilité du personnel expérimenté du PER1 (en particulier, familiarité avec le développement de programmes Excel)	A assisté au développement de programmes Excel pour le système de gestion financière du PER2
3. Disponibilité d'un comptable expérimenté au niveau central, et 4. Disponibilité de coordinateurs expérimentés dans les CDF exécutant le PER1	A favorisé et favorisera la fertilisation croisée de l'expérience entre le PER1 en cours et le PER2, à la fois aux cellules de gestion du projet à la DGF et dans les CDF au niveaux des wilayate.

A partir des forces, les faiblesses et les problèmes suivants de la GF ont été traités au niveau des opérations centralisées et décentralisées.

Faiblesses	Résolution
1. Exécution potentiellement incohérente des opérations dans les régions	<p>Développement de procédures uniformes qui sont incorporées dans un MEP détaillé et qui encouragent une synergie permanente entre les personnels du PER1 et du PER2 et au sein du PER2 en ce qui concerne les activités et les méthodes de GF.</p> <p>Le MEP est établi pour être utilisé par : (i) la CCGP pour les opérations centralisées et la consolidation de l'information relative aux opérations décentralisées ; et (ii) la CDF pour les opérations décentralisées au niveau des wilayate.</p>

4. **Gestion et exécution du projet.** Le projet sera exécuté sur une base décentralisée. La DGF est chargée des quatre premières composantes du PER2. La cinquième composante est sous la responsabilité de la DPIEE. Au centre, les opérations sont conduites par la DGF, alors que dans les wilayate, chaque CDF sera responsable. La CCGP coordonnera les activités à la DGF et entre la DGF et chacune des six CDF.

5. **Gestion financière et comptabilité.** Les fonctions de GF sont organisées en conformité à la gestion du budget national et aux politiques et procédures d'exécution qui sont la responsabilité de la DGF et de chacune des six CDF. La CCGP est chargée d'apporter le support administratif requis pour l'exécution des opérations financières et de se conformer aux conditions de la Banque mondiale pour assurer une comptabilité spécifique au projet et des rapports ponctuels. Les activités de GF de la CCGP sont intégrées dans les structures existantes à la DGF et dans les six CDF. Les aspects organisationnels sont décrits ci-dessous :

(a) *Organisation de la CCGP et de la GF du projet par le biais du processus budgétaire*

Le projet sera exécuté sous le Budget d'Équipement (BdE) auquel il sera incorporé. Il sera subordonné aux mêmes réglementations que celles qui régissent les finances publiques en Algérie. Le système de gestion financière des agences d'exécution est basé sur les principes et procédures définis par le cadre juridique applicable au secteur public. Ce cadre englobe les procédures d'application stricte par le biais de stades formels des dépenses comme détaillé ci-dessous. Au centre, la DGF et dans les wilayate, chacune des six CDF engageront les dépenses du projet et approuveront les paiements. La BAD et ses bureaux régionaux agissant à la fois comme le Contrôleur financier et la Trésorerie publique, seront responsables de contrôler les dépenses et de faire les paiements. Au centre, à la DGF, la CCGP sera responsable de la comptabilité, du maintien des écritures et des rapports. La CCGP entreprendra toutes les fonctions administratives requises relatives au budget au niveau central à la DGF. À cet égard, les fonctions de gestion financière de la CCGP seront intégrées dans les structures qui existent déjà à la DGF. La CCGP au centre sera responsable du suivi et de la coordination de la budgétisation, des dépenses, du financement, de la comptabilité et des rapports financiers qui sont requis pour la gestion des activités du projet qui passent par le budget national et rendra compte directement au Directeur général de la DGF. La responsabilité de la CCGP comprendra les fonctions administratives relatives à la préparation du budget et à la gestion des dépenses, (i) avec l'unité des Statistiques pour l'allocation du Crédit de Paiement (CdP) et avec toutes les CDF ; et (ii) avec les autres unités/autorités concernées de la DGF pour la gestion des dépenses, les engagements, la réception des fournitures et des services, la liquidation. L'approbation de paiement, l'ordonnancement, sera fait par le Directeur général de la DGF en tant qu'Ordonnateur principal à des fins d'exécution du budget. La CCGP est également chargée de la consolidation de tous les comptes du projet et des rapports financiers. Dans les wilayate, les fonctions de la CCGP seront exécutées par le Coordinateur qui sera directement responsable et rendra compte au Conservateur des Forêts qui à son tour rend compte au Directeur Général de la DGF (le Conservateur des Forêts est l'Ordonnateur secondaire aux fins d'exécution du budget). En ce qui concerne les aspects contrôle financier et paiements, le Chef du Projet au centre et le Coordinateur au niveau des wilayate, seront respectivement responsables de la coordination de ces fonctions avec la BAD à Alger et ses bureaux régionaux dans les wilayate. En outre, dans chacune des six CDF, le Coordinateur conservera la comptabilité et les écritures financières des transactions sur une base de comptabilité par contrat similaire à celle déjà utilisée dans le PER1 en cours. Chaque CDF enverra un récapitulatif des dépenses des contrats et les relevés bancaires sur une base mensuelle à la CCGP pour consolidation de tous les comptes du projet et les rapports financiers. La gestion financière de la cinquième composante sera exécutée au centre, à la DPIEE. La CCGP et la BAD s'acquitteront des mêmes fonctions pour la DPIEE que pour la DGF.

(b) *Personnel*

i. *Au niveau centralisé, DGF.* Le comptable situé à la DGF sera chargé de la préparation de tous les formulaires requis et de leur suivi dans l'approbation des dépenses ainsi que les stades des paiements lorsqu'ils sont liés aux processus du budget national et de leur transmission à la BAD. Le comptable fournira également l'appui technique et exécutera des fonctions spécifiques relatives à la gestion financière de la CDF au niveau wilaya.

ii. *Au niveau décentralisé, CDF.* Les personnes spécialement nommées dans les régions du projet agiront comme Coordinateurs du Projet. Elles sont des employés des CDF concernées et

détiennent généralement la position de Chef du Service Extension du Patrimoine forestier. Ils seront chargés de la préparation de tous les formulaires requis et de leur suivi dans l'approbation des dépenses ainsi que les stades des paiements lorsqu'ils sont liés aux processus du budget national et de leur transmission à la BAD dans les régions. Le Coordinateur fournira également sur une base mensuelle les RD et le relevé bancaire de la région concernée au comptable à la CCGP. Le Coordinateur aura des responsabilités de coordination fonctionnelle vis-à-vis du Chef du projet.

(c) *Dossiers comptables.* Les dossiers comptables qui sont spécifiques au projet seront maintenus par le système de GF qui sera installé à la CCGP, conformément à celui qui existe pour le PER1 en cours. Les dossiers indiquent les flux détaillés des transactions et donneront des résumés requis pour les besoins de suivi et évaluation. Des RGF trimestriels et les états financiers du projet (EFP) seront préparés sur la base des données de ces dossiers. En outre, les dossiers indiqueront les dépenses ventilées au niveau décentralisé de chacune des CDF concernées et fourniront pour l'audit les traces et références au RD apparenté, ainsi que les documents relatifs au budget national par le biais duquel les dépenses ont été engagées.

(d) *Information physique.* L'information physique sur les indicateurs clés de performance qui peuvent être liés aux coûts financiers sera maintenue au titre du système de GF du projet.

6. **Les principaux éléments du MEP.** Les procédures pour la comptabilité et les rapports financiers ainsi que pour le contrôle interne qui répondraient aux besoins spécifiques du projet sont incorporées dans le MEP. Le MEP fournira l'information requise pour la préparation des rapports de suivi financier (RSF) du projet et les états financiers du projet (EFP). Le MEP sera revu sur une base régulière au vu des expériences de l'exécution et sera modifié si nécessaire. Les principaux éléments qui sont inclus dans le MEP sont les suivants : (a) processus budgétaires et procédures de gestion financière et de contrôle ; (b) pratiques et méthodes comptables ; (c) systèmes d'information de gestion financière ; (d) rapports financiers ; et (e) procédures d'audit.

7. **Flux de l'information comptable.** Les flux d'information seront comme suit :

- a) La CCGP au niveau central (pour la DGF et la DPIEE), et le Coordinateur du projet au niveau régional (i.e. à la CDF), produiront et maintiendront des bons pour l'initiation, l'approbation et le paiement des dépenses. Ils enregistreront toutes les transactions financières et soumettront à la BAD toute la documentation justificative des dépenses liées à toutes les activités du projet. La CCGP est en dernier ressort responsable de la gestion de l'information de gestion financière du projet.
- b) Le Chef du projet au niveau central et le Coordinateur du projet au niveau régional transmettront à la BAD et à ses bureaux régionaux toutes les factures à payer après avoir confirmé que : (i) les transactions concernées sont admissibles au financement par le projet ; et (ii) les activités concernées ont été exécutées de manière satisfaisante. La Direction des Equipements Publics (DEP) à la BAD exercera ses fonctions avec la diligence voulue qui lui est conférée par la loi.
- c) La BAD procédera au décaissement et au réapprovisionnement du Compte spécial (CS) après examen des pièces justificatives et de leur conformité aux directives de la Banque. Des états des comptes périodiques (mensuels ou trimestriels) seront émis par la BAD et transmis à la CCGP afin de permettre un suivi précis des opérations de décaissement, une mise à jour

appropriée des dossiers comptables et la préparation des états requis de réconciliation selon les besoins.

- d) Toutes les dépenses engagées dans le cadre du PER2 seront vérifiées par les auditeurs du projet conformément aux TR spécifiques préparés à cette fin.

8. **Rapports de suivi financier (RSF).** Les RSF pour le projet seront produits par le système informatisé de gestion financière sur une base trimestrielle. Les RSF seront transmis à la Banque mondiale au plus tard 45 jours après la fin de chaque trimestre de l'année civile. Ces rapports seront axés sur la gestion (à savoir, des résumés plutôt que les détails des transactions) et seront utilisés pour le suivi et l'exécution du projet. Le format et le contenu du RSF ont été discutés et convenus avec l'Emprunteur. Ceci sera confirmé aux négociations. Les RSF seront transmis à la Banque dans les 45 jours qui suivent la fin du trimestre concerné. Les RSF comportent l'information liée : (i) à la discussion de l'avancement du projet ; (ii) à un état des sources et usages des fonds ; (iii) aux usages des fonds par activité du projet ; (iv) à un rapport des progrès physiques – résultats physiques ; (v) un rapport des progrès physiques – état des gros travaux et des services ; et (vi) Rapport de suivi de la passation des marchés – résumé et tableaux.

9. **Etats financiers du projet (EFP).** Les EFP comporteront le bilan du projet; un relevé des sources et de l'utilisation des fonds, un état de réconciliation du compte spécial; un état des retraits indiquant les retraits effectués sur la base des relevés de dépenses (RD).

10. **Impact sur les modalités de passation des marchés.** Une évaluation de la passation des marchés des agences d'exécution et des modalités de la passation des marchés a été entreprise par le personnel de la Banque spécialisé dans la passation des marchés. Cette évaluation a inclus celle du PER1 en cours et également une formation importante pour le personnel central et local. Il n'y a pas d'impact critique sur les modalités de gestion financière émanant des modalités de passation des marchés. Les deux processus sont étroitement liés en termes de gestion, de dossiers et de suivi.

## 2. Modalités d'audit

11. Les EFP sont audités annuellement par un auditeur acceptable par la Banque conformément aux Normes comptables internationales (IAS) telles qu'é émises par la Fédération internationale des experts-comptables, les Directives de la Banque (par ex., le Manuel de Comptabilité générale, Information financière et Audit (FARAH) et des termes de références spécifiques acceptables par la Banque). En outre, les dépenses engagées sous des RD seront vérifiées sur une base semestrielle car le risque associés aux RD est plus élevé. L'audit semestriel des RD devra être envoyé à la Banque dans les six mois qui suivent la fin de la période couverte. Le MF transmettra à la Banque un rapport d'audit annuel, incluant les EFP dans les six mois qui suivent la fin de chaque exercice budgétaire du Gouvernement. L'auditeur soumettra également un mémorandum sur les faiblesses du contrôle interne, incluant ses suggestions pour l'amélioration de ces contrôles et soumettra ce mémorandum à la CCGP pour suivi et exécution.

## 3. Modalités de décaissement

12. **Retraits des montants du prêt.** Les retraits des montants du prêt se baseront sur les méthodes traditionnelles de décaissement de la Banque, en employant les paiements directs, les demandes d'engagements spéciaux et les demandes de remboursement, soit avec des pièces justificatives ou des RD, selon les procédures appropriées. La Régulation administrative (Instruction No. 21 du 25 juillet 2001) émise par le MF réduit le besoin d'un Compte spécial important comme méthode de décaissement. Le « remboursement » sera la principale méthode de décaissement du projet. Selon les profils de décaissement types de la Banque, les décaissements seraient terminés quatre mois après la clôture du projet. Les décaissements seront faits contre présentation de pièces justificatives types de la Banque.

13. **Affectation des fonds du prêt (Tableau C).** L'affectation des fonds du prêt suit les pourcentages de décaissement standards récemment établis pour l'Algérie et exclut toute charge pour les taxes. La TVA est de 17 pour cent en Algérie.

## Affectation des fonds du prêt (Tableau C)

Tableau C : Affectation des fonds du prêt

Catégorie de dépenses	Montant en millions de \$EU	Pourcentage de financement
Travaux	88,00	80 % du montant
Fournitures	1,60	100 % des dépenses étrangères ; 100 % des dépenses locales départ usine (EXW) ; 70 % des autres dépenses locales
Services de consultants, formation et ateliers	3,95	76 % pour les consultants locaux 76% pour les consultants internationaux 100 pour-cent pour les dépenses de formation à l'étranger ; et 76 pour-cent des dépenses de formation locales
Non affecté	0,50	80 % du montant
Prime sur Cap et Collar au Taux Variable	0	Montant dû conformément à la Section 2.04 de l'Accord du Prêt
<b>Coût total du Projet</b>	94,05	
<b>Commission d'ouverture</b>	0,95	Montant dû conformément à la Section 2.09 (c) de l'Accord du Prêt
<b>Total</b>	<b>95,00</b>	

La Banque mondiale ne financera aucune taxe dans le cadre du projet.

### Utilisation des relevés de dépenses (RD)

14. Toutes les demandes de retraits de fonds du prêt seront accompagnées de pièces justificatives à l'exception : (i) du dépôt initial sur le Compte spécial ; (ii) des dépenses pour des marchés de fournitures dont la valeur est inférieure ou égale à 300.000 \$EU ; (iii) des dépenses pour des marchés de travaux dont la valeur est inférieure ou égale à 500.000 \$EU ; (iv) des dépenses pour des services de bureaux d'étude dont la valeur est égale ou inférieure à 100.000 \$EU ; et (v) des dépenses pour des services de consultants individuels, formation et voyages d'étude dont la valeur est égale ou inférieure à 50.000 \$EU, qui seront faites sur la base de relevés de dépenses (RD). La documentation justificative de ces dépenses remboursées sur des RD sera conservée par la DGF/CCGP/CDP et BAD et mise à disposition pour examen par les missions de supervision de la Banque et les auditeurs du projet. Tous les décaissements seront assujettis aux conditions de l'Accord de Prêt et aux procédures définies dans la lettre de décaissement.

### Compte spécial

15. Afin de faciliter le décaissement des dépenses autorisées pour les fournitures, les services et la formation, l'Emprunteur établira et maintiendra un Compte spécial (CS) auprès de la Banque d'Algérie pour couvrir les dépenses autorisées du projet. Ce CS sera géré et administré par la DGF/CCGP et DPIEE. L'affectation autorisée sera de 3 millions de \$EU, pour couvrir les dépenses autorisées financées par le projet. Toutes les dépenses autorisées du projet d'une valeur inférieure à la contre-valeur de 300.000 \$EU seront payées par le CS. Le CS sera réapprovisionné par la soumission de

demandes de retraits. La BAD sera responsable de la soumission des demandes périodiques de réapprovisionnement accompagnées de la documentation requise pour les dépenses encourues, les états bancaires réconciliés, et d'autres documents que la Banque peut demander. La BAD maintiendra des copies et les mettra à la disposition de la Banque pour examen par les missions de supervision de la Banque et les auditeurs du projet.

16. **Plan d'action.** Le calendrier de l'exécution des activités qui devraient être entreprises en relation avec la gestion financière du PER2 est indiqué ci-dessous.

<b>Action</b>	<b>Date</b>	<b>Responsabilité</b>
1. Préparation de procédures comptables et financières détaillées pour le projet, incluant un Plan comptable au titre du MEP et, si besoin, Un consultant sera nommé pour examen et finalisation des détails du document ainsi préparé	Déjà terminé  Dans les trois mois du démarrage du projet	DGF/CCGP – Chef du Projet  DGF/CCGP – Chef du Projet
2. Préparation de termes de référence détaillés pour l'audit annuel du projet	Des TDR en version provisoire ont été préparés et seront finalisés au démarrage du projet	Banque mondiale/DGF
3. Evaluation de la gestion financière et du système de rapports par la Banque	Dans les 18 mois qui suivent le démarrage du projet	

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
DEUXIEME PROJET D'EMPLOI RURAL**

**Annexe 7: CALENDRIER D'INSTRUCTION DU PROJET**

<b>Calendrier du Projet</b>	<b>Projections</b>	<b>Réalisations</b>
<b>Durée de la préparation du Projet (mois)</b>		
<b>Première mission de la Banque (identification)</b>	24/01/2002	24/01/2002
<b>Départ de la mission d'évaluation</b>	27/09/2002	26/09/2002
<b>Négociations</b>	27/01/2003	24/02/2003
<b>Date prévue d'entrée en vigueur</b>	01/07/2003	

**Préparé par** Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (la Direction Générale des Forêts et la Direction de la Programmation des Investissements et des Etudes Economiques), avec la participation des consultants locaux, et la Banque mondiale.

**Aide à la préparation :**

Un don japonais (PHRD grant) de 399.800 \$EU est utilisé pour les études de préparation exécutées par des consultants locaux. Le don est géré par la Direction Générale des Forêts.

## Membres des services de la Banque ayant contribué au Projet :

<b>Nom</b>	<b>Spécialité</b>
Kutlu Somel	Economiste, Chef de Projet
Idah Pswarayi-Riddihough	Spécialiste Senior de Gestion des Ressources Naturelles, Chef-adjoint du Projet
Hocine Chalal	Spécialiste Senior Environnemental
Paloma Anos Casero	Analyste de Politiques Sociales, Jeune Professionnel
Nadia Gouhier	Analyste de Passation des Marchés
Tahar Hadji	Ingénieur Hydraulique (Consultant Local)
Patrice Kadjo Wadja	Economiste (Consultant)
Syvie Creger	Assistante pour le groupe sectoriel, Assistante de programme bilingue
Nezam Motabar	Spécialiste Senior de Gestion Financière
Dominique Bichara	Conseillère Juridique Senior
Hovsep Melkonian	Responsable Senior Financier
Hassine Hedda	Analyste de Décaissements
Issam A. Abousleiman	Responsable Senior Financier
Concepcion Esperanza del Castillo	Sociologue senior
Eugene Terry	Responsable de Revue du DCP, retrait de la Banque
David Steel	Responsable de Revue du DCP, Principal des Activités Opérationnelles
Nadim Khouri	Responsable de Revue, Spécialiste Senior de Gestion des Ressources Naturelles
Qaiser M. Khan	Responsable de Revue, Economiste Senior
Mohammed A. Bekhechi	Conseiller Juridique Senior
Ayman Abu Hajja	Spécialiste Senior de Gestion Financière, Assurance de Qualité de GF
Usaid I. El-Hanbali	Accrédité de Passation des Marchés
Ghada Youness	Conseillère Juridique Senior
Antonio J. Cittati	Spécialiste Senior de Passation des Marchés

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
DEUXIEME PROJET D'EMPLOI RURAL**

**Annexe 8 : DOCUMENTS FIGURANT DANS LE DOSSIER DU PROJET**

**A. Plan d'Exécution du Projet**

Plan d'exécution du Projet	2002	DGF
Manuel d'Exécution du Projet	2002	DGF

**B. Document d'Evaluation de la Banque**

PER1 Revue <i>a posteriori</i> de PDM	2002	WB
PER2 Evaluation de la PDM	2002	WB
PER2 Evaluation de risqué de la PDM	2002	WB

**C. Autres**

Zone 1 Rapport de Préparation	2002	CREAD	
Zone 2 Rapport de Préparation	2002	BNEDER	
Zone 3 Rapport de Préparation	2002	BNEDER	
Rapport d'Evaluation Economique	2002	BNEDER	
Sondage préliminaire	2002	OB	
PER2 Organigrammes	2002	DGF/PER2	
Renforcement Institutionnel - MADR	2002	DPIEE	
PFAP	2002	MADR	Non-officielle
Espèces et variétés	2002	DGF/CGP	
Préférences de Prêt	2002	MdF/DRFM	Information sollicitée
PER1 Rapport d'Impact			
• Economique: revenus			
• Impact qualitatif			
• Impact sur les femmes rurales			
Modalités d'autorisation d'usage sur les terres relevant du Domaine Forestier National	2001	DGF	Avec les textes
Décision No. 572/BOG/IGF/DGF/01 du 28 octobre 2001 relative à l'agrément professionnel des entreprises	2001	IGF/DGF	Avec questionnaire
Plan d'Aménagement Pastoral – Ras El Ma	2002	DGF/CDF Sidi Bel Abbes	
CAS Réunions sectorielles	2002	MADR/KS	
PHRD proposition	2002	BIRD	
PHRD TDR	2002	DGF	
PHRD Passation de marchés	2002	DGF	
PNDAR Note	2002	Consultants	
Programme de reboisement	2002	DGF	Pour les plants
Modèle d'Organisation	2002	DGF	

PER1 Tableau dynamique et manuel d'utilisation	2002	DGF/PER
PER1 BAD Note circulaire on 4143-AL	2000	DGF
Modèle d'érosion du sol	2002	BNEDER
Bonnes pratiques du PER1	2002	Consultant

\* Fichiers électroniques compris

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
DEUXIEME PROJET D'EMPLOI RURAL**

**Annexe 9: ETATS DES PRETS ET DES CREDITS**

Le 07 Août 2002

Project ID	Purpose FY	Montant original *en \$EU million)		Cancel.	Nondéc.	Différence entre les décaissements prévus et réalisés	
		IBRD	IDA			Orig	Revision Formelle
P072458	2002 DZ-TRANSPORT TECHNICAL ASSISTANCE	8.72	0.00	0.00	8.72	2.98	0.00
P064983	2002 DZ-MORTGAGE FINANCE TECHNICAL ASSIST	5.50	0.00	0.00	5.50	0.00	0.00
P054217	2002 DZ-FINANCIAL SYSTEM INFRASTR. MODERN.	16.50	0.00	0.00	16.50	2.33	0.00
P067567	2001 DZ-ENERGY AND MINING TA LOAN (EMTAL)	18.00	0.00	0.00	16.30	4.30	0.00
P064921	2001 DZ-BUDGET SYST. MODERN.	23.70	0.00	0.00	22.46	22.46	0.00
P069947	2000 DZ-TEERP	83.46	0.00	0.00	58.15	50.67	0.00
P070123	2000 DZ-Privatization Assistance (LIL)	5.00	0.00	0.00	3.53	2.03	0.00
P070308	2000 DZ-Telecommunications and Postal Sector	9.00	0.00	0.00	5.57	3.89	0.44
P042940	1998 DZ-LOW INCOME HOUSING	150.00	0.00	0.00	125.15	125.15	70.49
P043724	1997 DZ-RURAL EMPLOYMENT	89.00	0.00	0.00	40.54	40.54	-0.43
P004960	1996 IND.POLLUTION CTRL.	78.00	0.00	0.00	59.70	49.47	53.37
P004907	1995 DZ-HIGHWAYS VI	130.00	0.00	0.00	17.14	17.14	8.68
P004974	1994 DZ-WATER SUPPLY AND SEWERAGE	110.00	0.00	28.10	49.95	78.05	-6.72
Total:		726.88	0.00	28.10	429.22	399.03	125.84

ALGERIA  
Etat de FSI  
Portefeuille actuel et décaissé  
Le 30 avril 2002  
En \$EU million

AF Approbation	Société	<b>Engagé</b>				<b>Décaissé</b>			
		<b><u>SFI</u></b>				<b><u>SFI</u></b>			
		Prêt	Action.	Quasi	Particn.	Prêt	Action.	Quasi	Particn.
1998	ABCA	0.00	1.88	0.00	0.00	0.00	1.88	0.00	0.00
2000	AIP	0.00	0.30	0.00	0.00	0.00	0.20	0.00	0.00
2001	ALC	0.00	0.68	0.00	0.00	0.00	0.35	0.00	0.00
1999	Aldaph	6.28	1.70	0.00	5.38	0.00	0.00	0.00	0.00
1992	Helios	0.67	0.00	0.00	0.00	0.67	0.00	0.00	0.00
1998	SGA	0.00	0.72	0.00	0.00	0.00	0.72	0.00	0.00
	<b>Total:</b>	<b>6.95</b>	<b>5.28</b>	<b>0.00</b>	<b>5.38</b>	<b>0.67</b>	<b>3.15</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

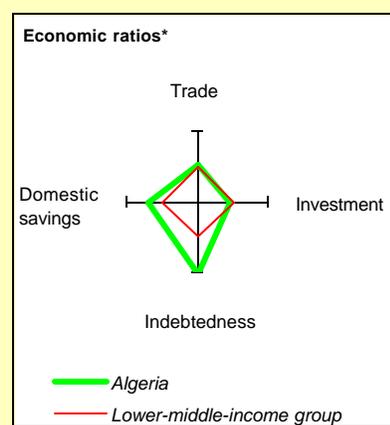
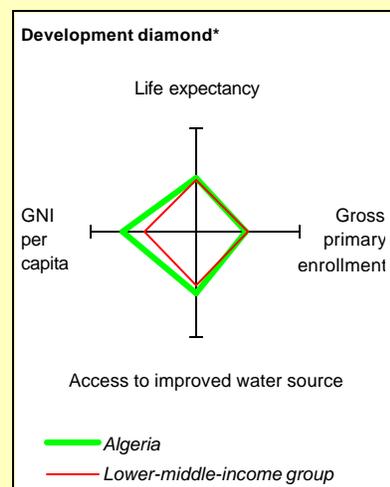
Approbation attendant engagement

AF Approbation	Société	Prêt	Action.	Quasi	Particn.
2001	ALC	4.00	0.00	0.00	0.00
	<b>Total attendant engagement:</b>	<b>4.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

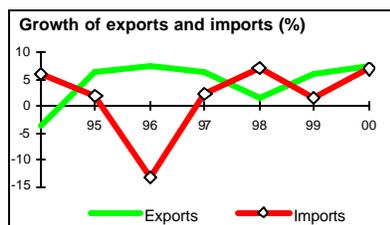
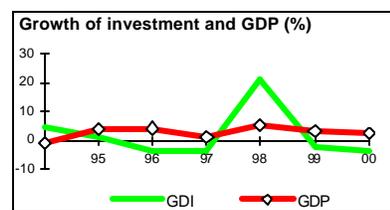
**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
DEUXIEME PROJET D'EMPLOI RURAL**

**Annexe 10 : LE PAYS EN BREF**

POVERTY and SOCIAL	Algeria	M. East & North Africa	Lower-middle-income		
<b>2000</b>					
Population, mid-year ( <i>millions</i> )	30.4	296	2,046		
GNI per capita ( <i>Atlas method, US\$</i> )	1,580	2,040	1,140		
GNI ( <i>Atlas method, US\$ billions</i> )	47.9	602	2,327		
<b>Average annual growth, 1994-00</b>					
Population (%)	1.7	2.0	1.0		
Labor force (%)	3.4	2.8	1.3		
<b>Most recent estimate (latest year available, 1994-00)</b>					
Poverty (% of population below national poverty line)	23	..	..		
Urban population (% of total population)	60	59	42		
Life expectancy at birth ( <i>years</i> )	71	68	69		
Infant mortality ( <i>per 1,000 live births</i> )	34	44	32		
Child malnutrition (% of children under 5)	13	..	11		
Access to an improved water source (% of population)	94	89	80		
Illiteracy (% of population age 15+)	32	35	15		
Gross primary enrollment (% of school-age population)	108	95	114		
Male	113	102	116		
Female	102	88	114		
<b>KEY ECONOMIC RATIOS and LONG-TERM TRENDS</b>					
	<b>1980</b>	<b>1990</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	
GDP ( <i>US\$ billions</i> )	42.3	62.0	47.6	53.3	
Gross domestic investment/GDP	39.1	28.6	27.8	23.8	
Exports of goods and services/GDP	34.3	23.4	27.9	42.4	
Gross domestic savings/GDP	43.1	27.1	31.4	44.2	
Gross national savings/GDP	40.8	26.2	28.2	40.6	
Current account balance/GDP	0.6	2.2	0.0	16.9	
Interest payments/GDP	3.4	2.9	3.6	3.3	
Total debt/GDP	45.7	44.9	58.8	46.9	
Total debt service/exports	27.3	65.4	40.2	19.4	
Present value of debt/GDP	..	..	60.9	..	
Present value of debt/exports	..	..	218.8	..	
	<b>1980-90</b>	<b>1990-00</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2000-04</b>
<i>(average annual growth)</i>					
GDP	2.7	1.9	3.2	2.4	4.2
GDP per capita	-0.3	-0.1	1.7	0.9	2.4
Exports of goods and services	4.1	3.3	6.0	7.4	4.2



STRUCTURE of the ECONOMY	1980	1990	1999	2000
<i>(% of GDP)</i>				
Agriculture	8.5	11.4	11.4	8.6
Industry	57.7	48.2	50.4	60.3
Manufacturing	10.6	11.4	9.6	7.7
Services	33.8	40.5	38.2	31.2
Private consumption	41.7	56.8	51.6	41.7
General government consumption	15.2	16.1	17.1	14.1
Imports of goods and services	30.3	24.9	24.3	22.0
	<b>1980-90</b>	<b>1990-00</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>
<i>(average annual growth)</i>				
Agriculture	4.1	3.6	2.7	-5.0
Industry	2.6	1.8	4.5	4.3
Manufacturing	4.1	-2.1	1.6	1.1
Services	3.0	1.9	1.7	1.7
Private consumption	1.4	0.8	2.9	1.8
General government consumption	0.7	3.6	2.5	2.8
Gross domestic investment	-1.8	-0.5	-2.1	-4.2
Imports of goods and services	-4.2	-0.7	1.7	7.0

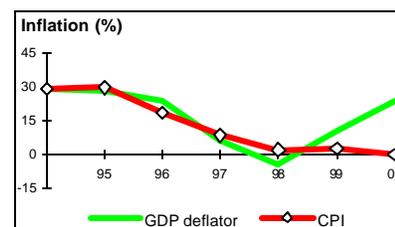


Note: 2000 data are preliminary estimates.

\* The diamonds show four key indicators in the country (in bold) compared with its income-group average. If data are missing, the diamond will be incomplete.

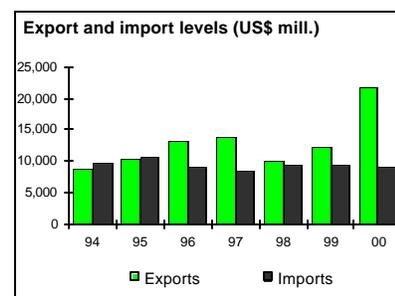
## PRICES and GOVERNMENT FINANCE

	1980	1990	1999	2000
<b>Domestic prices</b> (% change)				
Consumer prices	10.2	16.8	2.7	0.3
Implicit GDP deflator	25.9	30.3	10.4	23.7
<b>Government finance</b> (% of GDP, includes current grants)				
Current revenue	37.9	28.8	30.0	39.3
Current budget balance	20.9	11.4	5.5	17.9
Overall surplus/deficit	-8.4	3.6	-0.5	9.9



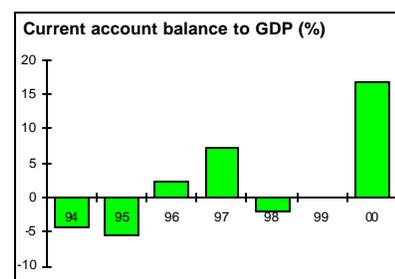
## TRADE

	1980	1990	1999	2000
<i>(US\$ millions)</i>				
Total exports (fob)	..	12,843	12,320	21,700
Natural gas	..	2,730	2,735	4,815
Refined product	..	3,549	2,422	3,999
Manufactures	..	258	46	81
Total imports (cif)	10,559	10,736	9,586	9,201
Food	1,992	2,134	2,609	2,465
Fuel and energy	259	141	127	106
Capital goods	3,324	3,092	3,155	2,983
Export price index (1995=100)	..	130	93	..
Import price index (1995=100)	..	85	94	..
Terms of trade (1995=100)	..	154	99	..



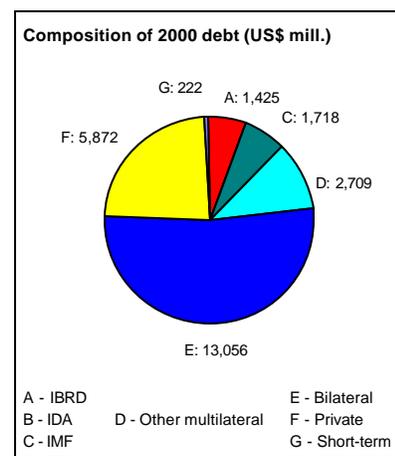
## BALANCE of PAYMENTS

	1980	1990	1999	2000
<i>(US\$ millions)</i>				
Exports of goods and services	14,257	13,390	13,040	22,600
Imports of goods and services	13,061	11,480	11,520	11,700
Resource balance	1,196	1,910	1,520	10,900
Net income	-1,198	-2,090	-2,290	-2,700
Net current transfers	243	1,530	790	800
Current account balance	242	1,350	20	9,000
Financing items (net)	1,100	-1,620	-2,370	-1,400
Changes in net reserves	-1,341	270	2,350	-7,600
<b>Memo:</b>				
Reserves including gold (US\$ millions)	4,022	981	4,794	12,279
Conversion rate (DEC, local/US\$)	3.8	9.0	66.5	75.3



## EXTERNAL DEBT and RESOURCE FLOWS

	1980	1990	1999	2000
<i>(US\$ millions)</i>				
Total debt outstanding and disbursed	19,365	27,877	28,015	25,002
IBRD	253	1,208	1,540	1,425
IDA	0	0	0	0
Total debt service	4,084	8,803	5,332	4,467
IBRD	39	203	325	300
IDA	0	0	0	0
Composition of net resource flows				
Official grants	77	45	0	0
Official creditors	322	580	-359	-521
Private creditors	548	-424	-1,496	232
Foreign direct investment	281	-40	460	400
Portfolio equity	0	0	0	0
World Bank program				
Commitments	210	231	0	98
Disbursements	39	300	68	58
Principal repayments	13	130	199	172
Net flows	26	170	-131	-114
Interest payments	25	73	126	128
Net transfers	0	97	-257	-242



**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
DEUXIEME PROJET D'EMPLOI RURAL**

**Annexe 11 additionnelle : EVALUATION SOCIALE**

**INTRODUCTION**

**Objectifs**

L'analyse sociale entreprise pour la préparation du projet a trois objectifs principaux :

- Rassembler des données primaires sur le contexte de la vulnérabilité et les structures sociales des populations rurales dans les zones du projet ;
- Consulter les hommes et les femmes dans les zones du projet sur leurs priorités et leurs contraintes ;
- Offrir un processus « d'apprentissage en faisant » au personnel central et de terrain de la DGF pour les familiariser à l'usage des approches participatives et sensibles aux questions de parité hommes-femmes.

**Portée**

Les principaux problèmes sociaux qui ressortent de l'évaluation sociale résumés dans la présente Annexe comprennent comme suit :

- La situation socio-économique de la population dans les zones du projet, caractérisée par un degré élevé de vulnérabilité et d'inégalité dans le revenu et la parité hommes-femmes ;
- La présence de groupes sociaux spécifiques particulièrement vulnérables aux risques ;
- La résistance et l'ingéniosité des groupes vulnérables à affronter le risque, comme l'illustre la vaste série de stratégies d'affrontement du risque ;
- Le rôle des institutions sociales et des règles informelles pour affronter les risques ;
- Les causes sous-jacentes de la vulnérabilité et les limites de l'affrontement des risques ;
- Les besoins et priorités des groupes cibles, comprenant les femmes ;
- La façon dont les parties prenantes comprennent le projet et l'évaluation des capacités institutionnelles locales ;
- Les opportunités et contraintes relatives à l'intégration efficace des femmes et l'inclusion des groupes vulnérables.

**Processus et méthodologie**

L'analyse sociale dans le contexte de la préparation du présent projet n'a pas été un exercice dirigé par la Banque. Elle a été un processus itératif et inclusif qui a fourni un cadre au dialogue sur les priorités du développement dans les zones du projet avec les principales parties prenantes.

L'emploi de méthodes participatives a aidé à éclaircir les points de vue analytiques et les espérances de différentes parties prenantes. Cette approche a assuré la légitimité des conclusions de l'évaluation sociale et a augmenté la réactivité du projet aux besoins des populations locales. D'autre part, l'implication

directe du personnel de terrain de la DGF avec les consultants locaux a aidé à renforcer les capacités institutionnelles locales en matière d'analyse sociale et a renforcé la prise en charge de l'Emprunteur et son engagement institutionnel envers les résultats du développement social du projet.

La composition et les termes de référence des équipes de la préparation du projet à la Banque et au niveau du pays ont témoigné du mandat clair consistant à intégrer les préoccupations de parité hommes-femmes dans la conception globale du projet. La présence de femmes dans les équipes responsables du travail de terrain a assuré une participation adéquate au processus d'analyse sociale par différents groupes de femmes.

L'analyse sociale a employé une combinaison de méthodes de recherche quantitatives et qualitatives et a demandé les apports d'une vaste série de parties prenantes. Ces méthodes ont comporté : des enquêtes auprès des ménages, des discussions de groupe focal et des entrevues en profondeur avec des informateurs clés et des bénéficiaires au cours de visites de terrain (se reporter aux dossiers du projet pour d'autres détails sur le cadre méthodologique utilisé dans l'évaluation sociale, dont les critères d'échantillonnage des communautés et des personnes individuelles interrogées dans chacune des zones du projet). Elle a porté les activités suivantes :

- Organisation d'un **atelier d'introduction aux approches participatives** pour le personnel de terrain de la DGF. Cette activité a été réalisée par une équipe de consultants locaux et le personnel de la DGF qui avait été formé à ces approches dans le cadre du PER1 en cours.
- Réalisation d'un **sondage de terrain préliminaire** coordonné par une équipe multidisciplinaire de consultants locaux. Au lieu d'engager des enquêteurs extérieurs pour réaliser le sondage, les membres du personnel de terrain de la DGF qui ont participé à la préparation du projet actuel et du PER1 ont été mobilisés.
- Organisation d'un **atelier de partage de l'information de deux jours** pour présenter les résultats du sondage préliminaire aux bénéficiaires concernés. Cette activité a été réalisée par des consultants locaux et le personnel de la DGF qui a participé au sondage de terrain préliminaire.
- Une **évaluation sociale détaillée pour chacune des zones du projet**. Cette activité a été réalisée par des consultants locaux en étroite collaboration avec le personnel de terrain de la DGF.
- Réalisation d'une **évaluation sociologique complémentaire** dans le contexte de voyages de terrain organisés lors de la mission de pré-évaluation du projet. Cette activité a été réalisée par la Banque en collaboration étroite avec l'équipe du projet et les consultants locaux.

La présente annexe résume les principales conclusions de l'analyse sociale réalisée au cours de la préparation du projet.

## **ANALYSE DE LA VULNERABILITE**

### **Le contexte de la vulnérabilité**

#### *Vue d'ensemble des zones du projet*

Le groupe cible est la population qui vit dans des communes spécifiques des zones montagneuses des wilayate de Tiaret, Tissemsilt, Chlef, Aïn Defla, Médéa et Bouira. Les zones du projet s'étendent à l'Est du PER1 en cours, dans le Nord-Ouest de l'Algérie vers le Nord-Centre du pays. Concrètement, les zones du projet sont les suivantes :

- Zone 1 : Monts de Gargar et Monts de Frenda (bassin versant sur la rivière Mina) dans la wilaya de Tiaret et Monts de l'Ouarsenis Sud dans la wilaya de Tissemsilt ;
- Zone 2 : Monts de Dahra et Monts de l'Ouarsenis occidental dans la wilaya de Chlef et Monts de l'Ouarsenis Nord dans la wilaya d'Aïn Defla ;
- Zone 3 : Monts du Titteri occidental et Monts du Sersou dans la wilaya de Médéa et Monts du Titteri oriental dans la wilaya de Bouira.

### Distribution de la population dans les zones du projet

Wilaya	Périmètres	Communes	Ménages ruraux	Population	Superficie (ha)
Tiaret	2	12	7,395	149,343	211,983
Tissemsilt	2	14	4,149	156,855	300,213
Zone 1	4	26	11,544	306,198	512,196
Chlef	3	22	16,655	412,217	276,565
Ain Defla	2	11	5,525	89,516	182,364
Zone 2	5	33	22,180	501,733	458,929
Bouira	2	11	17,092	111,330	165,095
Medea	3	22	40,868	287,079	290,962
Zone 3	5	33	57,960	398,409	456,057
Total	14	92	91,684	1,206,340	1,427,182

Source : Sondage préliminaire du PER2 et évaluations sociales comprises dans les études de préparation du projet.

### *Degré de vulnérabilité*

La zone du projet est caractérisée par des zones montagneuses isolées avec des terres pentues et vulnérables. Le système de production prédominant est caractérisé par une économie agropastorale basée sur une maigre base de ressources et une production ovine extensive, qui a mené à un niveau élevé d'érosion en raison des graves sécheresses, des ressources en eau sous-exploitées et de la surexploitation de la base des ressources naturelles.

Le projet cible les zones rurales qui ont une forte incidence de pauvreté. Dans les zones du projet, la population est pauvre en raison d'une faible base d'actifs, de faibles niveaux d'éducation, de niveaux élevés de chômage et des bas revenus. Le manque d'opportunité de revenu s'est traduit par un exode rural élevé, aggravé par la conditions conjoncturelles au cours des dix dernières années.

### **Inégalité du revenu et de la distribution des terres**

Les zones du projet sont caractérisées par une distribution inégale du revenu agricole qui a une forte corrélation avec la taille des exploitations. L'explication principale de ces conclusions réside dans la distribution très inégale de la terre dans les zones du projet. Alors que les exploitations deviennent plus petites à chaque génération à cause du morcellement causé par les héritages, un petit pourcentage d'agriculteurs possède de grosses exploitations. Donc, l'inégalité du statut d'occupation se traduit par des iniquités importantes dans la distribution du revenu. Dans l'une des zones du projet par exemple, les

valeurs du coefficient Gini sont supérieures à 0,50, indiquant des niveaux élevés d'inégalité de la distribution des terres (voir évaluation sociale pour la zone 2, wilayate de Tiaret et Tissemsilt).

L'analyse sociale a également révélé des inégalités entre hommes et femmes sur la propriété de la terre. Les exploitations agricoles sont rarement gérées par des femmes. Même si la succession des droits de propriété de la terre aux femmes est garantie par la religion et la loi, ce sont souvent les membres de la famille masculins qui gèrent les exploitations en leur nom.

### **Vue d'ensemble des indicateurs socio-économiques clés ventilés par genre**

L'information présentée dans cette section se base sur un échantillon de l'évaluation sociale.

**Schémas de migration.** La majorité des ménages ont résidé dans les zones du projet pendant plus de 20 ans. Toutefois, en raison de la situation conjoncturelle, certaines familles ont migré d'autres zones du projet pour se réinstaller dans les zones du projet.

**Taux de chômage.** Sur la base des données officielles, le chômage dans les zones du projet se situe entre 43 et 60 pour cent et est en moyenne de 50 pour cent (le taux national du chômage est de 30 pour cent). Les déséquilibres entre hommes et femmes sont reflétés dans les taux de chômage. Selon les estimations du sondage préliminaire, le chômage des hommes dans les zones du projet est en moyenne de 40 pour cent alors que celui des femmes est supérieur à 50 pour cent.

Plus de 10 pour cent des ménages ont une femme à leur tête. Le nombre relativement élevé de femmes veuves et chefs de ménage dans les zones du projet s'explique par les conditions conjoncturelles. Soixante-dix sept pour cent des ménages dirigés par des femmes déclarent être au chômage par rapport à 73 pour cent de ménages dirigés par des hommes qui déclarent avoir un emploi.

**Taux de pauvreté.** Selon les estimations du sondage préliminaire, quatre ménages sur cinq ont des niveaux de revenu inférieurs au seuil de la pauvreté (correspondant au revenu mensuel qui se situe entre 3000 et 7000 DA). Environ 50 pour cent des ménages dans les zones du projet ont un revenu mensuel variant entre 3000 et 7000 DA.

Les ménages dirigés par les femmes sont généralement plus pauvres que ceux dont un homme est à la tête. Près de 74 pour cent des ménages dirigés par les femmes ont des niveaux de revenu inférieurs au seuil de pauvreté. Ces différences de genre dans les zones rurales s'expliquent par une combinaison de facteurs socio-économiques et culturels, à savoir : la situation conjoncturelle qui engendrait un nombre relativement élevé de veuves, les inégalités dans la distribution des terres, les faibles niveaux de l'éducation et un accès restreint au marché du travail.

**Taille et composition du ménage et pauvreté.** La taille moyenne du ménage est de 13 personnes (la moyenne nationale est de six personnes). L'évaluation sociale a révélé des résultats mitigés en ce qui concerne la relation entre la taille du ménage et la pauvreté. Les grands ménages avec des ratios de dépendance élevés sont généralement plus pauvres que les ménages plus petits car ils ont moins de ressources par habitant. Les ménages dirigés par des femmes dans les zones du projet sont généralement plus pauvres que les ménages dirigés par des hommes, et pourtant, leur taille est plus petite. Les différences dans la taille des ménages combinées aux différences dans la structure d'âge au sein du ménage aident à expliquer certaines des différences dans les niveaux de pauvreté parmi les ménages. Les ménages avec un nombre moindre de membres qui travaillent possèdent moins de main-d'œuvre disponible

et donc moins de sources de revenu.

**Niveaux d'éducation.** La population dans les zones du projet est caractérisée par des taux d'analphabétisme élevés, atteignant 42 pour cent chez les hommes et 64 pour cent chez les femmes (la moyenne nationale est de 31 pour cent). Les écarts entre hommes et femmes dans l'éducation sont généralement parlant une conséquence des rôles domestiques assignés aux femmes aggravée par la situation conjoncturelle. Le taux d'instruction (achèvement de l'éducation primaire) est de 61 pour cent pour les filles et de 75 pour cent pour les garçons. L'éducation des filles semble être affectée par le choix parental, alors que pour les garçons, cette décision tend à être laissée à leur discrétion.

**Accès aux services sociaux et à l'infrastructure.** L'enclavement relatif de la population dans les zones du projet (plus de 20 km du chef-lieu le plus proche) est un obstacle à leur capacité à accéder aux services sociaux et aux services de santé en particulier. Le taux de mortalité maternelle est assez élevé en raison essentiellement du manque d'accès à des soins maternels appropriés et à des services de santé préventive. Bien que la majorité des ménages dans les zones du projet sont raccordés au réseau électrique, ils ne disposent pas de lignes téléphoniques et n'ont pas accès à des réseaux de télécommunications. Une infrastructure rurale et de transport insuffisante aggrave leur degré d'enclavement et leur manque d'accès à l'information.

**Accès au crédit.** Les sources formelles de crédit sont trop onéreuses ou indisponibles pour les pauvres ruraux. Les petits agriculteurs pauvres n'ont pas accès au crédit des banques commerciales, essentiellement du fait que la majorité d'entre eux n'ont pas de titre de propriété et ne sont donc pas en mesure de l'utiliser comme garantie. Même s'ils sont subventionnés, les programmes de crédit rural du secteur public peuvent favoriser davantage les personnes relativement aisées que les pauvres.

## IDENTIFICATION DES GROUPES VULNÉRABLES DANS LES ZONES DU PROJET

L'analyse sociale entreprise pendant la préparation du projet a identifié les groupes vulnérables suivants :

- **Agriculteurs/éleveurs avec une faible base d'actifs.** Cette catégorie d'agriculteurs comprend les propriétaires de petites exploitations, les propriétaires de terre sous indivision (droits de propriété conjoints), les occupants de terres marginales et les usagers de petites exploitations sans droits de propriété (par ex., agriculteurs d'exploitations agricoles collectives (EAC) et d'exploitations agricoles individuelles (EAI)). Ces agriculteurs arrivent à survivre avec leurs cultures à faible risque (cultures céréalières) et la production d'élevage. Ils ont généralement les caractéristiques suivantes :
  - Petites superficies cultivées (1,5 à 10 ha) ;
  - Petite taille du troupeau (10 à 20 têtes), principalement des moutons et des chèvres qui peuvent mieux s'en sortir sur les pâturages dégradés que les bovins et qui peuvent être déplacés facilement ;
  - La main-d'œuvre limitée, normalement les membres du ménage, utilisée intensivement à l'exploitation et hors exploitation (étant donné que ces agriculteurs ne peuvent pas subvenir à leurs propres besoins sur les petites parcelles de terre qu'ils possèdent ou qu'ils cultivent, ils fournissent la main-d'œuvre à d'autres pour des activités agricoles et non agricoles dans leur village et en dehors ; certains membres de ces ménages migrent aux villes sur une base soit rotationnelle soit à long terme) ;
  - Manque d'accès au crédit des banques commerciales, en particulier pour les agriculteurs sans titre de propriété qui les empêche d'utiliser la terre comme garantie pour accéder au

- crédit, ou de vendre en cas de chocs ;
  - Manque de moyens de transport motorisés ;
  - Manque de terre irriguée (recours fréquent à la location d'une citerne) ;
  - Manque de points d'eau dans la proximité des terres agricoles ; et
  - Manque d'un tracteur et recours à la traction animale à petite échelle, en utilisant souvent un seul âne et une charrette. Ceci témoigne du comportement hostile au risque des pauvres ruraux qui choisissent plutôt des investissements bon marché, faciles à entretenir et « divisibles » leur permettant la liquidation éventuelle au cas où se produisent des chocs inattendus.
- **Les ruraux qui ne disposent pas de terre.** Ce sont des travailleurs non qualifiés qui n'ont pas accès à la terre. Ces travailleurs dépendent de la demande saisonnière de main-d'œuvre dans l'agriculture et dans des petites industries et services ruraux informels. Les travailleurs ruraux sans terre sont vulnérables aux fluctuations de la demande de main-d'œuvre, aux taux des salaires et aux prix alimentaires.
  - **Les familles déplacées d'agriculteurs/éleveurs** qui en raison de la situation difficile ayant engendré l'exode à la recherche de meilleures conditions de vie dans d'autres douars des zones du projet.
  - **Les jeunes chômeurs** avec un faible niveau d'éducation, qui souffrent d'une forte instabilité du revenu car ils dépendent d'un travail occasionnel et n'ont souvent pas d'autre choix que d'abandonner le milieu rural et se diriger vers les zones urbaines.
  - **Les femmes à faible revenu.** Dans cette catégorie, trois groupes principaux de femmes semblent particulièrement vulnérables :
    - Les femmes chef de foyer, en particulier les veuves. Les ménages dirigés par les femmes sont généralement plus petits que les ménages dont le chef est un homme, et possèdent donc moins de main-d'œuvre disponible pour le travail agricole ;
    - Les femmes mariées dont le rôle assigné de fournisseuses de nourriture et de soins combiné aux demandes de main-d'œuvre familiale dans l'économie du ménage agricole se traduit par de lourdes charges de travail et des contraintes de temps sévères ; et
    - Les jeunes filles dont le faible niveau d'éducation restreint leur accès aux opportunités du marché du travail.

### Causes sous-jacentes de la vulnérabilité

Les groupes vulnérables dans les zones du projet font face à des risques multiples car les variations du revenu et des niveaux de consommation peuvent se produire pour une série de raisons. De plus, non seulement les risques sont plus élevés dans les économies rurales pauvres, mais les ménages pauvres sont moins en mesure d'affronter les risques. Les principales sources de risque sont décrites ci-dessous.

- **Mauvaises récoltes** imputables aux dangers environnementaux tels que des graves sécheresses ; des dommages aux cultures par les insectes et les animaux sauvages ; des vents forts et/ou chauds, etc.
- **Pertes soudaines des actifs** (maladie ou décès du cheptel) réduisant la capacité du ménage à faire face aux chocs.
- **Risques élevés de chômage** à cause du recours au travail indépendant ou à la main-d'œuvre occasionnelle. La fréquence à laquelle les jeunes chômeurs ruraux prennent et quittent un emploi est très élevée, de même que le potentiel pour l'instabilité du revenu.
- **Risques élevés de maladie** en conséquence de l'enclavement relatif des communautés cibles et de leur manque d'accès à des services de santé adéquats.

- **Faible niveau d'éducation et manque d'actifs financiers** qui posent des difficultés pour absorber les chocs des mauvaises récoltes et des pertes d'emploi.
- **Risques du marché**, information asymétrique des prix et manque de choix pour les assurances cultures, incitant les agriculteurs hostiles au risque à faire des choix de cultures à faible risque (les céréales qui sont subventionnées) et la production d'élevage (relativement facile à liquider en cas de chocs). Ces risques limitent la diversification agricole qui aiderait sinon à augmenter et stabiliser le revenu des agriculteurs et les flux de consommation.
- **Systèmes de production sous-capitalisés et sous-équipés**, qui restreignent les augmentations de la productivité et la diversification.
- **Manque de sécurité foncière** et manque de titres de propriété, causant une exploitation inefficace et non durable des ressources naturelles et empêchant l'accès des petits exploitants au crédit des banques commerciales (à cause du manque de garantie). En conséquence, les tensions sociales se produisent en raison de revendications conflictuelles des ressources naturelles (par ex., pâturages).
- **La situation conjoncturelle** qui a conduit de nombreuses familles agropastorales à tout abandonner et recommencer leur vie dans des zones plus sûres.
- **Manque d'accès à l'information et manque de contacts** avec l'administration locale. L'administration locale dans les zones rurales a tendance à s'occuper des gros exploitants privés et des anciens technocrates qui ont des antécédents d'éducation et d'emploi similaires, au détriment des petits exploitants.

### **Stratégies des groupes vulnérables pour faire face aux risques**

Les groupes vulnérables dans les zones du projet ont développé une série de stratégies pour faire face aux risques associés à l'environnement aride, soit en cherchant à stabiliser le revenu et les flux de consommation directement ou en ayant recours à l'accumulation d'actifs. Pourtant ces stratégies ne fonctionnent pas toujours. Une bonne compréhension des limites de l'affrontement des risques aidera à renforcer la complémentarité des interventions du projet et des stratégies de moyens d'existence adoptées par les bénéficiaires ciblés.

**Diversification de la source de revenu.** La majorité des groupes vulnérables dans les zones rurales font face au risque par la diversification du portefeuille d'actifs. Le système de production qui prédomine est un système agropastoral caractérisé par une agriculture mixte basée sur les céréales et l'élevage, combinant l'orge pour les aliments du bétail et un peu de blé, et la production de l'élevage (moutons et chèvres et dans une moindre mesure, petit élevage). Pourtant, en fonction des conditions climatiques et de la disponibilité de terres irriguées, les agriculteurs adoptent des stratégies de diversification des cultures.

**Stratégies de diversification des cultures.** Les cultures intercalaires, à savoir la plantation de plusieurs cultures dans le même champ (céréales, arbres fruitiers, horticulture, etc.) se justifie par des considérations de risque car elle permet une flexibilité accrue pour faire face aux chocs quand ils se produisent. Si une culture à rendement élevé mais plus exigeante échoue en raison d'une sécheresse, il faut porter plus d'attention à une culture plus résistante à la sécheresse. Le projet devra répondre aux préférences locales des bénéficiaires en ce qui concerne la bonne combinaison des usages extensifs et intensifs de la terre et la combinaison optimale des espèces végétales qui les aideront à mieux faire face aux risques.

**Cultures de petites parcelles sur les terres publiques et marginales.** Une autre stratégie pour diversifier la production consiste à cultiver des petites parcelles situées sur les terrains publics sous des

droits d'usufruit garanties par l'Etat (programmes de concessions agricoles, permis d'autorisation d'usage octroyés par la DGF, concessions foncières allouées par la commune, etc.). Il existe également des terres marginales qui en raison de leur qualité inférieure, ne sont pas exploitées par leurs propriétaires et qui sont soit louées aux exploitants pauvres des zones du projet ou utilisées *de facto* comme terres de pâturage par les agriculteurs/éleveurs.

**Revenu hors exploitation.** Les exploitants pauvres fournissent une partie de la main-d'œuvre familiale aux gros exploitants pour obtenir un revenu supplémentaire alors que les autres membres de la famille travaillent sur leur propre petite exploitation.

**Migration.** La migration saisonnière, temporaire ou même permanente est une stratégie souvent utilisée par les jeunes chômeurs dans les zones du projet. La migration constitue la seule alternative dont disposent de nombreuses familles dans les zones où il y a un manque d'activités agricoles ou la situation conjoncturelle pose des problèmes.

**Le recours au travail indépendant dans le secteur informel et à la main-d'œuvre occasionnelle** est une stratégie souvent adoptée par les jeunes chômeurs dans les zones du projet. En raison des faibles niveaux d'éducation et de la rigidité du marché du travail, l'emploi se trouve dans des activités qui demandent peu d'investissement et peu de qualifications.

**Production des aliments pour la consommation familiale.** L'enclavement relatif des ménages ruraux vulnérables les oblige à produire une grande partie des aliments qu'ils consomment. Les ménages dirigés par des femmes dans les zones du projet dépendent particulièrement de la production des aliments pour la consommation familiale. Pourtant, ce n'est pas la seule stratégie à l'aide de laquelle les ménages ruraux assurent leur sécurité alimentaire. D'autres mécanismes pour remédier à cette situation doivent être mis en place. Ayant souvent recours à la mobilisation de la main-d'œuvre familiale.

**Épargne de précaution en accumulant des actifs non financiers.** Étant donné que l'épargne auprès d'institutions financières formelles/informelles est irréalisable pour les pauvres ruraux algériens, ils tendent à épargner des actifs réels. Le cheptel offre une sorte d'assurance parce que c'est un actif relativement liquide qui peut être employé pour combler les pénuries d'aliments. La vente d'autres actifs, tels que des bijoux, est également une stratégie pour obtenir des liquidités supplémentaires pour couvrir les besoins de consommation ou des investissements liés à l'exploitation.

Le projet vise à faciliter l'accumulation d'actifs productifs (arbres, petit élevage, puits, etc.) qui accroîtra les chances des ménages vulnérables dans les zones ciblées à faire face aux risques.

### **Le rôle des institutions sociales pour faire face aux risques**

En l'absence de mécanismes formels de partage des risques, les pauvres ruraux développent des relations à long terme et des réseaux familiaux qui les aident à faire face aux risques. L'évaluation sociale donne de bons aperçus sur le rôle du ménage et du douar comme des institutions efficaces de partage des risques.

#### ***Le ménage***

L'agriculture dans les petites exploitations dépend largement de la disponibilité de main-d'œuvre familiale. Les petites exploitations sont des entreprises familiales. Par conséquent, la logique qui dirige l'emploi de la

main-d'œuvre familiale est une fonction des conditions de vie du ménage agricole, basée sur des considérations telles que la distribution des risques, les coûts d'opportunité et la demande de main-d'œuvre.

La taille et la composition des ménages témoigne partiellement de l'environnement de risque qui les entoure. Certaines caractéristiques de l'évaluation sociale méritent d'être mentionnées :

- Grande taille des ménages, 13 membres en moyenne, incluant souvent plusieurs ménages nucléaires.
- Grands ménages gardant souvent une seule cuisine qui permet des rendements à l'échelle dans la préparation des aliments et qui assure également que la nourriture est partagée entre tous les membres.
- Mobilisation de la main-d'œuvre familiale comme mécanisme de partage des risques . Même si les membres de grands ménages gèrent souvent certaines activités individuellement, les mécanismes internes des ménages sont présents pour assurer la mise en commun des ressources pour des tâches vitales des ménages telles que la production des aliments.

Les normes coutumières et sociales soulignent la responsabilité spéciale des femmes (mères et filles) comme celles qui donnent les soins et fournissent la nourriture et les soins aux autres membres du ménage. Outre leurs responsabilités domestiques, les femmes ont un rôle productif clair dans l'économie du ménage rural, même si souvent il prend des formes non rémunérées et non monétisées.

L'analyse sociale entreprise au cours de la préparation du projet a mis en cause l'hypothèse générale sur le manque de contrôle des femmes sur la conduite de leur propre vie dans les zones rurales du pays. Elle a révélé que les femmes rurales algériennes ont de nombreux moyens de mettre à usage leurs capacités individuelles à la poursuite des moyens d'existence de leur famille. Mais elle a aussi montré les limites de leur capacité à cause de leurs lourdes charges de travail et des graves contraintes de temps. Cette situation est aggravée par l'accès limité aux actifs et le contrôle sur l'usage des ressources qui tendent à relever du domaine des hommes.

Le projet devra prendre en considération les implications de ses interventions en termes de charge de travail et de temps pour tous les membres des ménages ciblés, les femmes et les enfants en particulier.

### **Solidarité familiale et tribale**

Le douar, qui rassemble généralement les ménages appartenant à la même arche (affiliation tribale) ou *firqa* (fraction d'une arche) est l'élément composant de base de l'organisation sociale dans l'Algérie rurale. L'évaluation sociale a révélé une évolution de la structure sociale dans les communautés rurales ciblées par le projet qui doit être bien comprise et prise en compte pendant l'exécution du projet.

Les pressions économiques et les déplacements forcés à cause de la détérioration des conditions conjoncturelle ont mené à une structure sociale tribale affaiblie dans les zones du projet. Par conséquence, le pouvoir traditionnel des élites tribales s'est lui aussi affaibli. Par exemple, lorsqu'on leur demande qui est le dirigeant de leur arche, plus de 90 pour cent des personnes interrogées par l'évaluation sociale n'ont pas pu l'identifier. Le recours accru à des stratégies individuelles pour faire face aux risques, telles que l'emploi individuel basé sur un salaire et la migration, a dilué les mécanismes traditionnels de solidarité tribale (par ex., *touiza* - mise en commun traditionnelle de la main-d'œuvre et des ressources dans les zones rurales) et a affaibli les formes traditionnelles de représentation politique

(par ex., *k'bar edouar* – les anciens, *djamaa* – comité de notables). Par exemple, lorsqu'on leur demande quel serait l'arrangement institutionnel le plus adéquat pour assurer que leurs intérêts sont représentés au mieux durant l'exécution du projet, la majorité des personnes interrogées a répondu qu'elles préféreraient choisir un membre de leur communauté pour être leur interlocuteur, plutôt que d'avoir recours au *djamaa* du douar, ou aux membres élus de l'APC.

En dépit de l'affaiblissement relatif des formes traditionnelles de leadership tribal, le douar continue à jouer un rôle clé dans le partage des risques. Les membres du même douar forment de solides réseaux familiaux qui aident au partage des risques et qui sont clairement rentables pour le groupe. Par exemple, comme certains membres jouissent d'une éducation plus poussée que le reste, ils peuvent se connecter plus facilement avec les autorités locales et avoir accès à une information précieuse pour les autres membres (par ex., mesures de soutien agricole disponibles aux petits exploitants).

Dans certains douars toutefois, l'arrivée récente de familles agropastorales qui ont été déplacées à cause de la détérioration de la situation conjoncturelle a donné lieu à des conflits avec les familles vivant traditionnellement dans le douar en raison de revendications conflictuelles sur les droits d'accès aux ressources, telles que les terres de pâturage. Ces conflits sont généralement réglés à l'amiable à l'aide du dialogue.

Comprendre la dynamique interne du douar a des implications opérationnelles directes pour le projet. Par exemple, le projet requiert des associations des usagers de l'eau (AUE) comme condition pour financer la construction des retenues collinaires. Pourtant, l'AUE ne peut gérer et cofinancer les coûts d'E/E des retenues collinaires que si des contrats applicables externes et explicites (tels que le cahier des charges légal de l'AUE) sont combinés avec des mécanismes implicites de partage des risques et de renforcement pour minimiser les échecs d'engagement.

Si les membres d'un douar relativement concerté décident de former une AUE, le projet peut appuyer leur initiative à l'aide d'une formation adéquate visant à renforcer leurs compétences techniques et organisationnelles. Ceci accroîtra la probabilité de durabilité du projet dans le domaine de la gestion de l'eau.

Une recherche ultérieure est requise pour acquérir une meilleure compréhension de la dynamique sociale au niveau de la famille et du douar avec les interactions entre institutions formelles et informelles. Ceci aura une implication directe sur les mécanismes participatifs qui seront adoptés lors de l'exécution du projet. Par conséquent, cette question devra être approfondie à l'aide d'évaluation d'impact social spécialement conçus.

## **Le rôle des institutions informelles pour faire face aux risques**

### ***Règles informelles régissant l'occupation et l'utilisation de la terre***

Les facteurs socio-historiques en Algérie ont mené à un régime foncier complexe, caractérisé par la coexistence d'une série de régimes de propriété et d'utilisation. Les principaux types de droits à la terre en Algérie sont : (i) les exploitations avec concessions sur les terres du domaine public ; (ii) les EAI et les EAC avec droits d'usufruit, formées après la dissolution des fermes d'Etat (anciens DAS) ; (iii) les exploitations traditionnelles du secteur privé (*melk*) ; et (iv) les terres publiques dans les steppes avec des tribus ayant des droits d'usage coutumier.

Dans ce contexte, le projet fera face à deux problèmes :

- Il y a des **droits coutumiers sur les terres (communs)** pour le pâturage du cheptel. Cet arrangement traditionnel s'est avéré efficace pour équilibrer la disponibilité des ressources naturelles et la taille des troupeaux. Toutefois, une demande accrue pour la production de l'élevage et des politiques de soutien agricole cherchant à encourager le remplacement des importations ont conduit à une situation insoutenable par laquelle les tailles accrues des troupeaux ne sont pas ajustées aux besoins de production fourragère, qui varient selon les conditions climatiques locales. Cette situation s'est traduite par une exploitation non durable et inefficace des ressources naturelles.
- Certaines exploitations (par ex., EAC et EAI) ne possèdent pas de **titres de propriété officiels**. D'autres possèdent la terre en indivision. Par conséquent, ces agriculteurs ne peuvent pas ou ont des difficultés à liquider la terre pour gérer des chocs graves. Ils hésitent également à faire des investissements à long terme car ils ne sont pas protégés par les droits de propriété et l'accès au crédit des banques commerciales (car ils ne peuvent pas utiliser la terre comme garantie).

Ces deux problèmes sont liés aux complexités du régime foncier en Algérie. Ils indiquent un problème structurel qui requiert une politique et des réformes juridiques à long terme qui ne relèvent pas du mandat du présent projet. Toutefois, les interventions du projet aideront à atténuer les conditions des exploitants en leur fournissant des actifs productifs. La formation de revenu supplémentaire de l'exploitation des actifs productifs financés par le projet aidera les exploitants à briser le piège de leur vulnérabilité et à promouvoir des investissements ultérieurs sur leurs terres.

D'autre part, le projet devra concilier les besoins à court terme des agriculteurs/éleveurs revendiquant des droits coutumiers sur les pâturages et les préoccupations environnementales à long terme d'une gestion durable des ressources naturelles.

### *Filières informelles de commercialisation*

Les filières formelles publiques de commercialisation servent le secteur des denrées alimentaires de base. Les exploitants vulnérables dans les zones du projet utilisent les filières informelles de commercialisation pour trois raisons principales : (i) vendre leurs produits (production de fruits et légumes) et leur élevage ; (ii) gérer le risque de fluctuations éventuelles des prix ; et (iii) échanger l'information du marché sur les volumes et les prix. Les filières informelles de commercialisation peuvent comprendre la vente des produits directement à d'autres exploitants ou à des grossistes privés. Les filières informelles de commercialisation plus communément employées par les exploitants vulnérables consistent en :

- Vente directe de leurs produits au souk (marché local traditionnel) le plus proche. Cette option requiert que les agriculteurs aient une camionnette, ou la louent généralement avec d'autres agriculteurs. Les animaux sont normalement vendus sur les marchés locaux par les agriculteurs (dans le cas des moutons et des chèvres) et parfois par leurs enfants (petit élevage). Les femmes n'interviennent pas directement dans ces activités.
- Vente de leurs produits aux commerçants locaux sur la base d'arrangements de **contrats agricoles informels**. Quelques exploitants qui ne disposent pas de main-d'œuvre suffisante pour faire la récolte eux-mêmes, ne possèdent pas de moyens de transport ou qui sont réticents à assumer les coûts directs et les risques de la commercialisation, ont souvent recours à des arrangements de contrats agricoles informels avec les commerçants urbains qui acceptent d'acheter toute leur production. La culture elle-même sert de garantie et il n'y a pas de paiement en cas de mauvaise récolte. La récolte, le conditionnement, le stockage et le transport des

produits au marché sont entrepris par le contractant.

Un autre défi auquel se heurtent les exploitants vulnérables dans la commercialisation de leurs produits est la compétitivité relative des produits de leurs petites exploitations, tant en termes de volume et de qualité, par rapport à ceux des grosses exploitations, en particulier dans les vallées irriguées. Le projet fournira une formation technique aux petites exploitations pour assurer la qualité des produits.

## **ANALYSE DES PARTIES PRENANTES ET ANALYSE INSTITUTIONNELLE**

L'analyse des parties prenantes fait de la lumière sur les priorités et les espérances locales à propos du projet, avec les potentialités et les contraintes à la participation effective des groupes vulnérables dans les zones du projet. L'analyse institutionnelle révèle des problèmes de capacité institutionnelle, le niveau de confiance dans les institutions locales et des problèmes de politique économique en rapport avec le projet actuel. Un résumé des principales conclusions de l'évaluation sociale et de leurs implications pour la conception du projet se trouve ci-dessous.

### **Parties prenantes institutionnelles**

#### ***Le Ministère de l'Agriculture et du Développement rural (MADR)***

L'évaluation sociale a révélé un degré variable de coordination dans les administrations locales des forêts, de l'eau et de l'agriculture dans les zones du projet. Le récent changement dans le titre du Ministère (anciennement Ministère de l'Agriculture), témoigne d'un engagement accru au développement rural général. Ceci s'est traduit par une demande spécifique à l'équipe du projet de la Banque de les aider à développer une synergie entre les CDF, DSA et DHW.

D'autre part, les entrevues avec les agriculteurs dénotent le besoin d'améliorer la coordination entre les services de l'eau et les services agricoles, en particulier dans des interventions telles que la mobilisation des ressources en eau et l'irrigation. A cet égard, le projet prévoit de consacrer des ressources importantes à l'appui de l'administration rurale décentralisée, dont des programmes de formation à des approches participatives de la conception, planification et suivi des activités de terrain.

#### ***L'agence d'exécution : la Direction générale des Forêts (DGF)***

Les objectifs du projet sont parmi les domaines prioritaires du programme national de la DGF. Dès la création du projet, la DGF a établi une équipe de gestion du projet au Siège dont les membres ont activement participé à la préparation du projet. La nature multidisciplinaire de la composition de l'équipe témoigne également de l'engagement de la DGF à la réalisation des objectifs du projet : un ingénieur forestier homme (chef de l'équipe du projet) et trois femmes, une sociologue, une économiste et une comptable. L'organisation et la gestion du projet seront finalisées à l'évaluation, comprenant les descriptions des postes, le programme de travail et les besoins de formation des membres de la cellule de gestion du projet.

Le personnel de la DGF au niveau local (CDF) a développé des relations distinctes avec deux types de clientèle rurale : les paysans (petits exploitants et ruraux sans terre) et les propriétaires des grosses exploitations. Ces derniers ont des bons contacts avec l'administration locale qui leur permet de bénéficier d'un appui important des mécanismes publics de financement visant la promotion du développement agricole, tels que le FNRDA. Le personnel agricole et le personnel forestier ont tendance à s'occuper des

gros exploitants privés et des anciens technocrates qui ont des antécédents d'éducation et d'emploi similaires, au détriment des petits exploitants.

Afin d'assurer que le projet touche les bénéficiaires escomptés, des critères spécifiques de ciblage ont été incorporés dans la conception du projet et feront partie du manuel d'exécution du projet. Le projet actuel a l'avantage de la flexibilité et l'adaptabilité de toucher les groupes vulnérables dans les zones rurales. L'emploi d'une double approche de ciblage des bénéficiaires (mécanismes d'autociblage et ciblage direct par le personnel de la DGF) minimisera les risques que les avantages du projet aillent à l'élite et permettra aux groupes vulnérables d'être les bénéficiaires principaux des interventions du projet.

La participation de quelques agents de terrain à la formation aux approches participatives déjà pendant la préparation du projet et leur intervention directe dans le sondage préliminaire se sont avérées bénéfiques. Dans un atelier de clôture, le personnel de terrain de la DGF qui était directement impliqué dans le sondage, a présenté les résultats et fait part de son enthousiasme et de son engagement à l'exécution du projet actuel. Tous les agents de terrain de la DGF qui interviendront dans l'exécution du projet recevront une formation aux approches participatives et de parité hommes-femmes qui les aideront à nouer des partenariats efficaces avec les bénéficiaires du projet.

Le degré de décentralisation de la DGF au niveau local, l'engagement personnel des CDF et le dynamisme des agents de terrain de la DGF sont des éléments critiques à l'exécution du projet. Toutefois, l'évaluation sociale dénote le besoin d'assurer qu'un nombre suffisant de femmes se trouve en première ligne.

Le manque de personnel féminin adéquat au niveau local entraverait la capacité du personnel de terrain de la DGF d'identifier et de répondre aux demandes spécifiques des femmes dans les zones du projet. La gestion du projet devra évaluer les besoins en termes de personnel féminin pour assurer une participation appropriée des femmes aux interventions du projet.

### ***Les autorités locales***

Les autorités locales se sont montrées très réceptives et très enthousiastes vis-à-vis des objectifs du projet. Dans quelques communes, les maires locaux ont même proposé aux communautés locales d'utiliser les bâtiments publics pour faciliter la création d'activités de groupes féminins. Toutefois, dans d'autres communes, les autorités locales considèrent le projet comme un instrument politique et promettent à leurs mandants plus que le projet ne peut leur apporter. Cette situation donne lieu à des espérances irréalistes. Il faut par conséquent utiliser des approches participatives efficaces pour communiquer aux autorités locales et aux populations concernées ce que le projet peut faire et fera pour répondre aux besoins et priorités des bénéficiaires.

L'évaluation sociale indique la méfiance des familles déplacées récemment réinstallées dans une commune, envers les autorités locales élues, car les priorités des nouveaux venus diffèrent de celles des familles qui ont vécu longtemps dans la commune. Des approches inclusives à appliquer dans l'exécution du projet assureront que les membres des familles vulnérables, incluant les familles déplacées, bénéficient des interventions du projet.

De plus, l'évaluation sociale a montré les faibles niveaux de confiance des pauvres ruraux envers l'administration locale. Lorsqu'on leur a demandé quelle institution locale pouvait servir d'interface entre eux-mêmes et le personnel de terrain du projet, les membres élus de l'APC, le *djemaa* traditionnel (comité de notables) ou des membres de la communauté choisis par les bénéficiaires eux-mêmes, plus de 50 pour cent des personnes interrogées ont préféré la dernière option. Cette proposition sera prise en compte dans

le cadre de participation du projet et les modalités d'exécution.

### ***Petites et moyennes entreprises (PME)***

Le projet encourage le développement du secteur privé au moyen de l'exécution des activités du projet par des PME. Pourtant, le projet peut faire face à deux défis à la promotion de la participation des PME :

- Les risques de la situation conjoncturelle peuvent mener à une participation limitée des PME dans les activités forestières dans certaines zones du projet, comme cela a été le cas avec le PER1 en cours. La situation dans le PER2 est moins sévère et le projet encouragera la participation des PME aux activités sylvicoles et de plantation.
- Risques de capacité : problèmes liés à la capacité limitée des PME locales à soumissionner pour les marchés de travaux et de services.

Le PER2 gèrera ces risques en adoptant l'approche réussie du PER1 en cours. Avec des procédures de passations de marchés compétitives et basées sur le marché qui maintiennent les seuils critiques pour examen préalable à un bas niveau et soulignent l'usage de petits lots, le projet permettra aux PME à moyens limités de participer aux soumissions pour les travaux sur une base compétitive.

### ***Associations***

L'évaluation sociale a révélé la présence de quelques associations locales dans les zones du projet. A cause de la situation conjoncturelle, du manque de ressources financières et du manque de capacité institutionnelle, ces associations sont encore à l'état embryonnaire. Le projet encouragera le renforcement des capacités organisationnelles locales en fournissant la formation et le soutien à des groupes de bénéficiaires sur la base d'intérêts communs, tels que les associations des usagers de l'eau.

Au cours des premiers stades de l'exécution du projet, la gestion du projet et les équipes de terrain devront accorder une attention particulière à l'identification des groupes de femmes existants, intéressés à donner une formation dans des domaines intéressant les interventions du projet. Des femmes choisies par la communauté serviront de spécialistes pour assurer l'interface entre les groupes de femmes et le personnel de terrain de la DGF.

### **Evaluation des bénéficiaires : priorités et contraintes**

L'analyse sociale a montré les besoins, priorités et contraintes des groupes vulnérables dans les zones du projet. Une brève description des principales conclusions de l'évaluation sociale liées aux composantes spécifiques du projet, est résumée ci-dessous.

### ***Exploitants avec une faible base d'actifs***

Le système de production prédominant est un système agricole mixte de cultures et d'élevage. Les agriculteurs/éleveurs dans les zones du projet utilisent les terres publiques pour le pâturage du bétail, ce qui a des implications directes pour les mesures de lutte contre l'érosion sur les terres publiques. Afin de répondre à la demande des agriculteurs locaux tout en favorisant dans le même temps la gestion durable des ressources naturelles, le projet suivra l'approche réussie du PER1 en cours : la préparation de plans d'aménagement pastoral en consultation avec les agriculteurs/éleveurs concernés..

Les pistes rurales sont en forte demande en raison du degré d'enclavement et d'éloignement auquel font

face les agriculteurs vulnérables dans les zones du projet.

Les activités de développement agricole telles que les arbres fruitiers, ont également été demandées par les agriculteurs. Les agriculteurs/éleveurs sont intéressés par les arbres fruitiers dans la mesure où ils complètent leur portefeuille actuel de cultures. Toutefois, ils ne sont pas intéressés à remplacer intégralement les cultures céréalières par des arbres fruitiers. Ce comportement d'aversion au risque s'explique par le besoin des agriculteurs d'adapter leur portefeuille de cultures à l'environnement aride car le manque d'eau pourrait poser des risques pour la production d'arbres fruitiers. A cet égard, le projet appuiera une introduction progressive de la production d'arbres fruitiers dans le portefeuille des agriculteurs. Les types d'arbres fruitiers tiendront compte des préférences des agriculteurs et de l'adaptabilité aux conditions agro-climatiques locales.

La mobilisation des ressources en eau et l'équipement d'irrigation constituent des priorités élevées pour les agriculteurs locaux. Capter et gérer les ressources existantes aidera les agriculteurs à faire face aux risques provenant des conditions agro-climatiques variables. L'irrigation permettra une production agricole plus diversifiée.

Les agriculteurs demandent également une formation technique à des techniques servant à économiser l'eau (par ex., irrigation au goutte à goutte), à la production agricole (par ex., élagage, greffage) et aux soins des animaux et des végétaux.

### ***Les ruraux sans terre***

Les ruraux sans terre interrogés voudraient bénéficier des concessions de terre à long terme octroyées dans le cadre du PNDAR. A cet égard, leur intérêt dans le PER2 porte sur le financement d'interventions complémentaires cherchant à générer un revenu additionnel, telles que l'irrigation, les activités de développement agricole et la formation technique apparentée.

### ***Les jeunes sans emploi***

Les demandes des jeunes sans emploi dans les zones du projet varient selon leur statut socioéconomique. Les jeunes qui ont terminé l'éducation secondaire cherchent des emplois rémunérés dans le secteur formel (industrie, services) et souhaitent un style de vie différent que celui qui prédomine dans le douar où ils habitent. Les jeunes sans emploi avec de faibles niveaux d'éducation (qui n'ont terminé que l'école primaire) cherchent des emplois occasionnels qui n'exigent pas de qualifications spécialisées. Les jeunes copropriétaires de petites parcelles sont plus intéressés aux activités de développement agricole.

Le projet cherche à réduire le chômage des jeunes à l'aide d'une approche double : par le biais de mesures de création d'emplois directs, telles que les activités de lutte contre l'érosion qui sont à forte intensité de main-d'œuvre, et la création d'emplois indirects par le biais d'activités de développement agricole.

### ***Les femmes***

Les femmes dans les zones du projet forment un groupe hétérogène et leurs besoins varient selon leur statut socioéconomique, leur âge, les rôles qui leur sont assignés dans le ménage, et le contexte socioculturel spécifique dans lequel elles vivent.

Les femmes mariées et les femmes chefs de foyer demandent des activités qui auront un impact sur le

revenu familial, indépendamment de l'impact sur leur revenu individuel et indépendamment du fait que ce soit elles ou d'autres membres de la famille qui entreprendront cette activité. Les demandes des femmes mariées et des femmes chefs de ménage portent sur des activités de développement agricole qui génèrent un revenu : plantations d'arbres fruitiers (pour celles qui cultivent déjà des petites superficies), production du petit élevage (aviculture, apiculture).

La mobilisation des ressources en eau devrait donner lieu à des avantages sociaux et de genre positifs pour les ménages ciblés : une amélioration de la santé à cause de la disponibilité accrue de l'eau potable et des effets qui économisent le temps pour les femmes.

Les jeunes filles sont plus intéressées à participer à des programmes de formation (formation technique ; formation à la santé et l'hygiène familiales) et à des activités de groupe avec d'autres jeunes filles, telles que la couture, la broderie, les activités des agro-industries.

Les hommes interrogés dans les zones du projet n'objectent pas à la participation de leurs femmes et de leurs filles au projet. Toutefois, la disposition des hommes à permettre que les femmes entreprennent des activités génératrices de revenu en dehors du foyer dépend de la situation économique du ménage et du contexte socioculturel. Dans des douars caractérisés par un degré relatif d'enclavement et un solide système patriarcal traditionnel, les rôles assignés aux femmes dans le ménage les empêchent de réaliser des activités en dehors du foyer.

Afin d'assurer une participation positive des femmes aux activités du projet au niveau individuel et au niveau de groupe, le projet devra promouvoir une dotation en personnel qui tient adéquatement compte des femmes au niveau de la gestion et au niveau de terrain, et fournir une formation à la sensibilité à la parité hommes-femmes pour les agents de terrain hommes et femmes.

## **IMPLICATIONS OPERATIONNELLES**

### **Principes directeurs pour la conception du projet**

Les principes centraux dans la préparation et l'exécution du projet sont que : (i) les hommes et les femmes des groupes vulnérables dans les communautés ciblées ont la possibilité de participer au processus de planification, exécution et suivi et évaluation du projet ; et (ii) les personnes individuelles et les communautés dans les zones du projet ne sont pas affectées négativement par les interventions du projet. Résultats de développement social escomptés

Le projet devrait donner des résultats de développement social positifs en :

- Accroissant l'accès à des actifs productifs et aux opportunités d'emploi pour les groupes vulnérables dans les zones du projet, en particulier les exploitants avec une faible base d'actifs, les ruraux sans terre, les femmes des ménages à faible revenu et les jeunes sans emploi ;
- Réduisant l'exposition de la population ciblée aux risques naturels, économiques et sociaux ;
- Accroissant les capacités au niveau individuel et organisationnel des communautés bénéficiaires, des PME locales et du personnel de la DGF ;
- Rapprochant l'administration de la population ciblée et en fournissant des moyens pour faire entendre davantage la voix des groupes vulnérables et accroître leur participation ; et
- Traitant les problèmes de disparités en favorisant l'accès des femmes à des ressources productives et à la formation et en améliorant leur capacité organisationnelle.

## **Inclusion sociale et cadre de parité : conception conceptuelle et modalités d'exécution**

### **Approche de ciblage des bénéficiaires**

**La conception du projet assurera l'inclusion de groupes vulnérables en adoptant une approche soigneuse de ciblage qui combine :**

- **L'auto-ciblage**, en requérant la contribution des bénéficiaires au projet sous la forme d'apport en main-d'œuvre. Une des leçons tirées du PER1 est que les exploitants pauvres sont disposés à offrir la main-d'œuvre familiale au titre des investissements dans des actifs productifs financés par le projet ; et
- Le **ciblage direct** des groupes vulnérables par le personnel de la DGF fondé sur l'observation des actifs des bénéficiaires et des stratégies de moyens d'existence (la section ci-dessus sur l'identification des groupes vulnérables donne une liste des critères de ciblage à titre indicatif).

### **Approche d'intégration des femmes**

Dans la conception du projet, l'approche des disparités hommes-femmes combine :

- **Intégrer les préoccupations de genre dans toutes les activités du projet** en identifiant les différents besoins, priorités et contraintes exprimés par les hommes et les femmes ; et
- Cibler des activités spécifiques génératrices de revenu sur les différents groupes de femmes conformément à leurs propres demandes.

Les activités du projet visent essentiellement à répondre aux besoins pratiques des femmes qui sont liés à leurs rôles et responsabilités traditionnels assignés par le contexte socioculturel dans lequel elles vivent. La portée du projet de s'attaquer aux besoins stratégiques des femmes est limitée du fait qu'ils se rapportent à des facteurs plus structurels qui peuvent restreindre l'accès des femmes aux ressources.

### **Modalités d'exécution**

Dans le mandat du projet, l'équipe de gestion assurera que l'exécution du projet :

- Donne l'égalité d'opportunité aux femmes et aux hommes pour les faire bénéficier équitablement des activités du projet ;
- Tient compte du fait que les implications des activités du projet en termes de travail et de temps sont équilibrées avec les activités existantes, en particulier pour les femmes ;
- Tient compte des besoins des membres de la famille des ménages bénéficiant du projet ;
- Renforce les capacités organisationnelles locales, en particulier celles des groupes de femmes ; et
- Facilite des circuits de communication adéquats pour assurer que les femmes fassent entendre leur voix et participent davantage.

Pendant l'exécution du projet, des dispositions seront prises pour assurer une formation sensible aux problèmes de genre pour le personnel féminin et masculin de la DGF. Le projet assurera une dotation en personnel féminin appropriée au niveau de la gestion centrale et au niveau du terrain. Les tâches et les responsabilités spécifiques du personnel forestier impliqué dans la gestion et l'exécution du projet comporteront des approches et des dimensions participatives et sensibles aux problèmes de parité.

## Cadre de participation et modalités d'exécution

Les mécanismes suivants assureront un flux continu d'information pour encourager la participation informée des bénéficiaires et autres parties prenantes clés aux activités du projet :

<b>Composante du projet</b>	<b>Mécanisme de participation</b>
Mesures de lutte contre l'érosion	Préparation de plans d'aménagement pastoral en consultation avec les agriculteurs/éleveurs ; Consultations avec les riverains sur le type d'espèces ; développement d'un programme de formation technique fondé sur l'évaluation continue des besoins des riverains.
Développement agricole	Consultations avec les communautés bénéficiaires sur la sélection des sites et des espèces, besoins en eau ; Développement d'un programme de formation technique conformément aux besoins exprimés par les bénéficiaires.
Mobilisation des ressources en eau	Consultations avec les bénéficiaires sur les sites et le type de mobilisation des ressources en eau et les modalités de financement ; Formation aux aspects de la capacité technique et organisationnelle conformément aux besoins spécifiques des AUE.

Les hommes et les femmes choisis par les communautés serviront d'interface entre les groupes cibles et le personnel de terrain de la DGF. Les associations locales peuvent également servir de facilitateur à condition que les bénéficiaires leur fassent confiance et les respectent.

Pendant l'exécution du projet, des dispositions seront prises pour organiser la formation aux approches participatives pour le personnel de terrain de la DGF et des programmes de renforcement de la capacité pour renforcer les capacités organisationnelles locales (par ex., groupes de femmes).

## Cadre de suivi de l'impact social et modalités d'exécution

Le suivi de l'impact social fera partie intégrante du projet.

Un **sondage de référence** sera entrepris au cours des premiers stades de l'exécution du projet à partir duquel les activités de suivi social seront créées. Des évaluations spécifiques d'impact social s'inscriront également dans le processus de S/E et seront réalisées par des chercheurs sociaux indépendants pour assurer l'objectivité et la qualité scientifique.

Le S/E social sera utilisé à titre **d'outil de gestion participative** pendant l'exécution du projet, pour assurer une réponse appropriée aux problèmes soulevés par les activités de suivi de l'impact social. Le projet adoptera une approche flexible et graduelle de la gestion du projet, pour assurer que les besoins des divers groupes sociaux, en particulier les plus vulnérables, sont entendus et répondus. L'adoption d'approches participatives dans la gestion et le suivi du projet aidera à renforcer les interactions entre institutions formelles et informelles car les agents forestiers travailleront plus étroitement avec les communautés, assurant ainsi leur soutien informé des activités du projet.

Le cadre de S/E portera sur : (i) l'impact social et sur le genre ; (ii) l'efficacité et la qualité de la participation des bénéficiaires ; (iii) la conformité aux politiques de sauvegarde sociale de la Banque. Pour assurer que le S/E est utilisé comme un outil efficace de gestion, les indicateurs suggérés de S/E seront inclus dans le MEP.

Dans le contexte de l'exécution du projet, le S/E sera réalisé par des consultants indépendants, comme c'est le cas dans le PER1 en cours, ce qui s'est avéré une approche efficace. La composition de l'équipe montrera une expertise multidisciplinaire et équilibrée entre sexes qui sera nécessaire pour évaluer l'impact social et la réalisation des résultats de développement social. L'approche flexible à suivre pendant l'exécution du projet permettra, comme c'est le cas pour le PER1 en cours, une réaction rapide aux problèmes et une évaluation et un réajustement constants.

### Implications pour l'Emprunteur

**Inclusion sociale et participation.** Plusieurs exercices de suivi participatif (sondages et évaluations des bénéficiaires) seront entrepris pendant l'exécution du projet pour évaluer les perceptions des bénéficiaires sur les progrès du projet en fournissant des moyens adéquats pour la participation des groupes cibles.

**Genre.** Outre l'information quantitative, il faut produire, analyser et incorporer dans l'exécution du projet une information qualitative ventilée par genre. Ces données seront très utiles si le suivi est réellement conçu comme un outil de gestion. Le personnel du projet devra être formé au S/E sensible aux spécificités de genre.

### Implications pour l'équipe de la Banque

Un sociologue sera compris dans l'équipe de supervision de la Banque. Il/elle participera régulièrement aux missions de supervision pour :

- Revoir le bien-fondé des recommandations de l'analyse sociale
- Vérifier la conformité aux politiques de sauvegarde concernées de la Banque ; et
- Proposer des ajustements nécessaires, des études supplémentaires ou des changements dans les

approches.

Les rapports de supervision souligneront également les conclusions relatives aux questions sociales et les progrès réalisés dans les objectifs de développement social du projet.

Un sociologue participera également à l'examen à mi-parcours pour évaluer et ajuster les stratégie d'inclusion sociale et d'intégration des femmes aux approches participatives proposées dans la conception du projet.

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
DEUXIEME PROJET D'EMPLOI RURAL**

**Annexe 12 additionnelle : EVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

Cette annexe est un résumé du rapport portant sur l'évaluation environnementale régionale (EER) couvrant les zones du projet, avec une attention particulière au Plan de Gestion Environnementale (PGE) compris dans l'EER.

**Introduction**

Le PER2 cible les zones rurales montagneuses pauvres des wilayate de Tiaret, Tissemsilt, Chlef, Aïn Defla, Médéa et Bouira dans le Nord-Ouest et le Nord-Centre de l'Algérie. L'objectif du projet est de générer et stimuler l'emploi dans ces zones, tout d'abord au moyen de l'emploi direct pour résoudre le problème à court terme du niveau élevé de chômage rural ; et ensuite, au moyen de la création d'activités génératrices de revenus dans une perspective à moyen et long terme.

Les instruments principaux utilisés à cette fin sont les suivants :

- Des travaux à forte intensité de main-d'œuvre pour la création directe d'emplois, mettant l'accent sur la gestion des ressources naturelles et les mesures de lutte contre l'érosion des sols ; il s'agit d'activités spécifiques telles que reboisement, fixation de berges, structures de correction torrentielle, etc., et,
- Des activités productives génératrices de revenus qui visent à augmenter la productivité de la main-d'œuvre et qui portent également sur la gestion des ressources naturelles et la lutte contre l'érosion, telles que la substitution de la production céréalière de faible productivité par des arbres fruitiers sur des terres pentues, la mobilisation des ressources en eau, etc.

Les objectifs du projet mettent donc particulièrement l'accent sur des activités qui ont des conséquences positives sur l'environnement, particulièrement pour la réduction de l'érosion des sols qui constitue un problème grave en Algérie, ce qui est noté dans le Plan d'Action National de l'Environnement et le Développement Durable préparé avec l'aide de la Banque.

En outre, le projet a deux composantes de développement institutionnel, la première visant la DGF, l'agence d'exécution et la structure d'exécution du projet dans les six wilayate, et la deuxième visant l'administration centrale et décentralisée du MADR. Dans les deux cas, le développement institutionnel implique des activités liées à l'environnement, telles que des évaluations environnementales dans le contexte de la préparation de projets, le suivi de l'impact sur l'environnement, etc.

**Composantes du projet**

**Mesures de lutte contre l'érosion des sols**

Il s'agit d'une composante critique du projet qui servira d'instrument pour la création directe d'emplois à court terme utilisant des techniques à haute intensité de main-d'œuvre. L'emphase est mise sur la gestion des ressources naturelles touchant le problème critique de l'érosion des sols. Un aspect important de cette composante est l'association des riverains des zones forestières d'une manière participative, pour assurer la durabilité des interventions. Les activités spécifiques sont les suivantes :

- Reboisement de zones montagneuses dégradées : ceci impliquera la plantation d'essences forestières et d'espèces fourragères, telles que des arbres et des buissons. Cette approche cherche à répondre aux caractéristiques agropastorales des zones du projet, marquées par une surexploitation des ressources naturelles de base pour le pâturage. Des plans de gestion pastorale seront établis d'une manière participative pour renforcer la durabilité de ces interventions, en appliquant le modèle de Ras El Ma à Sidi Bel Abbes dans le cadre du PER1 en cours, où des problèmes semblables sont réglés d'une manière participative.
- La fixation des berges implique la stabilisation biologique des berges susceptibles à l'érosion des sols due à des flux irréguliers.
- La réfection de banquettes et le contrôle biologique impliquent la construction ou la réhabilitation de banquettes sur des pentes raides, susceptibles d'une grave érosion. Les banquettes servent à briser la force des écoulements torrentiels. Le contrôle biologique à l'aide d'arbres et de buissons renforce le processus de stabilisation des sols. Comme pour le reboisement, quand il y a lieu, ces activités seront également subordonnées à des plans de gestion pastorale établis sur une base participative.
- Les corrections torrentielles : alors que les activités forestières décrites ci-dessus dépendent d'une saison de peuplement, les structures de corrections torrentielles peuvent être construites toute l'année, en particulier au cours des mois d'été quand le chômage saisonnier augmente. Ces structures se sont avérées très efficaces pour réduire l'érosion des sols et créer des emplois. Dans certains cas, ces structures ont également protégé des zones d'habitation en aval, sauvant des vies humaines et des propriétés des ravages des inondations.
- Le repeuplement forestier est similaire au reboisement, mais il cible des forêts établies qui se sont dégradées. Les densités de plantation sont plus faibles autour des plants établis. Comme pour le reboisement, des plans de gestion pastorale seront établis de manière participative, en mettant l'accent sur des essences forestières et des espèces fourragères.
- Des activités sylvicoles qui sont également à forte intensité de main-d'œuvre, cherchent à nettoyer les forêts de plants qui sont vieux, morts ou qui sont envahis par des parasites. Elles impliquent également l'assainissement et la régénération de la croissance végétale pour débarrasser les forêts des plantes et mauvaises herbes indésirables qui exercent une pression sur les arbres.
- La production de plants : pour assurer la disponibilité de plants de quantité et qualité satisfaisantes en temps opportun, la production de plants fera l'objet d'un marché dans le cadre duquel les plants initiaux seront fournis aux contractants. Les coûts relatifs à cette activité sont représentés dans les activités de plantation d'arbres comme étant les coûts des plants.

Ces activités ont un effet global positif sur l'environnement, en particulier en réduisant l'érosion des sols à travers la diminution du ruissellement et la réduction de l'envasement dans les réservoirs en aval. Les effets négatifs potentiels de ces activités seraient principalement liés à l'exécution des travaux et à l'usage des zones aménagées. Par exemple, la plantation d'arbres doit assurer que tout couvert végétal existant n'est pas touché de façon à rendre les sols susceptibles à une plus forte érosion. Les gabions doivent être suffisamment perméables pour permettre le ralentissement des flux et la filtration de l'eau. Tout espace destiné aux besoins de pâturage doit disposer d'un plan de gestion pastorale avec l'intervention et l'implication actives des riverains. Des mesures spécifiques de suivi et d'atténuation ont été incorporées dans le PGE pour régler ces problèmes potentiels.

## **Développement agricole**

Cette composante cherche à régler le chômage dans une perspective de moyen à long terme à travers des activités de développement agricole dans les zones montagneuses du projet. Ces zones sont actuellement caractérisées par un système qui combine céréales et élevage, principalement de l'orge comme aliment du bétail et un peu de blé, et de l'élevage, principalement des ovins (moutons et chèvres). La nature extensive de la production de l'élevage a conduit à une surexploitation de la base des ressources naturelles. Cette composante cherche à diversifier la production en étendant la production limitée d'arbres fruitiers dans les zones du projet. Une évaluation de terrain a indiqué que la diversification sera un processus relatif en ce sens que la production de céréales se poursuivra dans un système de cultures en allées.

La participation est un élément critique de la plupart des activités de développement agricole. Dans les activités de plantation d'arbres fruitiers, les bénéficiaires contribueront à hauteur de 50 pour cent des coûts pour creuser les tranchées et planter les arbres. La participation se fera sous la forme de main-d'œuvre ou de contribution financière réelle. Aucune méthode mécanique ne sera permise à l'exception du labour profond nécessaire pour la viticulture. Dans l'amélioration foncière, les bénéficiaires contribueront à hauteur de 30 pour cent des coûts au moyen de main-d'œuvre ou de financement.

Les femmes bénéficieront de façon intégrale des activités de développement agricole. Toutefois, en réponse aux souhaits exprimés par les femmes et en tenant compte des facteurs sociaux et culturels qui caractérisent les zones du projet, des activités spécifiquement destinées aux femmes ont également été développées.

Enfin, les arbres fruitiers et le petit élevage seront étroitement associés aux efforts de vulgarisation par l'intermédiaire des DSA et CDF, en mettant l'accent spécifiquement sur les conditions requises pour atteindre les femmes bénéficiaires.

Les activités spécifiques au titre de cette composante sont les suivantes :

- Les **plantations d'arbres fruitiers** qui seront entreprises au moyen de deux systèmes :
  - Les plantations d'espèces rustiques d'arbres fruitiers porteront sur des espèces adaptées aux conditions pluviales, telles que les amendes, figues, olives, etc.
  - Les plantations irriguées d'arbres fruitiers telles que les poiriers, les pommiers, etc. qui requièrent une quantité d'eau assurée. Cette activité dépendra de la disponibilité préalable de l'eau en quantité et qualité appropriées.
- La **viticulture** vise à établir des vignes dans des environnements appropriés, à rétablir ou étendre les vignes dans les zones où il y avait ou il y a une tradition de production de raisins. En général, la viticulture est une activité pluviale et elle suivra les mêmes procédures que les plantations pluviales d'arbres fruitiers. La viticulture est également la seule exception pour l'utilisation de méthodes mécaniques car un labour profond initial est nécessaire pour assurer la croissance des racines en profondeur.
- Les **brise-vent** visent à protéger les zones plantées, en particulier les plantations jeunes, du vent et de l'érosion causée par le vent.
- L'**amélioration foncière** implique l'épierrage des terres pour permettre le passage de la production céréalière à la production d'arbres fruitiers. Ces terres devraient être converties en vergers d'arbres fruitiers ou en vignobles dans le cadre du projet.
- Les **pistes rurales (réhabilitation et aménagement)** renforceront l'accès au marché et l'ensemble de l'intégration économique et sociale des villages montagneux éloignés. L'expertise technique sera fournie par les ressources du projet pendant l'exécution et par la Banque pour la

supervision et l'appui technique. Le MEP comprendra un manuel opérationnel de procédures à suivre pour l'exécution de cette activité à partir de l'EE spécifique à l'activité jusqu'à la réalisation.

- **Petit élevage.** Ceci implique un passage à la production commerciale ou de subsistance de petits animaux, essentiellement de la volaille, l'apiculture et la cuniculture.
- **Des activités destinées aux femmes rurales.** Il y a diverses activités artisanales telles que la couture, la broderie, etc. et ces activités impliqueront la fourniture d'équipement, de matériels et de formation. D'autres initiatives individuelles ou de groupe (telles que la transformation et la commercialisation des produits) seront également évaluées et envisagées.

Les arbres fruitiers et la viticulture ont également des effets positifs sur l'environnement en réduisant l'érosion des sols car ces activités remplaceraient progressivement la production céréalière de faible productivité sur des terres vulnérables en pente. Ceci réduirait la culture excessive, en particulier la méthode de culture néfaste pour l'environnement dans la direction de la pente, ce qui accélère l'érosion des sols. Les arbres fruitiers et les vignes stabiliseraient les sols tout comme les essences forestières. De même, les brise-vent et l'amélioration foncière sont complémentaires aux arbres fruitiers et à la viticulture. Les activités de petit élevage (volaille, cuniculture, apiculture) sont des efforts destinés à diversifier la production et à réduire, même si de façon marginale, la prédominance de l'élevage ovin et caprin basé sur des méthodes extensives de production. Les effets potentiellement néfastes pour l'environnement provenant de ces activités pourraient être : (i) un usage excessif des produits chimiques agricoles ; (ii) des maladies animales ; et (iii) l'érosion des sols provenant des activités des pistes rurales.

En ce qui concerne les augmentations de l'usage de produits chimiques, les méthodes à faible intensité existantes dans les zones du projet, les conditions agro-écologiques sèches, le coût élevé des intrants en relation avec le niveau de pauvreté de la population ciblée, sont des facteurs qui minimisent les risques afférents. Des mesures de suivi et d'atténuation ont été incorporées dans le PGE avec l'implication des consultants en MS&E, les DSA et l'INPV ainsi que l'agence d'exécution et ses structures décentralisées. Des arrangements similaires ont été faits pour les activités de pistes rurales avec l'implication des Directions des Travaux Publics des wilayate ainsi que l'agence d'exécution. Des mesures d'atténuation incluent la réduction et le nettoyage des débris de la construction, la réduction des effets du bruit et enfin, des mesures efficaces pour réduire les impacts potentiels de l'érosion des sols. Ces mesures seront incorporées explicitement dans les dossiers d'appel d'offres.

### **Mobilisation des ressources en eau**

La mobilisation des ressources en eau est essentielle aux activités du projet. La zone du projet est caractérisée par une faible pluviométrie avec des variations importantes intra et inter-annuelles. Alors que l'irrigation est pratiquée dans les vallées plus basses (en dehors des zones du projet) à l'aide de grands périmètres d'irrigation, dans les zones montagneuses et collinaires, le potentiel de l'eau n'est pas exploité de façon adéquate pour l'irrigation ou l'eau potable. C'est une caractéristique générale du secteur de l'eau en Algérie, où l'accent est mis sur les grands périmètres d'irrigation alors que la petite et moyenne hydraulique (PMH) et l'eau potable pour les petites installations sont moins prioritaires. Les eaux de surface et les eaux profondes sont réellement et potentiellement des sources importantes pour la PMH et elles sont largement exploitées officiellement et illégalement. En fait, en Algérie, les terres agricoles irriguées par la PMH représentent plusieurs fois la superficie irriguée par la grande hydraulique.

Dans la zone du projet, le captage et la gestion des ressources en eau existantes seront un facteur critique pour atténuer certains des risques causés par les conditions agro-climatiques. L'eau potable propre sera également disponible pour les populations rurales. Comme pour l'irrigation, certaines activités exigeront la

condition préalable de la disponibilité de l'eau (par ex., les arbres fruitiers irrigués). En général, l'irrigation permettra une production agricole plus intensive et plus diversifiée.

Une coordination étroite sera maintenue avec les Directions hydrauliques de Wilaya (DHW) dans les activités de mobilisation des ressources en eau, en particulier les activités relatives aux retenues collinaires et aux puits. Les DHW disposent de plans de ressources en eau de wilaya et d'études afférentes (même si certaines d'entre elles doivent être actualisées). Le choix des sites pour les retenues collinaires et les puits profonds sera autorisé par les DHW, complété par des études additionnelles et de forages exploratoires le cas échéant. Dans tous les cas, il faut que l'eau soit en quantité et qualité suffisantes conformément aux normes nationales, pour que l'investissement soit autorisé. Le financement des retenues collinaires et des puits profonds comprendra de l'équipement tel que des pompes, des circuits de distribution, etc. ainsi que des instruments telles que des piézomètres, des compteurs, etc. Des facteurs critiques tels que les nappes phréatiques, la qualité de l'eau, etc. seront suivis pour prévenir des effets adverses sur l'environnement. En particulier, il sera assuré à l'aide de la vulgarisation et du suivi, que l'eau utilisée pour la production des aliments et la consommation humaine n'est pas polluée et respecte les normes nationales. Pour les retenues collinaires, le MEP inclut un manuel opérationnel de procédures à suivre pour l'exécution de cette activité, en particulier l'EIE spécifique à cette activité.

Les activités spécifiques au titre de cette composante sont les suivantes :

- Les **retenues collinaires** ont la double fonction de réservoirs de petite capacité pour l'irrigation et l'eau potable et d'élément des stratégies de lutte contre l'érosion. Elles aident également la recharge des eaux profondes en ralentissant les flux des eaux de surface. Une retenue collinaire sera subordonnée à plusieurs conditions (en plus des études normales d'ingénierie et de géologie) avant que les investissements apparentés puissent être autorisés par la Banque :
  - Conformité aux mesures de sauvegarde relatives à la sécurité des réservoirs (OP4.37) lorsque nécessaire.
  - Etudes préalables d'impact sur l'environnement.
  - Etablissement préalable et formation d'Associations d'Usagers de l'Eau (AUE).
- Les **points d'eau** sont des petites collections de points de ruissellement utilisés principalement pour le bétail et pour l'irrigation de petites surfaces.
- La **réhabilitation des sources** implique la construction de réservoirs couverts ou ouverts pour collecter l'eau de source à utiliser comme eau potable après javellisation, et pour le bétail. Le potentiel d'irrigation est négligeable, voire nul.
- Les **puits peu profonds** (environ 30 à 50 m. de profondeur en moyenne) impliquent la construction de nouveaux puits peu profonds ainsi que la réhabilitation des puits peu profonds existants et comprennent la fourniture de pompes, de compteurs et d'équipement de distribution.
- Les **forages** (environ 50 à 100 m. de profondeur en moyenne) impliquent également la réalisation de nouveaux forages ainsi que la réhabilitation des forages existants et la fourniture de pompes, de compteurs et d'équipement de distribution. Selon la taille et la capacité du forage, l'établissement d'AUE sera recommandé.

Par le biais du PNDAR/FNRDA, le Gouvernement algérien insiste sur l'accroissement de l'efficacité de l'usage de l'eau en encourageant la mise en œuvre des techniques destinées à économiser l'eau, en particulier l'irrigation au goutte à goutte. Les cas observés dans le PER1 en cours ont fait la preuve de la complémentarité importante entre le projet et les initiatives du PNDAR. L'impact est considérablement renforcé car un montant donné d'eau peut être utilisé pour irriguer une superficie plus grande à l'aide du goutte à goutte. Au vu de la rareté de l'eau en Algérie, cette initiative et cette technique méritent d'être

encouragées. Le Gouvernement algérien financera l'équipement d'irrigation par le biais du PNDAR/FNRDA d'une façon complémentaire aux activités du projet.

### **Développement institutionnel de la DGF**

Cette composante couvre diverses activités telles que la formation du personnel de la DGF, les études nécessaires, des services de consultants pour le S/E, de l'équipement et des véhicules pour la structure de gestion et d'exécution du projet, ainsi que pour les DSA. Les deux éléments importants de cette composante sont la formation aux approches participatives pour le personnel du projet et le S/E indépendant. Ces deux activités sont des innovations récentes pour la DGF qui ont également un impact plus large sur d'autres projets du MADR.

Les activités spécifiques seront les suivantes :

- Activités de formation destinées au personnel central et de terrain de la DGF ainsi qu'au personnel de terrain des DSA et DHW et aux bénéficiaires :
  - Des approches participatives qui mettront en relief plusieurs approches et techniques pour impliquer les bénéficiaires dans l'exécution du projet, comprenant du travail théorique et du travail de terrain à l'aide de la formation sur le tas en laboratoire, fournie par le projet ; ces activités comprendront une perspective particulière relative aux problèmes de parité appartenant aux femmes, et ciblant le personnel masculin et le personnel féminin de la DGF ;
  - La gestion du projet portera sur les aspects de coordination et d'exécution, en mettant l'accent sur les approches, les procédures et instruments tels que la gestion financière, la passation de marchés, le maintien des dossiers, la préparation des rapports, etc. ;
  - La technologie de l'information portera sur des matériels informatiques et logiciels spécifiques qui seront utilisés dans l'exécution du projet ;
  - La formation technique sera destinée au personnel du projet et aux bénéficiaires et portera sur des thèmes spécifiques au projet tels que les techniques de production d'arbres fruitiers, de production du petit élevage (volaille, cuniculture et apiculture) ; les procédures opérationnelles pour les AUE, l'entretien de l'équipement pour l'eau et l'irrigation, etc. ;
  - Des activités de formation destinées aux femmes rurales, portant sur des domaines spécifiques tels que la commercialisation et la transformation de produits agricoles et non agricoles, la couture et la broderie, etc. ; et
  - Des cours de formation technique poussée de courte durée (de 2 à 3 mois) sur par ex., la restauration de terres montagneuses dégradées, le suivi de l'érosion des sols, etc.
- Etudes :
  - Une enquête de référence sera effectuée au cours de la première année du projet pour recueillir des données destinées à évaluer les progrès et l'impact ;
  - Des études techniques sur la mobilisation des ressources en eau et les activités de pistes rurales, comprenant des évaluations environnementales, de faisabilité, d'ingénierie, géologiques, etc. ; et
  - Des études d'impact sur la commercialisation et socio-économiques.
- Le Suivi et l'évaluation (S/E) sera assuré par des consultants indépendants en complément de l'exécution du projet

- L'équipement comportera les éléments suivants :
  - Des ordinateurs (de bureau et portables) avec le matériel (par ex., imprimantes) et logiciels ;
  - Du matériel de bureau (télécopies, photocopieuses, etc.) ;
  - De l'équipement audiovisuel (projecteurs, caméras, enregistreurs vidéo, enregistreurs de bandes, etc.) ; et
  - Des véhicules (voitures, 4x4 tout terrain et camionnettes, motocyclettes et pièces détachées).

## Développement institutionnel du MADR

Cette composante a été introduite dans le contexte des discussions en cours du CAS, qui sont tenues d'une manière ouverte, inclusive et transparente laissant s'exprimer de nombreuses parties prenantes. Dans le contexte de l'initiative du CAS se tiennent également des discussions sectorielles. Un atelier de ce type a été tenu à Ghardaïa en avril 2002 sur le développement rural durable, avec la participation d'environ 45 personnes provenant de divers domaines tels que des agriculteurs, des représentants des secteurs privé et public dans les secteurs agricole et agro-industriel ainsi que des Ministères de l'Utilisation des Terres, de l'Environnement et des Ressources en Eau. Les discussions et recommandations de l'atelier ont noté les développements positifs sur le plan politique dans le contexte du PNDAR, mais ont également signalé les contraintes dans les domaines de la conception et l'analyse des politiques, de l'exécution décentralisée et du S/E.

En particulier, il a été signalé que les changements d'une gestion centrale planifiée du secteur agricole à une gestion soulignant un environnement de marché avec des projets de développement cibles ont été des développements positifs. Toutefois, le nouvel environnement requiert une analyse des politiques, le S/E et une évaluation de la capacité d'impact au centre. Plus important, pour que les changements des politiques réussissent, il est impératif que l'administration décentralisée du MADR soit équipée de façon à aborder les initiatives de développement d'une façon dynamique. Le Ministre d'Etat pour le Développement rural du MADR nouvellement nommé a noté que même si les instruments de politique étaient disponibles dans une certaine mesure, l'exécution se heurtait à des contraintes au niveau décentralisé en raison du manque de capacité.

Pendant la préparation du projet, il a également été observé qu'il y avait des complémentarités entre certains objectifs et instruments du PNDAR et du PER dans des domaines tels que la diversification de la production, la protection des ressources naturelles et la mobilisation des ressources en eau.

Enfin, le PER1 en cours a influencé les perspectives politiques sur des thèmes relatifs aux opérations décentralisées et aux approches participatives du développement rural. Dans ce contexte, un nouveau Programme de Développement agricole et rural (PADR est en train d'être développé dans l'esprit du PER avec une perspective de « mise en valeur de proximité » impliquant l'administration décentralisée d'autres ministères dans les wilayate également. A cet égard, plusieurs décisions interministérielles ont déjà été signées, en particulier une entre le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales (MICL) et le MADR. Le premier est représenté par le Wali, chef de l'administration dans chaque wilaya. Ainsi, la coordination du développement rural est assurée sous le Wali, et implique divers ministères impliqués dans le développement rural tels que les ressources en eau, l'habitat, la santé, l'éducation, etc. Le PER2 proposé sera donc l'élément moteur du PADR et des efforts de mise en valeur de proximité dans les wilayate ciblés ainsi que dans l'ensemble du pays.

Il a ainsi été décidé d'incorporer une composante plus générale de développement rural pour le MADR ciblant tout autant les domaines généraux de conception et d'exécution des politiques et le S/E des programmes de développement, que le contexte spécifique de la zone du projet. Pour la zone du projet, l'accent sera mis sur les complémentarités entre CDF, DSA et DHW, en leur fournissant la formation et l'équipement appropriés pour assurer un appui efficace aux efforts de collaboration du projet. Une Instruction ministérielle a été envoyée aux Walis, aux services agricoles (DSA et diverses institutions) leur stipulant leurs rôles dans le projet dans ce contexte.

Les activités de formation sont également basées sur un document du MADR sur un Plan de formation

pour l'analyse et la planification de la politique agricole.

En ce qui concerne l'axe général de la composante développement institutionnel, il a été décidé qu'une part importante des ressources serait affectée aux programmes de formation destinés à l'administration décentralisée. Cette formation facilitera le développement de la capacité dans l'exécution de programmes de développement rural tournés vers le marché, donnant l'autorité et la responsabilité au personnel régional et des wilayate au moyen de divers outils tels que les approches participatives. Au moins 25 pour cent de cette composante seront affectés aux activités de formation destinées à l'administration décentralisée.

Les activités de développement institutionnel comporteront également des thèmes spécifiques à la parité portant sur les problèmes des femmes et ciblant le personnel masculin et féminin.

Les activités de développement institutionnel seront organisées comme suit :

Activité	Cible
Formation à l'analyse, conception et exécution de stratégies rurales ; analyse des politiques, modèles et instruments de décisions politiques	Destinée à l'administration centrale
Formation à la gestion de projets : évaluation de projet (économique, financière, sociale dont les problèmes de parité hommes-femmes, environnementale et technique) gestion financière, S/E et évaluation de l'impact	Destinée à l'administration décentralisée principalement mais impliquant également l'administration centrale pour le S/E et l'évaluation d'impact dans le contexte de l'efficacité des dépenses publiques
Formation aux approches participatives	Destinée à l'administration décentralisée principalement, mais impliquant également l'administration centrale en termes de principes de participation
Projets pilotes de développement rural intégré	Ces micro-projets seront réalisés dans des environnements agro-écologiques différents et serviront de laboratoires aux activités de formation dans le contexte du PADR, avec une perspective de mise en valeur de proximité.

### **Modalités de mise en œuvre de l'évaluation environnementale**

La localisation exacte des activités du projet sera déterminée durant la phase d'exécution du projet. Des mesures d'atténuation précises sont donc détaillées au titre de l'EER afin d'assurer que les différentes activités du projet n'impliquent pas un impact spécifique négatif d'importance ou un impact négatif régional cumulé sur l'environnement dans les zones du projet. Le PGE présente d'une manière détaillée les mesures d'atténuation à mettre en œuvre ainsi que les responsabilités de supervision et de suivi. Quelques détails supplémentaires tels que les procédures détaillées pour la mise en œuvre des procédures de tamisage ainsi que les responsabilités de supervision et de suivi sont inclus dans le MEP.

### **Caractéristiques principales du cadre réglementaire sur la protection de l'environnement**

L'évaluation environnementale est exigée par la législation algérienne pour tous les projets impliquant des impacts potentiels sur l'environnement. La loi 83-03 impose la protection de l'environnement et le décret

90-78 détaille les procédures d'EE.

Il est stipulé dans la loi que tous les projets d'aménagement, d'implantation d'ouvrages ou tous les travaux pouvant affecter l'environnement naturel et notamment la santé publique, l'agriculture, les espaces naturels, la faune, la flore, la conservation des sites et monuments historiques et archéologiques, etc., sont soumis à une étude préalable d'impact sur l'environnement (EIE).

Le contenu de l'étude d'impact est également défini dans l'article 5 du décret 90-78 où il est stipulé que « le contenu de l'étude d'impact doit être en relation avec l'importance des travaux, aménagements et ouvrages projetés et avec leurs incidences prévisibles sur l'environnement qui doit comprendre une analyse des effets sur l'environnement, et en particulier sur les sites et paysages, la faune, la flore, les milieux naturels et les équilibres biologiques, et aussi sur la commodité du voisinage ou sur l'hygiène de la salubrité publique ».

La réalisation de retenues collinaires et la réhabilitation de pistes rurales sont deux activités du projet qui sont soumises à ces études d'EE spécifiques à l'activité.

### **Tamissage environnemental des activités du projet**

Le tamissage est une opération qui consiste à vérifier sur le double plan juridique et technique si les activités du projet doivent être soumises à une étude d'EE spécifique à l'activité.

Les activités du projet qui doivent faire l'objet de tamissage sont :

- l'aménagement de pistes rurales
- la construction des retenues collinaires
- les forages, puits et captages de sources
- les corrections torrentielles et réfection de banquettes (construction et réhabilitation)
- les reboisements et repeuplements
- les travaux sylvicoles
- les plantations fruitières en irrigué

### **Renforcement des capacités**

Des cycles de formations et de perfectionnement en matière d'évaluation environnementale seront dispensés à l'adresse du personnel chargé de l'exécution du projet. Ces activités de formation seront assurées dès le début de la mise en œuvre du projet au personnel chargé de son exécution aussi bien au niveau local (CCGW) qu'au niveau central (CCGP).

Ces formations porteront notamment sur les procédures de l'exécution et du suivi des EIE et sur les réglementations environnementales. Ces formations seront assurées par des spécialistes de l'administration chargée de la protection de l'environnement ainsi que d'autres entités spécialisées relevant du Ministère de l'Agriculture et du Développement rural, du Ministère de l'Intérieur et des Municipalités et du Ministère des Ressources en Eau. En cas de besoin, il pourrait être fait appel à des consultants spécialisés.

La responsabilité de la mise en œuvre du programme d'atténuations sera assurée par l'agence d'exécution du projet, la DGF, à travers la CCGP et les CCGW et en association avec d'autres agences aux niveaux national et local.

Le suivi des ressources en eau (nappes aquifères, qualité de l'eau, etc.) dans la zone du projet sera sous la responsabilité de l'Agence nationale des Ressources hydrauliques (ANRH) auxquels seront associées les Directions de l'Hydraulique (DHW) au niveau de la wilaya. Pour les pistes rurales, les Directions des Travaux publics au niveau de la wilaya concernée seront également associées aux activités de suivi.

### Plan de Gestion environnementale

#### Plan d'atténuation des impacts

Un budget de 10 millions de DA (125.000 \$EU) et de 14,1 millions de DA (177.000 \$EU) est prévu dans le plan de financement du projet au titre des évaluations d'impact sur l'environnement spécifiques à une activité et de la formation environnementale respectivement. Le coût de la mise en œuvre des actions d'atténuation mentionnées est intégré dans le coût des travaux et/ou de supervision.

Activités	Impacts prévisibles	Mesures d'atténuation	Partie(s) responsable(s)
Reboisement Repeuplement	- Erosion du sol due au défrichement de l'emplacement - Surexploitation de la ressource forestière due au pâturage	- Prévoir un plan d'action pour le suivi de ces activités - Ne pas défricher les sols sujets à l'érosion - Eviter de préparer l'emplacement pendant les périodes humides - Plans de gestion pastorale à établir avec les riverains de manière participative	CCGP/CCGW  Consultant chargé du suivi/évaluation
Correction torrentielle	- Dégât causés par la détérioration des gabions	- Prévoir des seuils filtrants - Renforcement des ouvrages par des plantations - Végétalisation des atterrissements	CCGP/CCGW  Consultant chargé du suivi/évaluation
Réfection de banquette	- Détérioration des banquettes (notamment au niveau du bourrelet))	- Les banquettes restaurées doivent faire l'objet d'un suivi systématique, afin d'éviter de laisser les périmètres restaurés nus et sans cultures pérennes. - Les banquettes restaurées seront systématiquement plantées. - Les banquettes seront renforcées avec des systèmes adéquats de drainage au niveau du bourrelet	CCGP/CCGW  Consultant chargé du suivi/évaluation
Travaux sylvicoles	-Risques d'incendie lors de l'incinération des résidus de coupe	- L'incinération des résidus sera exécutée en présence des représentants locaux des Services des Forêts qui assureront la sécurité de l'opération conformément aux procédures en vigueur pour ce genre d'opérations	CCGP/CCGW
Plantation fruitière	- L'utilisation excessive de produits chimiques peut entraîner des	- Utilisation rationnelle des produits chimiques agricoles avec l'appui de la vulgarisation sur les doses	CCGP/CCGW  Consultant chargé du

	effets néfastes sur les ressources en eau	recommandées et les méthodes d'application - Sélectionner les plants résistants aux maladies - Utilisation de cultures mixtes (cultures en allées) comme méthode de lutte contre les mauvaises herbes - Utiliser les produits chimiques biodégradables	suivi/évaluation
Petit élevage	- Risques de maladies animales (zoonoses)	Les services vétérinaires locaux assureront un suivi sanitaire du petit élevage	CCGP/CCGW Consultant chargé du suivi/évaluation
Aménagement de points d'eau, sources, puits et retenues collinaires	- Risque d'impact sur les nappes phréatiques - Risque de contamination de l'eau et impact sur la santé publique - Augmentation des débits d'eaux usées - Prolifération de la végétation aquatique et dépréciation des eaux de la retenue - Risque de création de foyers pour les vecteurs de maladies - Risque d'érosion accrues dans les zones d'emprunt hors cuvette - Risques d'envasement	- Aménager des aires de propreté autour des sources et puits - Suivi sanitaire (analyse périodique de la qualité de l'eau) - Prévoir des systèmes appropriés pour la gestion des eaux usées - Suivi du niveau d'exploitation des nappes - Réhabilitation des sites des zones d'emprunt - Définition et aménagement de périmètres de protections de la retenue - Les retenues devraient être vidées annuellement ce qui diminue le risque de prolifération de la végétation aquatique et d'eutrophisation - Aménagement d'une prairie entretenue aux abords du bassin versant - Corrections torrentielles en amont des retenues collinaires)	CCGP/CCGW en collaboration avec ANRH/DRH et BHC  Consultant chargé du suivi/évaluation
Réhabilitation et aménagements des pistes rurales	- Impact lié à l'environnement (perte de terres agricole, destruction de la végétation, etc.) - Travaux de construction entrepris pendant la saison humide - Glissement de terrain pendant les opérations de terrassement - Mode de construction inapproprié	- Prévoir une étude d'impact générique sur l'environnement - Prise en compte des préconisations de l' EIE telles que : - Eviter les travaux en période humide - Prévoir d'autres tracés possibles - Préserver et restaurer la végétation des bords des pistes - Modifier le tracé pour éviter les terrains instables - Concevoir des ouvrages de drainage pour réduire les ruissellement de surface	CCGP/CCGW et consultants chargés des EIE  Consultant chargé du suivi/évaluation

		- Prévoir des ouvrages pour renforcer la stabilité des sols	
--	--	---	--

### Plan de suivi et d'évaluation environnementale

Le coût des services de consultants pour le suivi et la supervision du projet, y compris les aspects environnementaux s'élève à 40 millions de DA (500.000 \$EU) et a été intégré dans le plan de financement du projet.

La responsabilité du suivi et de la supervision du PGE incombera à la DGF et la structure d'exécution (CCGP/CCGW). Cette mission sera en partie déléguée aux consultants qui assureront un S/E constant du projet pendant son exécution. Le tableau ci-après comprend les indicateurs de suivi et d'évaluation de la performance environnementale des principales composantes du projet.

Activités	Indicateurs de suivi et d'évaluation	Responsable	Calendrier
Reboisement Repeuplement	Taux d'érosion sur la base d'un échantillon de site Taux de réussite de plantation Taux de croissance des plants	CCGP/CCGW Entreprises de réalisation Consultant chargé du S/E	Annuel
Corrections torrentielles	Taux d'érosion sur la base d'un échantillon de site Etat des ouvrages réalisés	CCGP/CCGW Entreprises de réalisation Consultant chargé du S/E	Après les fortes pluies
Réfection de banquettes	Taux d'érosion sur la base d'un échantillon de site Etat des ouvrages réalisés Pourcentage de banquettes plantées	CCGP/CCGW Entreprises de réalisation Consultant S/E, Bénéficiaires	Après les fortes pluies
Travaux sylvicoles	Nombre d'incidents liés à l'incinération des déchets de coupe	CCGP/CCGW Entreprises de réalisation Consultant S/E	Annuel
Plantations fruitières	Nombre d'intervention des services phytosanitaires (INPV) Nombre de demandes d'assistance technique Taux de réussite des plantations	CCGP/CCGW/DSA Entreprises de réalisation Consultant S/E Bénéficiaires	Annuel
Petit élevage	Estimation des taux de survie	CCGP/CCGW/DSA Entreprises de réalisation Consultant S/E Bénéficiaires	Annuel
Aménagement de puits, point d'eau et sources	Evolution de la qualité des eaux sur la base d'analyse périodique Evolution de la salinité des eaux et des sols sur les terres irriguées	CCGP/CCGW/ DHW/BHC Entreprises de réalisation Consultant S/E, Bénéficiaires	Annuel
Retenues collinaires	Qualité de l'eau (salinité et autres normes nationales)	CCGP/CCGW/ DHW/BHC	Annuel Saison sèche

	Etat de l'ouvrage Niveau de prolifération des plantes aquatiques Niveau d'envasement	Entreprises de réalisation Consultant S/E, Bénéficiaires	
Réhabilitation et aménagements des pistes rurales	Etat général de la chaussée Etat des ouvrages de franchissement (passage d'eau) Etat du système de drainage de la chaussée	CCGP/CCGW/ DHW/BHC Entreprises de réalisation Consultant S/E	Annuel et après forte précipitation

Carte